

**Généa**  
**79**

# LA REVUE DU CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

DÉCEMBRE 2021 — N° 114



## ENFANCES DEUX-SÉVRIENNES

# SOMMAIRE

**Photo de couverture :** AD79, Cote 47 FI 224

|   |    |
|---|----|
| Le mot du Cercle                                | 2  |
| A comme Ange                                    | 3  |
| B comme Baptême                                 | 5  |
| C comme « Cétun poupon »                        | 6  |
| D comme Dons d'une famille...                   | 9  |
| E comme Enfant échangé                          | 10 |
| F comme Fichet Marie, écolière cherveusienne    | 12 |
| G comme Gemellité                               | 14 |
| H comme Hartog                                  | 16 |
| I comme Instruction de l'écolier Théodore Sorin | 18 |
| J comme Jeunesse d'Adrien                       | 21 |
| K comme Kyrielle                                | 24 |
| L comme Légitimes                               | 26 |
| M comme Moments d'enfance... moments intenses   | 29 |
| N comme Naissance et arrangement                | 31 |
| O comme Occupation                              | 33 |
| P comme Patronymes improbables                  | 35 |
| Q comme Quentin                                 | 37 |
| R comme Registre de placement                   | 38 |
| S comme Secrets bien préservés                  | 41 |
| T comme Tabarie Victor                          | 44 |
| U comme Urbain destin                           | 47 |
| V comme Vive l'école à Verruyes                 | 49 |
| W comme W, la lettre absente                    | 52 |
| X comme série X                                 | 53 |
| Y comme embrYologie sacrée                      | 55 |
| Z comme les Z'écoliers de Terves                | 59 |

## ADHÉSION ET ABONNEMENT 2022

|  |      |
|--|------|
| - Cotisation de base incluant l'accès au bulletin en ligne :   | 29 € |
| - Supplément pour bulletin version papier :                    | 25 € |
| - Supplément pour bulletin papier hors France métropolitaine : | 40 € |

Mise en page de la revue : Raymond DEBORDE

Responsable de la publication : Raymond DEBORDE

Reproduction interdite des textes et illustrations.

Les articles n'engagent que leurs auteurs ou signataires.

Les articles et documents ne sont pas retournés.

Version papier imprimée par l'Imprimerie Nouvelle Angevin.



## CERCLE GÉNÉALOGIQUE DES DEUX-SÈVRES

Siège social : Archives départementales  
26 rue de la Blauderie 79022 NIORT CEDEX

Siret n° 409 984 0085 0001

Association loi 1901 – J.O du 4.07.1990  
05 49 08 55 75 Local Archives départementales  
05 49 08 53 40 Local Pierre-de-Coubertin

(Laisser un message)

Courriel [genea79@orange.fr](mailto:genea79@orange.fr)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Président             | Raymond DEBORDE  |
| Vice-présidentes      | Danièle BILLAUDEAU<br>Nadège DEJOUX  |
| Secrétaire            | Sylviane CLERGEAUD   |
| Secrétaires adjointes | Monique BUREAU<br>Anne-Marie MOREAU  |
| Trésorier             | Claude BRANGIER  |
| Trésorière adjointe   | Nicole BONNEAU   |
| Administrateurs       | Xavier CHOQUET<br>Sylvie DEBORDE<br>Michel GRIMAUULT<br>Yasmine GUILBARD<br>Serge JARDIN<br>Brigitte PROUST<br>Jacqueline TEXIER |

Chers adhérentes et adhérents, chers amis de la généalogie

Depuis 4 ans, le dernier numéro de l'année de notre revue recueille tous les textes parus sur notre blog à l'occasion du ChallengeAZ d'écriture. Vous en connaissez maintenant le principe : rédiger tout au long du mois des textes à caractère généalogique qui seront publiés dans l'ordre de l'alphabet, de A à Z, ce qui nous oblige à être inventifs quand il s'agit de certaines lettres. Cette année, nous étions 22 auteurs à parler de l'enfance, heureuse ou tragique, scolaire ou sauvage, vécue ou devinée, souvent empreinte de nostalgie... Merci à tous les auteurs : Mauricette, Sylvie, Stéphane, Matteo, Brigitte, Nicole, Sylvette, Monique G., Ginette, Jeannette, Marie-Isabelle, Jean-Jacques, Raphaël, Marie-Danièle, Dany, Caroline, Michel, ils ont œuvré tout au long du mois de novembre que j'ai clôturé. Mention spéciale à Danièle, Marc, Monique B. et Xavier pour leur double participation.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur les Journées de Saint-Maixent-l'École. Elles furent une réussite, elles se sont déroulées sans accroc. Les élus sont venus soutenir notre manifestation. Les différentes conférences ont fait l'unanimité quant à la qualité des intervenants. Les Cercles voisins ou lointains, les sociétés savantes, les auteurs, les exposants... étaient heureux de se retrouver et de revoir du public. Et les visiteurs ont pu se renseigner aux différents stands, découvrir les nombreuses expositions, dont les nôtres, autour de la guerre de 1870.

Pour l'heure, je me dois de vous informer d'un changement important pour 2022. Nous avons décidé en C.A. d'arrêter notre partenariat avec GeneaBank, devant le peu de succès que cette base de données rencontrait auprès de nos adhérents. Vous êtes peu nombreux à utiliser les points offerts. Les recherches sont jugées complexes, souvent infructueuses ou décevantes et nous n'espérons pas d'évolution positive ou significative du site. De plus, certaines associations contributrices ne jouaient pas le jeu, fournissant peu de données alors que nous avons toujours fourni l'entièreté des nôtres. **À la place, nous avons choisi de signer un contrat exclusif pour 3 ans avec Filae, ce qui permet à nos adhérents de bénéficier d'une réduction de 25 % s'ils choisissent de s'y abonner.** C'est une économie substantielle de 20 euros, si je calcule bien.

Si vous voulez en bénéficier, voici le cheminement. Il faut aller sur le site Filae à la page d'inscription :

<https://www.filae.com/v4/genealogie/subscription.mvc/paywall?asso=1>

Vous cliquez sur « Appliquer une réduction ». (*ce n'est pas écrit bien gros*)

Vous cochez « Je suis membre d'une association partenaire ».

Vous choisissez l'association (le Cercle généalogique des Deux-Sèvres, bien sûr)

Vous mettez votre numéro d'adhérent.

Vous cliquez sur « Appliquer ».

Nous sommes bien conscients de décevoir ceux qui utilisaient GeneaBank, mais nous espérons que le nombre de personnes satisfaites par l'offre Filae sera supérieur. Rendez-vous dans 3 ans pour en faire le bilan ! En attendant, si vous voulez bénéficier de cette réduction Filae, n'oubliez pas de préciser que vous êtes adhérents du Cercle généalogique des Deux-Sèvres (et n'oubliez donc pas de renouveler votre adhésion à notre association).

Ce numéro est donc le dernier de l'année. C'est pour moi l'occasion de vous souhaiter de joyeuses fêtes, d'espérer que l'année qui vient sera plus sereine que les deux dernières que nous venons de vivre et que nous pourrons enfin nous retrouver entre adhérents pour une assemblée générale qui ne soit pas virtuelle mais présentielle. Bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine !



L'arbre de Noël des  
généalogistes

Raymond DEBORDE

## A COMME ANGE



On est au cœur de la nuit, le 31 mars 1857.

Est-ce le poids d'une faute, la peur du regard qui condamne, ou simplement la misère qui alourdit ses pas ? Elle entre dans Parthenay par la porte Saint-Jacques. Elle glisse furtivement dans la longue rue Vau-Saint-Jacques, grimpe jusqu'à l'hospice, dépose délicatement son léger fardeau dans le tour. Elle tire la sonnette... ou jette un cri, et s'enfuit. Elle s'enfuit, les bras plus légers, mais le cœur si lourd... Le clocher égrène quatre coups.

**C'est peut-être ainsi que ce bébé fut abandonné. Il est le sixième enfant abandonné, en ce mois de mars 1857, dans le tour de l'hospice de Parthenay, ces boîtes où on déposait les bébés au XIX<sup>e</sup> siècle.**

N° 37 NAISSANCE de M Ange = marcel (Garçon trouvé)

L'An mil huit cent cinquante-huit, le premier du mois d'Avril sur les heures du matin étant à six heures

Pardevant Npus, François Xavier Jouvénot, Officier de l'État-civil de la commune de Parthenay, canton de Parthenay, département des Deux-Sèvres.

Est comparu M<sup>r</sup> Antoine Audebrand, âgé de trente-huit ans, demeurant à Parthenay, profession d'économiste de l'hospice.

Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né à quatre heures du matin dans le tour de l'hospice de cette ville, vêtu d'un long noir de futaine et une guenille de tricot blanc.

**Le lendemain, 1<sup>er</sup> avril 1857, vers 10 heures, le bébé est déclaré à la mairie située à quelques pas.**

Antoine AUDEBRAND, économe de l'hospice, François Xavier JOUVENOT, praticien, et Stanislas REIGNIER, concierge de l'hospice font la déclaration.

On note que l'enfant fut exposé à 4 heures du matin dans le tour de l'hospice de Parthenay, est de sexe masculin, paraît être né de la veille et n'a aucune marque sur le corps. Sur l'acte sont détaillés les vêtements qu'il porte : « enveloppé d'un lange noir de futaine et une guenille de tricot blanc, un drapeau de toile, une chemise de coton garnie d'étoffe pareille, un demi-mouchoir blanc au cou, une brassière d'indienne verte et un bonnet d'indienne brune garni d'un tulle neuf. Sans marque. »

Seul, le tulle neuf garnissant le bonnet surprend. Est-ce un signe d'amour ou de reconnaissance ?

L'officier de l'État civil inscrit le bébé sous le nom de Ange=Marcel et ordonne qu'il soit envoyé à l'hospice.

**Voici comment Ange Marcel, le 1<sup>er</sup> avril 1857, est devenu un enfant de l'Assistance publique.**

| N° d'ordr <sup>e</sup> | NAISSANCES PRÉSUMÉES. | EXPOSITION. | NOMS. | PRÉNOMS. |
|------------------------|-----------------------|-------------|-------|----------|
| 1857. 31 mars 1857     | 31 mars 1857          |             | Ange  | Marcel   |

Sur le registre des enfants exposés est inscrit que l'enfant fut « exposé » à 4 heures le 31 mars 1857. Y sont décrits avec les mêmes mots que sur l'acte de naissance, les vêtements qu'il porte. Ce sont les seuls éléments qui le rattachent à sa mère.

Puis on y apprend que deux ans plus tard, le 30 mars 1859, il est confié à Marie Anne GROSSET femme GELIN, nourrice du Beugnon, commune de Mazières.

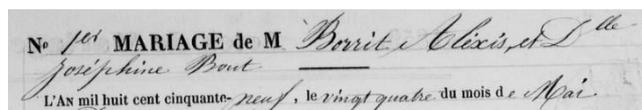
Le 31 mars 1857, à 4 heures du matin, il a été exposé sur l'escalier enveloppé d'un lange noir de futaine et une guenille de tricot blanc, un drapeau de toile, une chemise de coton garnie de pareille, un demi-mouchoir blanc, une brassière d'indienne verte et un bonnet d'indienne brune garni de tulle blanc neuf.

Sans marque,

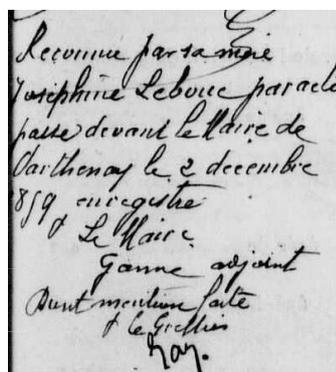
| MISE EN NOURRICE. | NOURRICES.                     | DEMEURES ET COMMUNES. | VILLAGES. |
|-------------------|--------------------------------|-----------------------|-----------|
| 30 mars 1859      | Marie Anne Grosset femme Gelin | Mazières              | Beugnon   |

Ange va découvrir un nouvel univers, une famille qui l'accueille... C'est dans cette famille qu'il va vivre avec les six enfants du couple.

Plus de deux ans que le souvenir de cet abandon hante Joséphine BOU, la mère. Elle a su convaincre Alexis, le jeune homme qui l'a épousée le 24 mai 1859 à Viennay. Elle veut retrouver et elle va retrouver son enfant...



C'est chose faite le 2 décembre 1859 quand elle le reconnaît. Et, le 15 décembre 1859, Ange qui a maintenant deux ans et huit mois, est remis à Joséphine et à son mari Alexis.

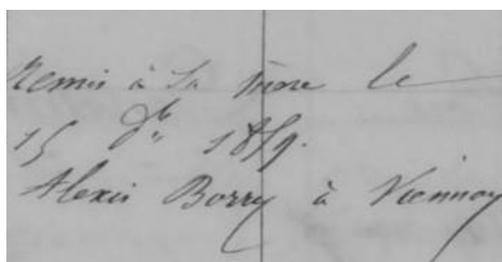


En marge de l'acte de naissance

**Ange quitte le statut d'enfant de l'assistance, enfant abandonné, et devient fils de...**

**Ange Marcel a retrouvé sa maman.**

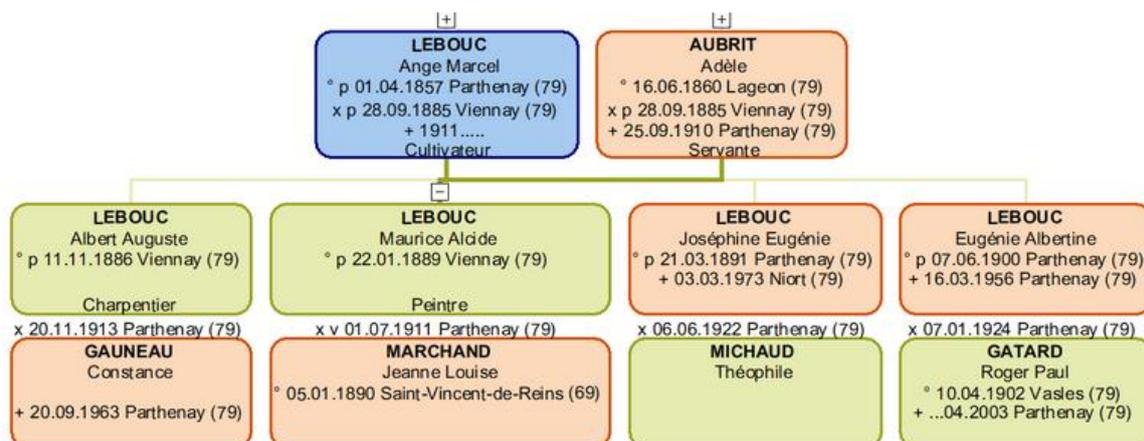
Mais après... Sa mère a-t-elle su l'appivoiser, l'aimer, effacer cette période d'abandon? Un petit frère Jules naît en 1868, mais meurt aussitôt. Ange reste l'unique enfant de la maison...



Extrait du registre des enfants exposés

Ange il a été nommé, Ange il est resté. C'est le premier prénom inscrit dans tous les actes de sa vie. Il va grandir, construire à son tour une famille en 1885, avoir des enfants, Albert, Maurice, Joséphine et Eugénie puis des petits-enfants.

Des années plus tard, il accueille chez lui sa mère Joséphine devenue veuve.



Ange, j'aime l'imaginer chez lui, rue du Cerf à Parthenay, jetant un œil bienveillant sur ses enfants, sa femme, sa mère Joséphine.

Joséphine BOU, la mère d'Ange et le père d'Alexandre LEBOUT mon arrière-grand-père étaient frère et sœur. Ange était donc le cousin germain de mon arrière-grand-père.

Et, surprise, ma dernière et jolie surprise, un des petits-fils d'Ange vient de me contacter...

#### Sources : Archives Départementales des Deux-Sèvres

- Registre d'état civil de Parthenay - [Naissances : 1855-1860 \(vue 72/206\)](#)
- Registre des enfants exposés - 1857-1862 - [Hospice de Parthenay \(vue 3/81\)](#)
- Recensements de Parthenay

Mauricette LESAINT

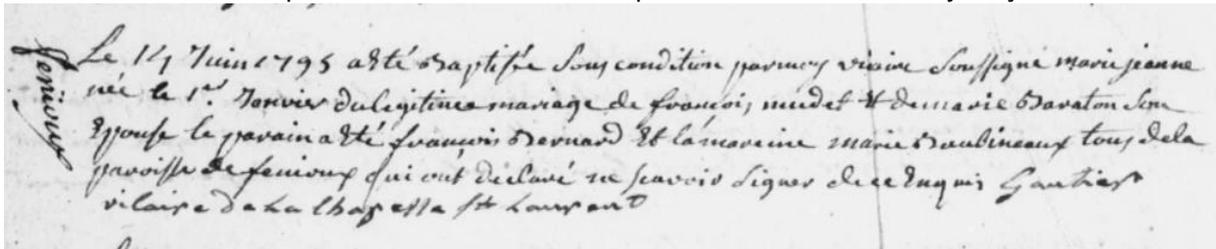
## B COMME BAPTÊME

En France, la loi du 20 septembre 1792 met fin au registre de catholicité pour faire naître celui d'état civil. Ce ne sont plus les prêtres qui sont chargés de noter les actes de naissance, mariage et décès de leurs paroissiens, mais les officiers d'état civil des communes. Un changement pour la majorité de la population qui a dû renoncer sur cette période aux cérémonies pour lesquelles les curés officiaient, des rituels assurant aux paroissiens l'accès à l'au-delà et au paradis après une vie de dur labeur. À partir de 1792, la déclaration en mairie se fait auprès d'un officier d'état-civil qui peut être un voisin ou un ami, bien loin de la solennité de l'église. Ce changement brutal fut parfois difficile à accepter.

C'est le cas pour mon ancêtre Marie Baraton et son deuxième époux François Mudet. Ils se marient le 3 mars 1794 à Fenioux, dans la Gâtine poitevine, leur union est notée dans le registre d'état-civil de la commune. Le 31 décembre de cette même année, une petite fille voit le jour, Marie-Madeleine. La déclaration de naissance se fait bien sûr en mairie. Cependant, le couple doit être très croyant et cet acte laïc ne leur suffit pas. À cette époque, les décès des enfants en bas âge sont légion et il ne faudrait pas qu'elle erre dans les limbes après sa mort...

Je suppose qu'ils se sont renseignés auprès de leur famille et de leurs amis, sans doute aussi auprès des religieux qu'ils connaissaient. Ils apprennent que des curés continuent à administrer des sacrements religieux dans la clandestinité. C'est le cas dans les campagnes hostiles à la Révolution, notamment plus au nord du Poitou, là où les Blancs sont majoritaires.

Ils se décident finalement à amener la petite fille auprès du curé de La Chapelle-Saint-Laurent, à 25 kilomètres au nord de leur village, soit à plus de 5 heures de marche. Le 14 juin 1795, c'est accompagnés de trois autres couples de Fenioux qu'ils se rendent dans ce village. Un tel voyage n'est pas rien pour des laboureurs, d'autant plus pendant la période estivale, quand le travail des champs réclame de la main d'œuvre et n'attend pas ! Ce jour-là, l'officiant va baptiser pas moins de 18 enfants. Cela peut d'ailleurs expliquer l'erreur qu'il commet sur le prénom de la petite fille qu'il nomme Marie-Jeanne au lieu de Marie-Madeleine. C'est le vicaire Gautier qui bénit tous ces enfants. Il est le seul survivant des religieux de la paroisse : l'archiprêtre Tallery a été guillotiné à Niort le 4 décembre 1793 ainsi que Guichard l'autre vicaire. Ici, tous les baptêmes se font « sous condition », en effet le desservant ne connaît pas les familles et il ne sait pas si ces enfants ont déjà reçu un sacrement.



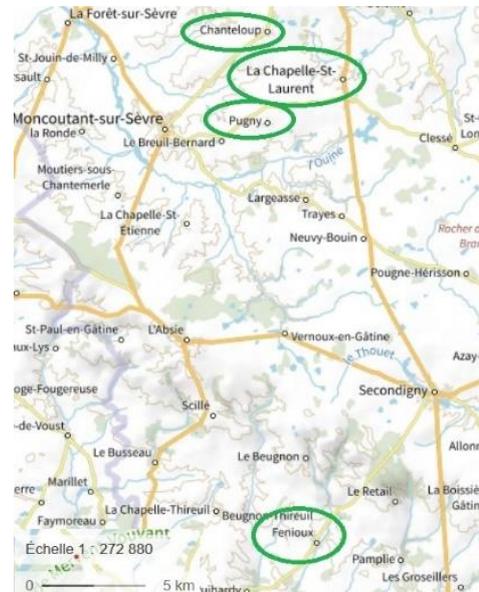
Registre de catholicité, La Chapelle Saint-Laurent, 1795-1801, vue 18/190

La Chapelle-Saint-Laurent est un village qui a souffert à la Révolution. Beaucoup de paysans de la paroisse ont quitté leurs champs pour aller se battre avec les Vendéens et, début avril 1794, une colonne républicaine incendie probablement le bourg. Pourtant, tous les jours, de nombreuses familles viennent voir le curé pour un sacrement. Entreprendre ce voyage n'est pas simple dans ces conditions. Quand on regarde le registre, on voit bien que François Mudet et Marie Baraton ne sont pas les seuls à avoir fait ce choix malgré les risques. Pour la seule journée du 14 juin, outre de Fenioux, les parents viennent de Saint-Aubin-le-Cloud, Allonne, Secondigny, Adilly, Vernoux-en-Gâtine, Le Beugnon, Le Busseau, Azay-sur-Thouet, Scillé et La Chapelle-Thireuil.

Ce baptême a donné des idées aux parents qui obtiennent alors l'accord du curé de Chanteloup, un plus petit bourg un peu plus au nord pour prononcer leurs vœux et s'unir au sein de l'église un mois plus tard, le 13 juillet 1795. Là aussi, les registres de catholicité de cette paroisse nous montrent qu'ils sont nombreux à s'y déplacer. François Mudet et mon ancêtre Marie Baraton sont venus avec un autre couple de Fenioux, mais leur famille n'a pas fait le voyage pour la cérémonie.

L'année suivante, le 17 mai 1796, une autre petite fille voit le jour, Marie-Jeanne. Marie Baraton et François Mudet attendent moins longtemps cette fois et ils emmènent le bébé âgé d'un mois et demi auprès du curé Guillon à Pugny, un autre petit village, toujours au nord le 3 juillet 1796. Ils font le voyage avec Jean Chartier et Marie Giraud, aussi de Fenioux, qui viennent pour leur fils Pierre âgé de 7 mois. Ce jour-là, c'est 12 baptêmes qui sont célébrés. Les familles viennent de Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Paul-en-Gâtine, Le Beugnon, Saint-Etienne-des-Loges, Verruyes, La Chapelle-aux-Lys et Le Breuil-Bernard.

Dans ces villages de La Chapelle-Saint-Laurent, Chanteloup et Pugny, les prêtres ont continué pendant toute la période révolutionnaire à accompagner leurs paroissiens et ceux qui venaient parfois de loin les solliciter. Il s'agit d'actes clandestins, les risques existaient de se faire prendre. Jusqu'en novembre 1794, les combats se poursuivent dans toute cette zone. En 1795, ils sont terminés mais il faut attendre l'été 1796 pour un retour à la paix. Cependant, François Mudet et Marie Baraton ont su choisir des moments plus calmes pour rejoindre ces villages. Quand les registres comptent de nombreux actes chaque jour, la période est plus favorable aux déplacements alors que d'autres jours, quand les risques sont plus grands, peu de familles viennent.



Marie-Madeleine et Marie-Jeanne Mudet ne sont pas les seules dans mon arbre à avoir une déclaration de naissance puis un ondoisement dans un village éloigné. Les familles du Poitou ont souvent fait ce choix de rejoindre un prêtre resté fidèle à la monarchie dans les zones contrôlées par les Vendéens. Ils ont ainsi donné à leur enfants une reconnaissance par la République et par l'église.

#### Sources

- Merci à Jean-Philippe Poignant pour les informations sur la région de La Chapelle-Saint-Laurent au moment de la Révolution.
- Patricia Lusson-Houdemon. [La vie religieuse dans l'Ouest à travers les registres de catholicité clandestins](#). Persée
- Vicomte de Lastic-Saint-Jal. [L'église et la Révolution à Niort et dans les Deux-Sèvres](#). Gallica

Sylvie DEBORDE  
 Blog [L'arbre de nos ancêtres](#)

## C COMME « CÉTUN POUPON » !

Un dessin, deux mots couchés par une plume inconnue, quelques bizarreries, rien de plus. Comment vous conter l'histoire d'un poupon avec si peu d'éléments ? Certains lisent entre les lignes, d'autres décryptent des photos. Moi, je combine le dessin avec les mots et je convoque Louise. Louise Poupard, la maman présumée qui nous conte les mésaventures d'un poupon deviné en filigrane, au travers des pages d'un registre paroissial.

Elle a si peu l'habitude de s'exprimer, Louise, que les mots ne viennent pas aisément. Alors, je l'encourage quand elle peine, la sollicite avec des questions, d'autres mots glanés au fil des pages et nous tissons un canevas, brodé peut-être, mais canevas de vie tout de même.

C'est une histoire à trois « P », celui de **Potier**, le curé, celui de **Papin**, son **sacristain** et celui de Poupard, **Louise Poupard**, la mère du poupon, l'amie du sacristain et la bonne du curé. Tout commence

avec l'arrivée du frère tonsuré, **religieux cellérier<sup>1</sup> aussi procureur de l'abbaye des Chastelliers**, lequel prend **possession** de sa cure en 1644, se trouvant de fait en charge d'âmes à confesser pour en absoudre les péchés. Il ouvre le registre des naissances, le **24 décembre**, soit le jour anniversaire où Jésus pousse les portes de Bethléem.

– Est-ce le « J » de Jésus qui influence le dessinateur inconnu ?

Quand je dis **prend possession de la cure**, je parle de ce qui va avec : son cellier où il entrepose les vivres, son jardin, sa bonne à tout faire, sa sacristie où Papin range les vases sacrés, près du registre, où, de sa belle écriture, il consigne un à un, les baptêmes chantecorpiens, avec la bénédiction du frère Michel Potier, lequel se contente d'apposer sa signature.

- Est-ce que vous entriez dans la sacristie, Louise ?
- J'y rangeais les broderies d'autel fraîchement repassées, je frottais le parquet.
- Vous rencontriez donc le sacristain ?

J'apprécie sa présence dans cet endroit austère, son écriture surtout, plus claire et affirmée que celle de Potier. L'homme s'en aperçoit. Il prend ça pour de l'admiration personnelle, alors que, par défi, je rêve simplement de mettre ma signature à côté de la sienne. Une femme sachant écrire, c'est rare à mon époque et je suis fière de ce nom qui se dessine sous la plume, rendant hommage à mes chers parents disparus.

- Vous aimiez Anthoyne Papin ?
- Anthoyne Papin ? Ça va pas !
- Qui alors ?

Le sacristain rédige les actes sur la seule page de droite, confiant l'autre à sa libre expression. Un jour, en son absence, j'ai écrit **Louise Poupard** et l'Anthoyne, subjugué, a pris mon audace pour de l'encouragement.

– Vous aimiez donc le sacristain ?

Je m'amuse de son jeu, rien de plus. Malgré sa belle écriture, Papin me laisse indifférente. Avec mes yeux de 20 ans, je le vois vieux, malentendant, un peu difforme. J'aime ailleurs, tout simplement.

Petit à petit, les pages se noircissent. **Jésus** n'a jamais été au centre des préoccupations. Ce dessin répété à l'envie, c'est le début d'un « L » majuscule, comme Louise. Une lettre qu'il ne termine pas, comme un amour naissant qu'il ne parviendrait pas à concrétiser. Un jour, Potier, nous surprend dans la sacristie, moi, assise à la table face au registre ouvert, et Anthoyne sa main posée sur la mienne, m'expliquant les pleins et les déliés. Le frère Potier horrifié, hurle au sacrilège. Anthoyne lâche ma main, je me lève. Il s'assied à ma place, nous baissons la tête en signe de soumission, il bredouille quelques mots tandis que le curé insiste sur la profanation de son registre. Il affirme que nous **commettons** un péché.

Anthoyne, énervé, joue la provocation. Il griffonne : **Commettons ! Commettons !** Mots traîtres attestant le péché pluriel présent et sûrement à venir. Potier voit rouge, l'invite à se confesser. Il refuse. Une discussion animée s'engage autour du **mensonge**, le ton monte. Papin, de colère, attrape le bâton du marguillier, à sa portée, le lance dans les airs, jusqu'à en décrocher le Jésus crucifié. Plus tard, il a consigné : **pour un modit péché Jesu Crit l'Est couché.**

- Et vous Louise ?
- Au cellier. Il m'a chassée au cellier, puis enfermée à clé.

Malgré le sacrilège, Papin conserve sa fonction, juste déchu du privilège d'écriture. Contrarié, frustré, il noircit encore quelques pages lorsque le temps le permet, inscrivant à la sauvette : des **monsonges comme je veux et des commettons** à longueur de ligne. À force de répétition son « L » mue en serpent venimeux. Papin se hasarde jusqu'au « **Commettondu** » et signe son forfait d'un visage tirant la langue.

---

<sup>1</sup> Religieux chargé de l'approvisionnement du cellier, de la nourriture et des dépenses de la communauté.



Vous êtes restée longtemps au cellier ?

Le curé qui arbore la tonsure de son ordre religieux avec une sainte fierté, découvre l'insulte majeure et l'affaire tourne au chantage : si tu rachètes tes fautes par une aumône double, j'accorde l'indulgence pour toi-même et pour elle !

Mais la bourse d'Anthoyne, ne compte **guère d'argent**. Si peu, qu'il puise dans celle de l'Église. Le bon Saint-Philibert de Chantecorps ferme charitablement les paupières, mais il est pris en flagrant délit, menacé de renvoi sur le champ et sa famille damnée. Papin menace à son tour : je dirai partout que vous rencontrez Louise dans le cellier, que vous l'avez engrossée.

– C'est faux naturellement ?

Tous deux ont remarqué l'épaississement de ma taille. Potier maîtrise encore la situation, mais il craint pour sa réputation. Il sait son sacristain piètre chrétien. Tous deux me pressent de questions indiscretes, se soupçonnant mutuellement. Par prudence, j'adopte la sage loi du silence. Je serre mon corset de plus en plus fort.

Le sol du cellier est en terre battue et ma couche, simple cadre de bois sur pieds avec des lattes recouvertes de paille et une ballière<sup>2</sup>. La température y est humide mais constante, j'ai de la nourriture en suffisance. La quasi-absence de lumière masque une grosseur gênante. Seule la porte aux planches disjointes laisse filtrer quelques rais de soleil.

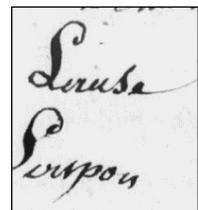
Dans un coin du cellier, se trouve un coffre empli de sel et une pelle. J'ai du mal à le tirer, mais je l'ai fait. Le sol est dur, je creuse avec l'énergie d'un forçat, dissimulant la terre retirée, sous mon lit. Cet enfant du péché que je porte ne survivra pas à un tel traitement, je le pressens, mais ne me ménage pas pour autant. Les nuits baignées de lune, je creuse, à m'en faire péter les jointures.

– Et alors ?

Personne ne m'a aidée. J'ai souffert le martyr. Elle est née dans la nuit, poussant un petit cri de souris, un seul. Son petit corps s'est refroidi sur le mien. Alors, avec toute ma hargne, j'ai retiré le coffre, déposé le corps au fond du trou, replacé la terre par-dessus et tout remis en ordre. Lorsque Potier descend au matin, je suis allongée sur ma couche. Il ne dit rien, dépose un dernier bol de soupe. Lorsqu'il récupère le récipient vide, Papin ne remarque rien non plus mais il oublie de verrouiller la porte du cellier. Au bout de quelques jours sans visite, j'ose un pas vers l'extérieur, puis un autre, plusieurs autres et me dirige vers l'office où je reprends mon service, affichant aux regards indiscrets ma taille retrouvée.

Je n'ai jamais revu Potier. Muté. Papin non plus, subitement décédé et déjà inhumé. Le sort de ma petite leur a pété au nez : une justice divine pour les trois « P » !

Las de m'attendre, mon pauvre amour est parti à la guerre. Comme le nouveau curé n'en finit pas d'arriver, je reprends le registre, trempe ma plume dans l'encrier abandonné. J'écris son nom, avec application : **Louise Poupon**, et je refais mon balluchon.



NB– Les mots empruntés au registre, sont écrits en gras italique. Les dessins utilisés sont visibles dans le premier registre de Chantecorps. Merci à Catherine de m'avoir signalé ces bizarreries. L'interprétation que j'en fais n'engage que ma responsabilité.

Danièle BIZET-BILLAUEAU

<sup>2</sup> Paillasse remplie de balles d'avoine.

# DONS D'UNE FAMILLE À UNE ENFANT ADOPTÉE

## MARIE-JOSEPH ADOPTÉE PAR LA FAMILLE GAILLARD DE LA BOISSIÈRE-EN-GÂTINE

Tous les enfants abandonnés ou placés dans une famille d'accueil n'ont pas eu la chance de Marie-Joseph.

Ses parents adoptifs ont fait don de tous leurs biens en faveur de leur fille adoptive.

**Dans le registre 3 X 28/ 3**, le 30 septembre 1874, une femme, habitant Xaintray, se nommant Boutin, sans profession, se présente devant les membres du bureau de l'admission de l'hospice de Niort. Cette femme demande l'admission d'une enfant, née à Niort, le 22 novembre 1872, appelée Marie-Joseph. La mère qui lui a donné naissance l'a abandonnée à sa naissance comme en témoigne l'acte du **23 novembre 1872**. Ce jour, Marie Florence Camus, sage-femme, à Niort, avait déclaré sa naissance, en précisant que la mère avait refusé de dire son nom, son âge, son domicile et sa profession.

Cette enfant lui a été confiée par une personne nommée Maudet. Cette dernière s'est engagée à lui payer les mois de nourrice. Mais depuis plusieurs mois, la dame Boutin n'a reçu aucun paiement. Elle ignore le domicile de ladite Maudet. Pour cette raison, il lui est impossible de garder et d'élever gratuitement l'enfant. En attendant que le préfet statue sur son admission, l'enfant est provisoirement reçue à l'hospice de Niort.

Marie-Joseph reste quelques années à l'hospice jusqu'au moment où elle sera confiée à une famille sans enfants de La Boissière-en-Gâtine.

Le père adoptif Jean-Baptiste Gaillard est né le 13 juillet 1825 à La Boissière. Dans les recensements de ladite commune, il est désigné par la fonction de sacristain, par exemple en 1891. De même, dans la liste des électeurs de la commune de 1868, il est aussi désigné comme sacristain et il a le numéro 74. Il s'est marié en 1861 avec Marie Pelletier. Un contrat de mariage a été signé devant M<sup>e</sup> Allard, notaire à Verruyes, le 23 mai 1861. Le couple n'aura pas d'enfants.

Marie-Joseph sera d'abord considérée comme leur pupille comme en témoigne le recensement de 1891. Mais le couple a dû l'accueillir plus tôt car on la retrouve dans le recensement de 1881 à La Boissière.

**Le 10 avril 1894**, devant le juge de paix de Mazières-en Gâtine, Jean-Baptiste et son épouse adoptent Marie-Joseph comme leur fille. La décision du juge de paix est homologuée par jugement du tribunal civil de Parthenay, le 1<sup>er</sup> mai 1894, jugement confirmé par la cour d'appel de Poitiers, le 30 juillet de la même année (**Réf. Justice de paix de Mazières-en-Gâtine**).

**Dans la série 3 X 135**, hospice de Niort, Marie-Joseph a été enregistrée sous le numéro 3055. Sa fiche contient quelques renseignements. Elle a été placée, le 12 avril 1882, chez le couple Gaillard-Pelletier. En 1886, on note qu'elle est en bonne santé quoique faible, de bonne conduite, et de bon caractère. Cette jeune fille est chez les époux Gaillard comme leur enfant. Ils ont pour elle tous les soins qu'exige sa faible constitution. Elle n'a aucune profession, elle s'occupe au ménage et à la couture.

Elle a peu d'instruction, car elle a eu une maladie des yeux qui l'a souvent empêchée d'aller à l'école.

En 1887, les renseignements sont les mêmes.

En 1888. On rappelle que la santé de cette élève s'améliore, sa conduite est irréprochable. Les époux Gaillard ont toutes les bontés possibles pour cette enfant.

Renseignements inchangés en 1899, 1890, 1891, 1892, 1893.

Jean-Baptiste Gaillard et Marie Pelletier avaient fait un testament, devant M<sup>e</sup> Pastureau, notaire à Mazières-en-Gâtine, **le 5 août 1877**, en faveur de Marie-Joseph qu'ils n'avaient pas encore adoptée officiellement. Dans ce testament, il est rappelé que leur pupille est née de père et mère inconnus le 22 novembre 1872. Elle a été admise à l'hospice de Niort, sous le numéro 3055. Au moment de la rédaction du testament, elle est en pension à Champdeniers. Parmi les clauses de l'acte, outre la donation de tous leurs biens, maisons et champs, prés ou jardin, il est stipulé que Marie-Joseph devra faire dire des messes à La Boissière-en-Gâtine durant sa vie, à partir du décès de ses donateurs. Soit trois messes chantées, chaque année, à l'intention de Marie et de son mari, pendant le Carême autant que possible. Et pour Jean-Baptiste et son épouse, trois messes annoncées, pendant l'Avent (**Réf 3 E 14702**).

On peut supposer que Marie-Joseph a été mise en pension à la communauté de la congrégation de l'Union Chrétienne de Champdeniers, car Marie Pelletier dans son testament a fait également un don à cette communauté.

Marie-Joseph entrera au couvent de la communauté des filles de la croix de Saint-André à La Puye dans la Vienne. Elle prendra le nom de sœur Claire de Saint-Jean. Cette communauté avait tenu, à La Boissière, l'école privée de filles, créée en 1888. Peut-être les religieuses ont-elles eu une influence sur sa vocation. Marie-Joseph décèdera à La Puye, le 2 mars 1965.

Marc BOUCHET

## E COMME ENFANT ÉCHANGÉ

Le 15 novembre 1691, devant M<sup>e</sup> SIMON notaire à Beaulieu-sous-Parthenay, M<sup>e</sup> Bonaventure MOISAN écuyer sieur de Laugerie, y demeurant paroisse de Rouillé St-Hilaire, à présent à la Guyonnière, paroisse de Beaulieu-sous-Parthenay, reconnaît « *de bonne foi que mal à propos et sans fondement il a intenté l'action criminelle contre Gédéon RABAULT écuyer sieur de Matheflon, Marie RABAULT sa fille et Françoise BASCHARD veuve SAMPOU par devant le lieutenant criminel du siège royal de Melle et par appel poursuivi en la cour du parlement à Paris de laquelle instance il se désiste et départ pour ne faire jamais aucune poursuite en quelque manière* »... Ces quelques mots tirés d'un acte d'une seule page, qui ne s'embarrasse pas de détails, met pourtant un terme à une longue et ténébreuse affaire commencée vingt auparavant et portée de cour en cour jusqu'au Parlement de Paris. Le récit qui suit s'appuie en partie sur celui du Pasteur Rivierre qui, bien qu'ignorant le fin mot de l'affaire, semble avoir eu accès aux Archives nationales au « factum » ou recueil qui compile les déclarations et pièces d'un procès hors du commun.

Cette « affaire RABAULT » débute au début des années 1670 au château de Mathefelon près de Chinon en Touraine. Judith de LADVOCAT, épouse de Gédéon RABAULT, meurt en couches en laissant une petite fille qui mourra peu de temps après. Or, le couple n'ayant pas d'autre enfant, tous les biens de l'épouse – la terre de la Guyonnière, la maison noble de Boisvert à Beaulieu, etc. – doivent revenir de droit à Jacques de LADVOCAT sieur du Pont, le beau-frère. C'est alors que Gédéon, poussé par le seigneur de Jazeneuil, son père, se livre à une terrible machination. Il cache la mort de sa fille et remplace cette dernière par le bébé de la servante Françoise BASCHARD, femme de Jean SAMPOUX. La sœur de Gédéon se serait occupée de faire enterrer le petit cadavre sous une barrique dans la cave par deux voisins...

Quelque temps plus tard, Françoise, devenue la nourrice de son propre enfant mais l'élevant comme celle de son maître, ne peut tenir sa langue et révèle le terrible secret à des amis des RABAULT, les CORNILLON d'Angoumois qui séjournent au château. Pressé de questions, le vieux René RABAULT avoue tout, implore ses hôtes de garder le secret et s'inquiète du fait qu'en bons catholiques, ils racontent tout en confession... Les CORNILLON déclareront plus tard que l'intrigant grand-père, craignant qu'on ne le découvre, aurait fait exhumer nuitamment le corps en putréfaction pour l'enterrer dans un champ labouré près du château... Quant à Gédéon RABAULT qui s'est remarié avec une cousine, il est rongé de remords et sa nouvelle épouse somme son beau-père de tout avouer et de dédouaner son fils. Le seigneur de Jazeneuil, au contraire, se plaint de l'ingratitude de son fils qui le laisse dans la gêne, alors qu'il lui a fait garder la Guyonnière. Le premier procès date de 1689 et est porté non par Jacques de LADVOCAT, sans doute décédé à cette date, mais par les MOYSEN qui cousinent avec les LADVOCAT, comme avec les RABAULT, d'ailleurs, et se posent en héritiers lésés...

D'autres péripéties nous sont révélées par les dépositions de témoins au cours des différents procès. On apprend notamment que Françoise BASCHARD, également déçrétée de prise de corps, se plaint du grand-père RABAULT qui a oublié de lui verser la pension promise pour s'être prêtée à la machination. Sans compter que sa fille, devenue la demoiselle Marie RABAULT, la prend désormais de haut. Françoise a parlé et parle encore si bien que la sœur de Gédéon, de nouveau à la manœuvre, et pour la faire taire, conduit la domestique déguisée en bourgeoise à l'abbaye de Fontevrault.

L'affaire se déroule sur fond de persécutions religieuses. Gédéon RABAULT, dénoncé comme « mauvais converti », se rend au prêche de St-Maixent après la ruine de celui de Parthenay. « Sa » fille qui fait partie des trois derniers accusés – le grand-père est mort avant 1691– est enfermée comme huguenote opiniâtre au couvent des Ursulines de Chinon. Elle n'en sort que pour épouser un catholique : le chevalier de LA BARRE (qui n'a rien à voir avec le blasphémateur).

En 1691, il y a sans doute un arrangement entre Bonaventure MOYZEN et Gédéon RABAULT dont on a vu qu'il était plus scrupuleux que sa famille. Quoi qu'il en soit, Marie RABAULT et Charles de LA BARRE restent les seigneurs de la Guyonnière. Pourtant, après la mort en 1731 de Marie RABAULT demeurée sans enfant, plusieurs héritiers se présentent : les cousins RABAULT et les MOYZEN dont François Xavier qui sera seigneur de la Guyonnière comme ses ancêtres.

« L'affaire RABAULT », née de la cupidité d'un grand-père et des remords d'une vraie ou fausse mère, aurait pu inspirer Balzac ou le Grand-Guignol. Elle n'a peut-être pas d'équivalents dans les annales de la justice.



*La terre de la Guyonnière et son beau château sont au centre de « l'affaire RABAULT ».*

#### **Généalogie de Françoise BASCHARD :**

Jacques BASCHARD notaire à la Petite Berthonnière, St.Pardoux x Mathurine GUERRY  
---- Pierre BASCHARD sergent royal à la Salmondrière (St-Pardoux) x Jeanne FOUSCHIER  
----/---- Joseph BASCHARD  
----/---- Hélié BASCHARD x Judith CHEVALIER de St-Pardoux  
----/---- **Françoise BASCHARD** x Jean SAMPOUX  
----/----/---- Jeanne SAMPOUX °1666 Candes x1689 Louis BOILEAU de St-Pardoux,  
----/----/---- *Jeanne SAMPOUX* °1666 xx1698 à Candes St-Martin Urbain PELLEGAULT d'Avoine  
----/----/---- **Marie SAMPOUX °1670 Candes St-Martin (Il s'agit sans doute du bébé échangé.)**  
----/----/---- Charles SAMPOUX tailleur d'habits x1703 à Parthenay Jeanne AURIAU  
----/----/---- Françoise SAMPOUX  
---- *Pierre BASCHARD* xx Elisabeth SOUVIGNY  
----/---- Samuel BASCHARD marchand à l'Absie x Anne SIONNEAU  
----/---- Jacob BASCHARD  
----/---- Anne BASCHARD

### Généalogie de Gédéon RABAULT :

René RABAULT écuyer seigneur de Jazeneuil et Matheflon x1643 Temple de St-Maixent x Louise MOYSEN

---- Magdelaine RABAULT °1656 Temple de Lusignan

---- René RABAULT °1656 Temple de Lusignan

---- Marie RABAULT x René d'EPINAY seigneur de Danzay

---- **Gédéon RABAULT écuyer sieur de Matheflon** x1669 Temple de Loudun Judith de LADVOCAT

----/---- **Marie RABAULT (Il s'agit sans doute du bébé échangé.)** x1689 Chinon Charles Philippe de LA BARRE capitaine des chevaux-legers de la garde du corps du Roy

---- *Gédéon RABAULT écuyer sieur de Matheflon* x1676 Temple de Lusignan Marie Anne RABAULT

### Sources :

- Archives départementales des Deux-Sèvres, de la Vienne et de l'Indre-et-Loire : registres paroissiaux, archives notariales.

- Pasteur Rivierre, *Dictionnaire des familles protestantes du Poitou*, volume 6, Folio 66

*Catalogue des factums et autres documents judiciaires antérieurs à 1790* par A. Corda, tome cinquième, Paris 1900.

- T. Rabouam-Bourdin, « Le château de la Guyonnière, commune de Beaulieu-sous-Parthenay ». *Bulletin de la Société historique et archéologique, les Amis des antiquités de Parthenay*, n°21, 1971.

Stéphane DALLET

## F COMME FICHET MARIE, ÉCOLIÈRE CHERVEUSIENNE

Au travers de cet article, je vous propose de retourner à l'école en 1886, peu après les lois Ferry, tournant majeur dans l'éducation. Marie FICHET a alors 12 ans et est à l'école mixte protestante de Cherveux, ça sera sa dernière année dans cette école. L'année d'après, les filles seront toutes dans une même école. Au travers d'extraits de ses cahiers conservés aux archives départementales sous la cote 192 J 5, nous allons découvrir ce que les élèves cherveusiens apprenaient à cette école.

Ici, l'orthographe de Marie FICHET est respectée pour les dictées.

### Mardi 5 octobre 1886

#### Problèmes

*Une somme est composée de 25 pièces de 20f ; 50 pièces de 5f ; 43 pièces de 2f ; 35 pièces de 0f,50 et 65 pièces de 1 décime. Quelle est la valeur totale de cette somme ?*

#### Solution

*Valeur des 25 pièces  $20 \times 25 = 500f$ , des 50 pièces  $5 \times 50 = 250f$ , des 43 pièces  $2 \times 43 = 86f$ , des 35 pièces  $0f,5 \times 35 = 17f,50$ , des 65 pièces  $0f,10 \times 65 = 6f,50$  Valeur totale 869f*

*Un marchand épicier a vendu dans une journée 15 kilogrammes, 25 de sucre à 1f,65 le kilog ; 24kilog, 7 de haricots à 0f,45 le kilogr et enfin 15 litres d'huile à 22 f le décalitre. Quelle est la somme totale qu'il a reçu pour le paiement de ces divers articles ?*

#### Solution

*Prix du sucre  $1,65 \times 15,25 = 25f,16$ . Prix des haricots  $0f,45 \times 24,7 = 11f,11$ . Prix de l'huile  $22 \times 1,5 = 33f$ . Recette totale 69f,27.*

### Samedi 9 octobre 1886

#### Dictée

#### Chaleur et froid

*C'est par le sens du toucher que nous percevons les impressions de froid et de chaud. Nous trouvons un corps chaud lorsque sa température est plus élevée que celle de l'organe affecté, et froid lorsque cette température est plus basse. Si votre ami à la fièvre vous lui trouverez les mains chaude; les vôtres lui*

produiront au contraire une sensation de froid. Le froid n'est donc qu'une négation et n'est juste que par comparaison.

La chaleur est une réalité; elle procède essentiellement du mouvement et sans elle la vie serait impossible. Lorsqu'on frotte un objet en métal pour le polir ou le nettoyer l'objet s'échauffe. La scie du coupeur de bois s'échaufferait jusqu'à se s'étrangler s'il n'avait soin de la graisser. Les scieurs et la boîte des roues des voitures en mouvement rapide se soude par la chaleur du frottement si le [2 mots illisibles] à manquer. Mais la principale source de chaleur c'est le soleil.

Mercredi 12 octobre 1886

Problème

Une ouvrière fait en 71 jours  $1\frac{1}{2}$  une broderie de forme carrée, dont chaque côté à 0m85 de longueur, le décimètre carré étant payé 0,35 cent on demande ce quelle recevra pour cette broderie ?

Solution

Surface de la broderie  $0,85 \times 0,85 = 0,7225$ . Il y a  $0,7225 : 10 = 72$  décimètre carré 25. Prix de la broderie  $72,25 \times 0,35 = 25\text{f},28$ .

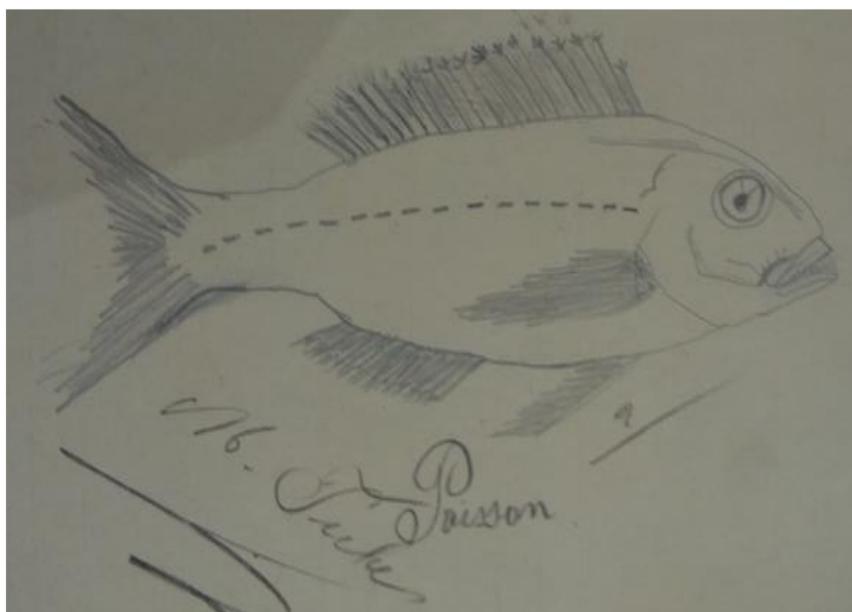
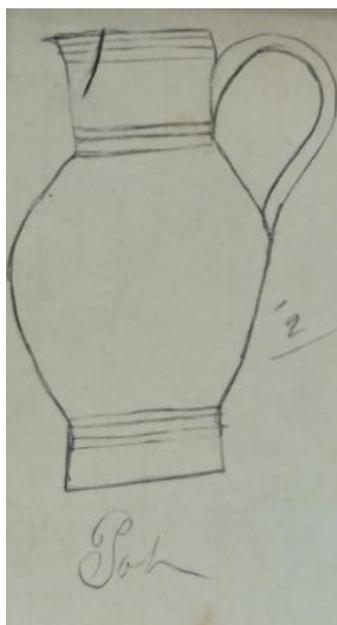
Mercredi 13 octobre 1886

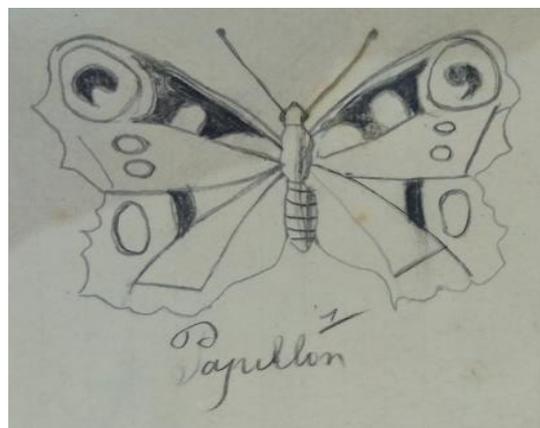
Dictée

Le Bœuf

Le bœuf est un animal de forte taille au corps épais, lourd aux os énormes. Ses jambes sont maigres et minces certaines races de bœufs ont les cornes longues pointues, c'est une arme menaçante et dangereuse, d'autres les ont courtes et recourbées, une race enfin connue depuis peu d'années est presque totalement dépourvue de cornes. Les bœufs de cette race, sont appelés bœufs désarmés. Les oreilles du bœuf sont longues et pendantes et largement ouvertes placées sur le côté ; ses gros yeux ronds sont peu intelligents mais tranquilles et doux, sa queue est longue, garnie à son extrémité d'une touffe épaisse de longs poils. Sa robe est de couleurs variées. Le plus ordinairement brune ou rousse, grise ou blanche parfois noire souvent tachetée ou tigrée. On emploie les bœufs à tirer la charrue et les chariots lourdement chargés.

Les cahiers de Marie FICHET contiennent aussi des dessins non datés, en voici des extraits :





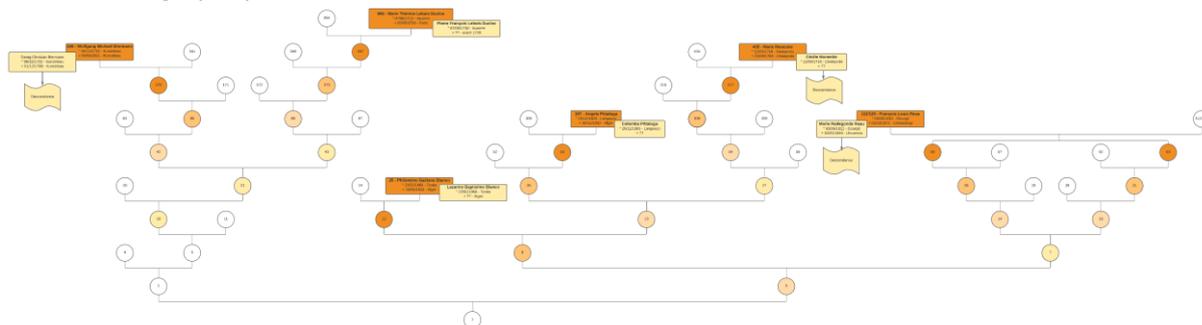
Voici ce qu'on apprenait à l'école protestante mixte de Cherveux. Marie FICHET était une bonne élève puisqu'en 1888, elle obtint son certificat d'études et devint plus tard institutrice.

**Mattéo MADIER**

## G COMME GÉMELLITÉ

Avez-vous des jumeaux dans votre ascendance ? Statistiquement, vous ne devez pas en avoir beaucoup, parfois même pas du tout. Selon l'article de Gutierrez et Houdaille de 1983, « *Les accouchements multiples dans la France ancienne* », entre 1790 et 1729, la proportion en France de naissances gémellaires tournait autour de 9,3 pour mille. Et ces enfants n'arrivaient que rarement à l'âge adulte, à peine un sur quatre selon la même enquête.

Malgré ces chiffres peu encourageants, il y a plusieurs jumeaux dans l'arbre de mes enfants, comme le montre ce graphique.



Du côté de mes ancêtres de Gâtine, François Louis Reau, né le 3 juin 1812, à Gourgé dans la métairie de la Gaudinière, avait une sœur jumelle, Marie Radegonde. Et malgré les statistiques, François et Marie sont tous les deux arrivés à l'âge adulte, se sont mariés, ont eu une descendance.

Mes ancêtres sont arrivés à Gourgé, venant de Saint-Christophe-du-Bois, à côté de Cholet, entre 1775 et 1784. Pierre Reault et son épouse Louise Dixneuf, accompagnés de leurs neuf – ou dix – enfants s'installent à la Gandinière, à proximité du Thouet.

Leur fils Louis Reault, né en 1762 à Saint-Christophe, est le cinquième de la fratrie. Il se marie tard, après les troubles nombreux des guerres vendéennes, le 10 janvier 1797 à Gourgé, avec Jeanne Ayrault, une veuve qui a douze ans de plus que lui. De leur union ne naît aucun enfant. Quand Jeanne décède, en 1809, Louis a 46 ans. On pourrait penser qu'il est un peu âgé pour essayer à nouveau de fonder une famille, et pourtant.

Le 15 octobre 1811, il épouse Renée Bremand, qui a 18 ans de moins que lui. La jeune femme est née à Thénezay où elle s'était mariée très jeune, à 17 ans, avec Jean Victor Renault, mort moins de deux ans après leur mariage, en 1801. Elle est restée veuve ensuite, servante à La Peyratte, puis à Gourgé. Renée Bremand est-elle servante à la Gandinière – ou plutôt à la Gaudinière, comme on écrit le nom du lieu à l'époque ? C'est en tout cas là qu'elle est domiciliée au moment du mariage.

Et les futurs époux ont probablement consommé leur union avant – bien avant – le mariage. Union forcée ou consentie ? Quelle importance pour l'époque où la survie économique de la femme – et donc la survie tout court – dépend de l'homme, son père, son mari, son frère, son fils...

Louis et Renée ont mis la charrue avant les bœufs, la naissance de leur premier enfant – leurs premiers enfants – en est un indice certain.

Le mercredi 3 juin 1812 naissent à la Gaudinière François Louis et Marie Radeconde Reault, enfants jumeaux, nés 7 mois et 19 jours après les noces de leurs parents. Des jumeaux prématurés de sept mois et demi qui survivent, dans une ferme de Gâtine au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle ? Bien sûr c'est possible, mais assez peu probable. C'est déjà un petit miracle que les deux enfants survivent à leur naissance, à leur première semaine, à leur premier mois...

Leur mère est solide, et féconde.

Moins de deux ans plus tard, Renée accouche à nouveau, et à nouveau elle accouche de jumeaux, deux garçons cette fois-ci, Pierre Hilaire Louis et Michel, nés le 8 février 1814 à la Gaudinière. Mais cette fois-ci, Michel ne survit pas au-delà d'une dizaine de jours. Il meurt le 20 février 1814. Quant à Pierre Hilaire, il va grandir, atteindre l'âge adulte, se marier, avoir une descendance.

Renée met au monde trois autres enfants, Louis en 1816, Magdeleine en 1818 et Michel Hilaire en 1820. À l'exception de Michel, le jumeau de 1814, tous les enfants de Louis Reault et Renée Bremand vont avoir une descendance, dont trois enfants nés d'une naissance multiple.

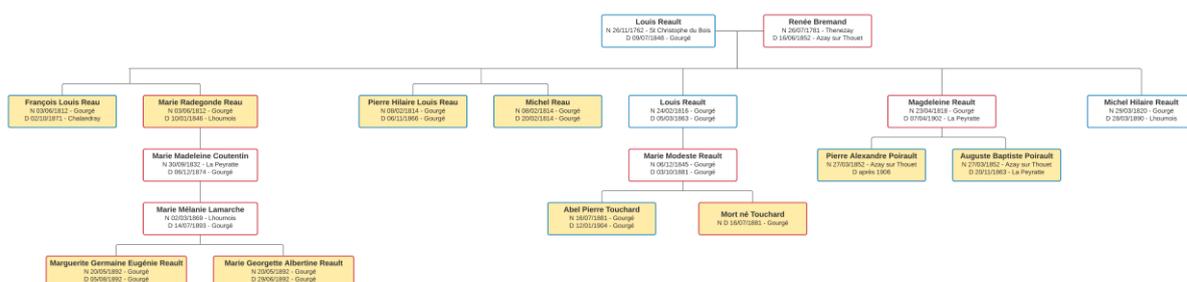
On dit que l'hérédité joue un rôle dans les naissances multiples. Quand on étudie la descendance de Renée Brémond, mère de deux couples de jumeaux, ça y ressemble...

Il n'y a dans ma lignée, dans les descendants de François Louis Reault, pas de naissances multiples notables.

Mais dans la descendance des filles de Renée, Marie Radeconde et Madeleine, il y a à nouveau des naissances gémellaires sur plusieurs générations.

- Madeleine, la seconde fille de Renée Brémond, qui épouse Pierre Poirault à Gourgé en 1849, met elle aussi au monde des jumeaux, le 27 mars 1852, à Azay-sur-Thouet : Pierre Alexandre et Auguste Baptiste. C'est chez Madeleine d'ailleurs, où elle est peut-être venue aider pour la naissance de ses petits- enfants, que Renée Bremand, la sosa 225 de mes enfants, meurt le 16 juin 1852.
- Une des petites-filles de Marie Radeconde, la jumelle de mon ancêtre, Marie Mélanie Lamarche, met au monde le 20 mai 1892 à Gourgé deux petites filles, Marguerite Reault et Marie Georgette Reault, qui survivent moins de trois mois.
- Marie Modeste Reault, la fille de Louis Reault et donc la petite-fille de Renée Bremand, met au monde le 16 juillet 1881 à Gourgé un couple de jumeaux, un garçon Pierre Abel, et une petite fille mort-née.

Cette branche de mon arbre est celle où je trouve le plus de jumeaux sur un laps de temps assez court. Je n'ai pas pu jusqu'à présent remonter l'ascendance de Renée Bremond au-delà de ses parents et j'ignore si elle aussi descend d'une famille où les naissances gémellaires étaient nombreuses.



## H COMME HARTOG

### LE SURPRENANT PATRONYME D'UNE ENFANT TROUVÉE

Charlotte Vaye, ma belle-mère, née en novembre 1911, disait parfois en plaisantant : « J'ai trois sœurs mais il n'y en a qu'une de vraie. » C'est ce qu'elle m'a dit, en 1959, avant mon mariage, lorsque j'ai fait la connaissance de ma belle-famille et découvert en même temps la Gâtine, si pittoresque !

La vraie sœur, c'est Louise, née en septembre 1909. Charlotte et Louise sont toutes deux filles de Louis Constant Vaye et de Marie-Louise Jarriault. Louis Constant Vaye est décédé à Ypres, en Belgique, le 27 novembre 1914. Marie-Louise s'est remariée avec Henry David en 1923 et Paulette David est née en février 1924. Hélas, Henri David, revenu malade de la guerre, est décédé en 1925. Marie-Louise est à nouveau veuve et Paulette trop jeune pour se souvenir de son papa. Louise, Charlotte et Paulette sont toutes les trois nées à Neuvy-Bouin et toutes les trois « adoptées comme pupilles de la nation. » On me présente enfin Marguerite, née à Niort en mars 1911, abandonnée à sa naissance et confiée à Marie-Louise par l'Assistance publique.

Elles ont été élevées toutes les quatre, sans papa, par la même maman et lorsque Marguerite, comme Louise et Charlotte a été en âge de travailler, elle est toujours revenue passer ses jours de congé, comme elles, chez Marie-Louise où elles retrouvaient Paulette. J'ai alors cru que Marguerite était arrivée à Neuvy-Bouin après le décès de Louis Constant, pendant la guerre et les années ont passé... Je savais qu'André Daviaud, le mari de Guiguite, aurait aimé en savoir plus sur les origines de sa femme mais elle, elle ne le souhaitait pas et cela aurait-il alors été possible ? André est décédé en 1970. Le couple n'a pas eu d'enfants.

Quand, dans les années 80, j'ai commencé l'arbre généalogique de mes enfants, ma belle-mère et aussi Louise et Paulette m'ont incitée à faire des recherches sur cette naissance... sans en parler à Guiguite... mais seule Marguerite aurait pu le faire à cause de la loi dite des cent ans. Elles ont alors fait appel à leurs souvenirs et m'ont raconté le peu qu'elles savaient. Peu à peu, j'en ai su davantage sur celle qui, pour ses neveux, ses nièces et bien d'autres était « tata Guiguite ».

Louise, la plus âgée, savait que le bébé, à sa naissance, avait été placé à Secondigny, chez le frère et la belle-sœur de Marie-Louise, parents de Bernadette (dite Simone) Jarriault, née en juin 1910 mais que, quand ceux-ci partirent s'installer en Charente-Inférieure (comme on disait alors) fin 1912, ils ne purent l'emmener. C'est à cette date qu'elle est arrivée à Neuvy-Bouin. On m'a dit aussi qu'elle s'appelait Marguerite Hartog et j'ai pensé : « drôle de patronyme pour un enfant abandonné ! ».

Charlotte est décédée en 1999, Louise en 2003, Marguerite en 2005 et Paulette en 2021. C'est seulement le 23-01-2012 que j'ai enfin obtenu un bulletin de naissance sur lequel figure le décès de Guiguite mais pas son mariage ni aucun renseignement sur les circonstances de cette naissance, sauf la mention née à dix heures et le prénom André. Je me suis dit : « Bizarre ! Comment peut-on savoir l'heure ? et toujours, pourquoi ce nom ? »

Le 14-06-2019, j'ai passé la journée à Niort, avec l'un de mes petits-fils. À la mairie où nous avons été très bien reçus, nous avons vu le registre des naissances et nous sommes repartis avec une photocopie de l'acte... riche de nouvelles informations... et depuis, ce registre est en ligne (acte n° 80, vue 22/109). Ce même jour, nous sommes allés aux Archives départementales où nous avons trouvé plusieurs documents concernant Marguerite mais pas son dossier d'abandon. Il n'y a aucun dossier d'abandon après 1904. Où sont-ils donc ? Aux Archives municipales, peut-être ? Nous avons trouvé des contrats de placements, dont ceux de Marguerite Andrée Hartog. Guiguite est enregistrée sous le n° 6047. Son gros dossier contient beaucoup de feuilles volantes, plus ou moins classées, plus ou moins lisibles. Le temps presse. Nous essayons de choisir le plus important et nous faisons quelques photos... On reviendra !

Voici l'essentiel de ce que nous avons appris grâce à ces photos :

- catégorie T (trouvé ?) date de l'admission : 19/03/1911 (donc le jour de sa naissance) / radiation : 19/03/1932, motif majorité / 21 avril 1911 : Jarriault Célestin à Secondigny (Barotin) / 16 8bre 1912 : Vaye-Jarriault à Neuvy-Bouin (l'Étang). *(Les souvenirs de tata Louise étaient donc exacts) / 1924, 1925,*

1926 : placée chez Billy à Saint-Aubin-le-Cloud (la Barrelière) servante / 1927, 1928 : placée chez Sauvêtre Jean à Saint-Aubin-le-Cloud (Mongazon) servante. (*À leur sortie de l'école, les enfants étaient placés pour « gagner leur pain » jusqu'à leur majorité*) / 01/02/1929 : en traitement à l'hôpital de Niort puis, sauf erreur, à nouveau chez Sauvêtre Jean du 14/06/1929 au 01/07/1931. (*Guiguite était boiteuse, probablement une luxation congénitale de la hanche, ce qui explique peut-être le séjour à l'hôpital mais...*)

Même s'ils méritent d'être revus, ces contrats de placements ne nous apprennent rien sur les origines de Guiguite, mais revenons sur les premières années à Neuvy-Bouin.

À l'école publique, dans les petites classes, Louise, Charlotte et Marguerite sont trois sœurs, tout simplement, mais au fur et à mesure qu'elles grandissent et aussi leurs camarades qui commencent à poser des questions, elles sont intriguées et en parlent à leur maman. Marie-Louise leur révèle que Guiguite a été abandonnée par ses parents à sa naissance et lui a été confiée par l'Assistance publique... Le temps passe... Louise et Charlotte, comme Guiguite, sont placées pour gagner leur vie. En 1919, Marie-Louise et ses filles ont quitté le « creux de maison » du village de l'Étang pour une petite maison dans le bourg (aujourd'hui rue du Jour de l'An). C'est là qu'est née Paulette qui, toute petite, a passé beaucoup de temps chez ses grands-parents David à la Baronnie, que les gens appellent : « la grosse ferme », avant de fréquenter, à leur demande, l'école privée catholique. C'est là aussi que j'ai fait connaissance de la famille.

Mais les Hartog ?? À Niort, j'ai survolé l'acte de naissance. J'ai retenu que Guiguite avait été trouvée à la porte du bureau des admissions de l'hospice, née de parents inconnus. C'est en le relisant plus attentivement, quelques semaines plus tard, que j'ai remarqué la formule : « parents non dénommés ». « Tiens, tiens, c'est quoi ça des parents non dénommés ? Et, si elle a été trouvée à huit heures quarante du soir, comment peut-on savoir qu'elle est née à dix heures. » J'ai consulté de nombreux sites internet, lu quelques livres et il semble bien que cette expression désigne des parents qui ont révélé leur lien avec l'enfant, choisi les nom et prénoms de celui-ci mais ont souhaité que cela reste secret. Trouvée à la porte de l'hospice peut signifier qu'une personne de la famille ou une sage-femme est entrée pour déposer l'enfant et fournir ces renseignements.

J'ai toujours pensé que le choix des prénoms n'était pas le fait du hasard ; c'était Marguerite comme Marguerite X, André comme Andrée ou André X... et Hartog pourrait être le nom du père ou de la mère de l'enfant... hélas sans certitude ! J'ai alors commencé des recherches sur le patronyme Hartog. Voici le résultat à ce jour. Hartog serait un nom de famille flamand, pas très fréquent. Selon « La France du nom de famille des Hartog, de 1891 à 1915 », il y aurait eu 11 naissances Hartog en France : 9 à Paris, 1 dans les Hauts-de-Seine, 1 dans les Deux-Sèvres...

Dans Geneanet, il y a l'arbre ascendant et descendant d'Alain Garric qui remonte au couple : Joseph Hartog né en 1814 X Clémentine Hartogs née en 1824 avec dans la descendance un couple qui a retenu mon attention : Frédéric Joseph André Hartog, né à Bruxelles x en 1869 avec Marie Antoinette Bailly, née à Evreux (27) ... Un peu par hasard, je suis « tombée » sur : André Adolphe Joseph Hallier, né à Angers en 1892, marié à Paris en 1920 avec Anne Marie Allard de Cholet. Celle-ci, née en 1898 et décédée en 1923, est fille d'une Marguerite Hartog.

Pour terminer, revenons en Gâtine. Les quatre filles de Marie-Louise, devenue mémé Marie, décédée en 1969, sont toujours restées proches, proches aussi de Simone... Louise s'est mariée en 1931, Charlotte et Simone en 1932, Guiguite en 1934 et Paulette en 1946. Il y aurait encore beaucoup à raconter sur Guiguite et André, au destin peu banal, lui aussi... mais c'est une autre histoire. J'aimerais ajouter la photo de Marguerite Hartog à 20 ans et une photo de Marie-Louise à 85 ans avec ses quatre filles. Je ne désespère pas de retrouver le dossier d'abandon. Il contient peut-être des révélations sur les origines de Guiguite et sur les raisons de l'abandon.



*Guiguite à 20 ans*



*Marie-Louise et ses quatre filles le jour de la fête de ses 80 ans. De gauche à droite : Charlotte, Paulette, Louise et Guiguite*

**Nicole CANTET**

## **INSTRUCTION DE L'ÉCOLIER THÉODORE SORIN**

### **1- Ascendance et descendance partielle de Théodore SORIN**

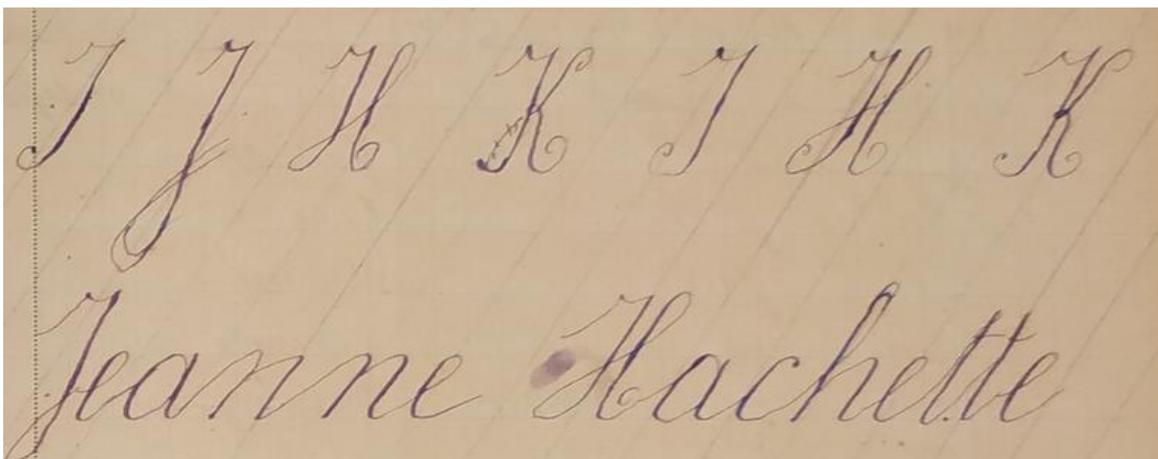
Né le 21 juillet 1882 sous le prénom d'André Théodore à Saint-Léger-de-Montbrun, il est le fils de André Joseph SORIN et de Aimée Louise BOUGRON, du village de Chenne qui se sont mariés le 29 décembre 1866 à Mauzé-Thouarsais. Les SORIN sont originaires de Chenne, commune de Saint-Léger-de-Montbrun tandis que les BOUGRON sont originaires de Mauzé-Thouarsais.

Théodore épouse à Tourtenay le 23 novembre 1908, Cécile Ernestine COUTANT fille de René et de Anastasie HUBLET, originaires tous deux du Thouarsais. Théodore et Cécile SORIN auront au moins un fils Amand René né à Tourtenay le 25 septembre 1909, mort à Thouars le 1<sup>er</sup> juillet 1945 avec la mention « Mort pour la France ». Théodore décède à Thouars le 6 décembre 1950.

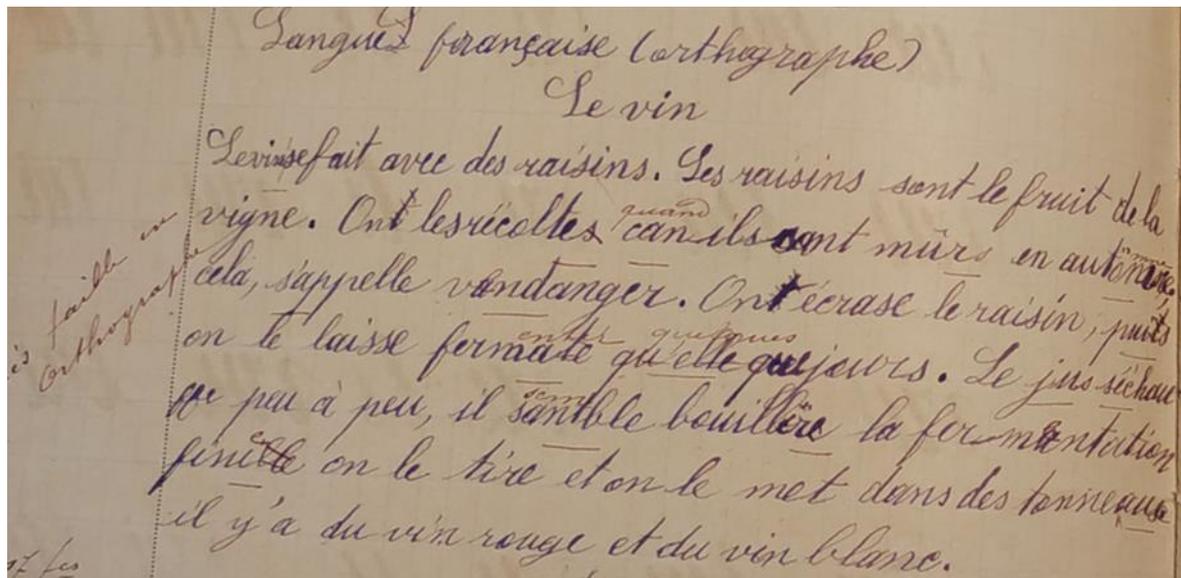
### **2- Le cahier d'école**

Ce cahier est un cahier spécial de devoirs mensuels, c'est un cahier qui venait en complément du cahier journalier. Ce cahier date de 1891-1892, Théodore a 9 ans et donc est en cours supérieur. D'après le recensement de Saint-Martin-de-Mâcon de 1891, son instituteur est Pierre MIDY originaire de Saint-Laon (86), instituteur à Vrères de Saint-Léger-de-Montbrun au début de sa carrière, époux de Joséphine GROLLEAU à Curçay-sur-Dive (86).

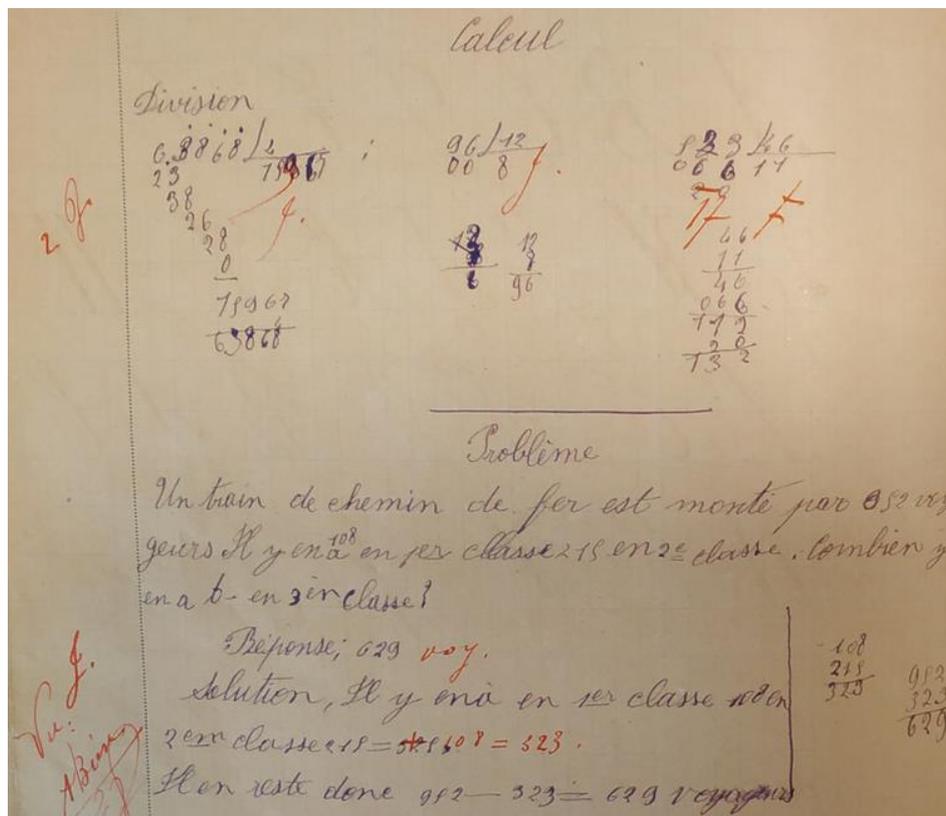
Le français tient une place de choix d'abord par l'écriture où étaient choisies soit des sons, soit des mots ou encore des personnages historiques comme ci-dessous.



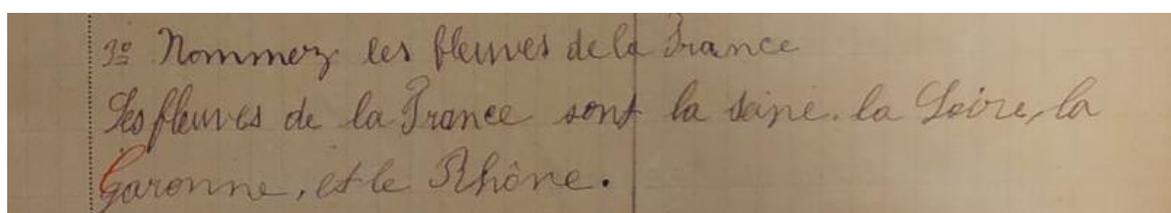
L'orthographe, la conjugaison et la grammaire ne sont pas en reste mais toujours avec une visée d'apprentissage sur un environnement familial.



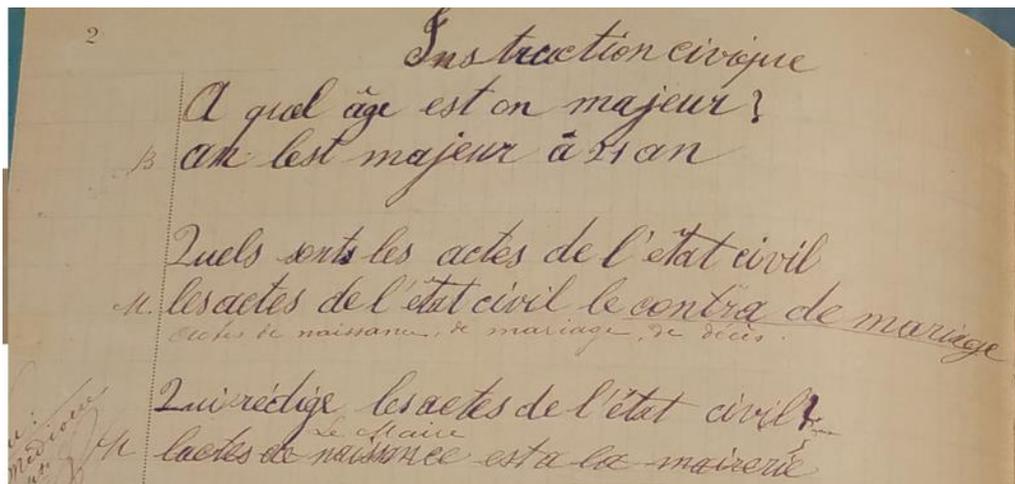
Le calcul et la formulation de problèmes viennent en second rang, les opérations de base (addition, soustraction, multiplication et division) constituent l'essentiel de ce qui est vu.



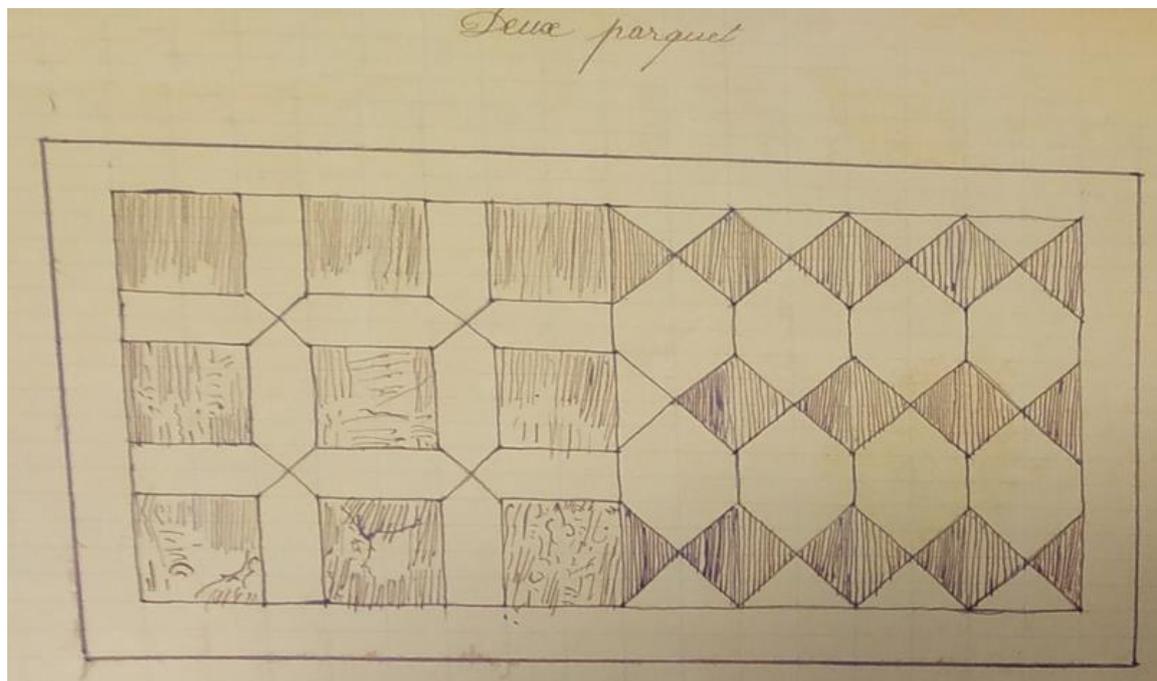
L'histoire et la géographie ont une part importante avec par exemple ici, un enseignement de géographie sur les fleuves de France ne mentionnant pas le Rhin. En effet, depuis la guerre de 1870, l'Alsace-Lorraine fait partie du territoire allemand et ne redeviendra française qu'après 1918.



L'instruction civique et morale tient également une bonne place et porte notamment sur les connaissances d'un bon citoyen (recensement militaire par exemple) et la morale porte plus sur la reconnaissance de l'enfant envers ses parents, l'instituteur, son pays. Ici un exemple sur l'état-civil.



Enfin, le dessin, principalement des formes géométriques complexes, voire ayant une visée pratique telles des parquets par exemple.



On constate dans ce cahier en général, que l'instituteur est exigeant avec le français et les mathématiques, ce qui est logique dans le contexte de l'alphabétisation massive voulue par les lois Ferry qui avaient à peine 10 ans à l'époque.

L'instituteur savait pertinemment que la plupart de ses élèves seraient manouvriers ou agriculteurs mais il était important de leur donner une instruction solide jusqu'au fameux certificat d'études pour ceux qui pouvaient.

Les préférences de Théodore sont clairement le dessin, l'histoire et un peu les mathématiques, il est un peu fâché avec l'écrit mais sur ce cahier, consultable en série J, transparaît l'envie d'apprendre, la volonté de bien faire et un respect profond pour son instituteur.

**Xavier CHOQUET**

## J COMME JEUNESSE D'ADRIEN

Adrien Caille, mon grand-père paternel est né le 24 juillet 1887. Il compta parmi ceux qui partirent à la guerre 14-18 et revinrent victimes de blessures qui changèrent leur existence.

Suite à un éclat d'obus dans la cuisse, il resta inerte sur le champ de bataille le 2 avril 1916. Il doit la vie à son fidèle compagnon qui le prit sur son dos pour le porter sur la civière du régiment d'où il fut transporté à l'hôpital militaire. Il passa presque 2 années dans divers hôpitaux de fortune où il fut mal soigné. Il obtint un congé de réforme définitive le 20 décembre 1917 en raison de la gravité de sa blessure. Il revint de la guerre avec une jambe handicapée au niveau du col du fémur droit avec ankylose du genou en extension et raccourcissement de la jambe de 4 cm.

Il boitera tout au long de sa vie et quand il fut hospitalisé en 1946 en raison de l'aggravation de son état, les chirurgiens ont découvert un morceau de capote resté dans sa jambe.

Il travailla dans un premier temps dans la ferme que ses parents avaient loué puis par la suite l'acheta avec ma grand-mère. Il ne voulait pas renoncer à ce métier malgré les autres propositions qu'il avait reçues et c'est avec difficulté qu'il a travaillé malgré l'aide d'un ouvrier agricole et plus tard de son fils.

J'ai par conséquent vécu auprès de mes grands-parents avec mes parents dans cette ferme, et comme mon grand-père était de plus en plus invalide, il passait ses journées à lire et à souffrir.

Mais ses yeux s'illuminaient lorsqu'il me racontait son enfance. Il n'en retenait que du bonheur.

C'est pourquoi j'ai choisi de vous en écrire quelques aperçus, d'abord en mémoire de ce grand-père si courageux et si facile à vivre malgré sa souffrance, et en second lieu pour donner une note d'optimisme sur cette époque où les gens humbles vivaient dans des conditions souvent très difficiles.

Je me souviens :

« Tu sais petite, j'ai adoré mon enfance »

Je suis né à Saint-Georges-de-Noisé dans une petite borderie exploitée depuis plusieurs générations. Lorsque j'eus 2 ans, mes parents eurent l'opportunité de reprendre un bail au sein d'une propriété à la Couture de Saivres ayant appartenu autrefois à des petits seigneurs poitevins avec des bâtiments importants entourés de 20 hectares de terres bien meilleures qu'en Gâtine, 3 petits étangs, un lavoir, un pigeonnier, une chapelle. Tu sais, mes parents étaient trop contents de ces terres où la lande reculait devant la prairie. Gâtine, terre gâtée, n'était plus qu'un souvenir avec ces borbiers qui interdisaient pendant presque 6 mois de se rendre au marché et aux foires. De plus, ici, on ne connaissait pas la peur du loup...

J'avais alors 4 ans et ma sœur Marie 2 ans. Nous courions dans le jardin qui comportait de nombreux arbres fruitiers, nous nous gavions de fraises, de framboises puis nous rejoignons les berges hérissées de roseaux, les trois pièces d'eau à travers les vastes prairies bordées des grands peupliers aux feuilles frémissantes et de haies bocagères. Nous jouions à cache-cache et une fois, j'ai perdu Marie et je me suis fait gronder par mon père qui m'a pris en main pour les travaux agricoles. Ainsi, j'ai accompagné ma mère pour garder les chèvres, mais c'était bien car je retrouvais mon voisin du même âge que moi. Nous nous amusions avec les chèvres, nous faisons la course.



*Adrien Caille*

Le soir, je prenais mon bâton et aidais à rentrer les vaches à l'étable.

Puis j'ai accompagné mon père et l'ouvrier agricole qui passaient la herse à l'automne et semaient à la volée. Mon père gouvernait la charrue exhortant de la voix l'attelage des mules, puis plus tard des bœufs. J'aimais me mettre le long du sillon et crier « Hola Chatain » pour les encourager. Puis, ce fut un plaisir de les guider moi-même. Aujourd'hui, les tracteurs ont remplacé les bœufs mais c'est mon meilleur souvenir. J'aimais récompenser ces braves bêtes en leur frottant la langue de sel et parfois j'y ajoutais un peu de vin comme mon père me l'avait appris.

Ma mère aidait souvent et passait le rouleau. Pour sarcler les blés, les avoines, le lin, ma mère, Marie et moi-même arrachions les mauvaises herbes avec une binette. J'aimais ce contact avec la terre et le soir, nous rentrions harassés, mais la grand-mère préparait toujours des bons plats : mijet, rouelle de porc, légumes divers, salé, etc. Et le dimanche, elle mettait sur la table le broyé poitevin, les œufs au lait et parfois les crêpes en hiver.

Au printemps, de temps en temps, je manquais l'école pour aller à la fenaison de juin. Le maître comprenait car c'est la terre qui nous nourrit...

En juillet, les moissons représentaient un grand moment. Dès 4 h du matin, les moissonneurs arrivaient avec leur faucille et la faux à râteau. Ils disposaient le blé en javelles et j'aidais à les lier en gerbes. Puis c'est l'époque du battage au fléau puis au rouleau moins précis. Ma mère a balayé l'aire afin d'y étaler les gerbes qui seront broyées au rouleau. Quand les machines à vapeur sont apparues, les rendements furent meilleurs et ce fut un soulagement. La batteuse se nourrissait de grains qui une fois ensachés étaient transportés dans les greniers. On louait une machine pour plusieurs fermes et le mois entier était consacré à ce travail. La famille, les amis, les voisins s'activaient dans une ambiance d'entraide et de camaraderie. Le soir, c'était la fête avec un grand repas préparé par les femmes, les voisines, les cousines. Quelle effervescence et quelle joie devant ces plats divers : tomates farcies, poules en sauce, pâtés, canards et poulets rôtis, les fromages de chèvre fabriqués par ma grand-mère et les œufs aux lait, les tartes aux prunes. Les hommes buvaient beaucoup et chantaient avec allégresse.

Il y avait aussi les vendanges qui réunissaient beaucoup de monde dans la même ambiance. Avant les chaleurs de l'été, nous tuions le goret. Cela se fait encore dans certains foyers, mais avec moins de mise en scène car de mon temps, tout le monde participait et ça se terminait par un grand repas. Après plusieurs jours, avec Marie, nous portions boudins, rôtis, pâtés dans les 6 maisons du village de la Couture. C'était la coutume de procéder à des échanges entre voisins.

J'adorais aider mon père à ces divers travaux.

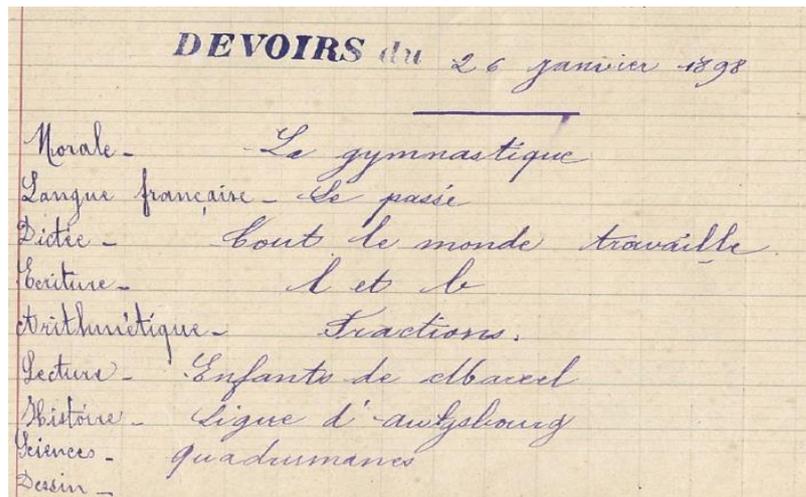
Puis j'allais au marché à Saint-Maixent avec mon père qui enfilait sa blouse bleue pour vendre les cochons. Nous les chargions dans la mue et après quelques kilomètres, je découvrais le marché avec ses marchands ambulants, son animation. Mais je devais suivre mon père qui après maintes discussions avec plusieurs acheteurs scellait l'entente avec le top final des mains. J'ai souvent accompagné mon père sur plusieurs autres foires avec le même enthousiasme.

À 6 ans, je pris le chemin de l'école des garçons de Saivres qui comptait deux classes. Je partais à pied avec les voisins de la Couture. Nous attendions au bord du chemin que les enfants des villages voisins de Ligné, Vix passent nous chercher et nous parcourions allégrement le kilomètre et demi pour rejoindre l'école.

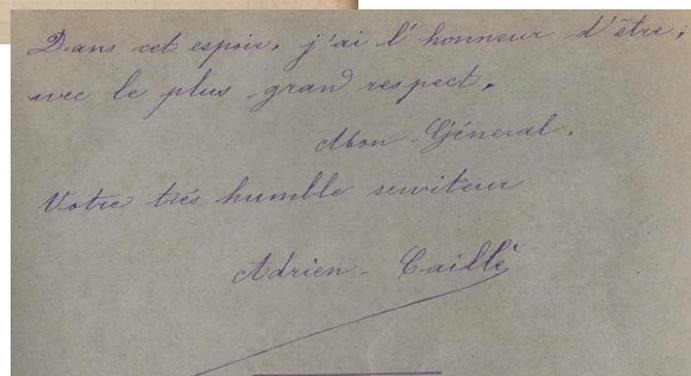
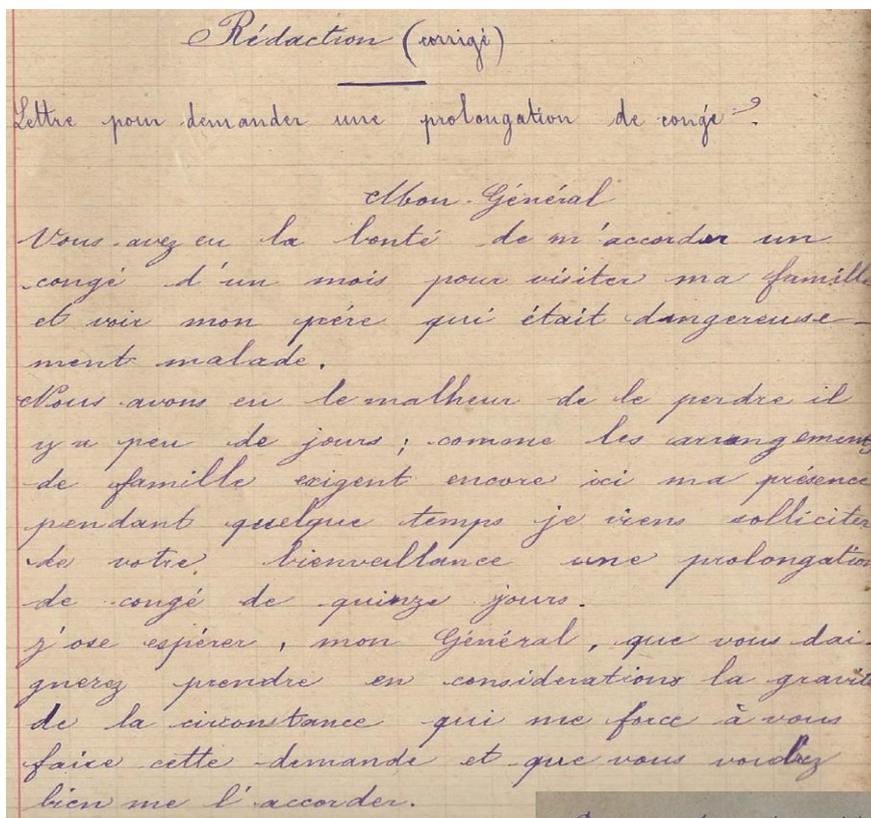
Au début, j'étais très intimidé par le maître si sévère mais je voulais m'appliquer car mon père m'avait fait la leçon de morale, je devais obtenir à tout prix le certificat d'études car de son temps, il n'avait pas eu la chance d'aller à l'école publique puisque cette dernière devenait obligatoire de 6 ans à 13 ans et était gratuite depuis 1882 grâce à Jules Ferry. L'école a été refaite en 1905 en raison de son piteux état et de l'insalubrité des locaux. Mais j'adorais y aller car j'aimais apprendre toutes ces diverses matières et j'avais la chance d'être doté d'une excellente mémoire. Puis je retrouvais des camarades du même âge. Nous portions notre panier pour notre déjeuner et à midi, nous nous installions l'hiver autour du poêle et sous le préau en été. Puis nous entamions allégrement les morceaux de pains garnis de rillettes, de fromage, et parfois, ma grand-mère ajoutait une ou deux pommes, même une petite bouteille de piquette... Il ne faisait pas chaud dans la classe l'hiver, mais j'étais habitué aux courants d'air de la grande maison de la Couture. Pendant les récréations, nous jouions au ballon prisonnier, à cache-cache et à la guerre...

Et mon grand-père parlait, parlait... Ceci ne représente qu'un résumé de ses propos...

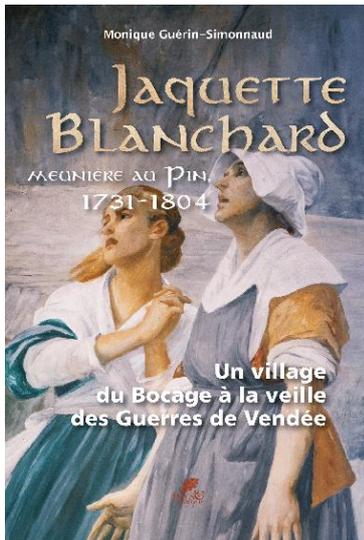
Après son décès, j'ai retrouvé ses cahiers qui donnent vraiment un aperçu de l'esprit de cette époque et des principales matières enseignées quotidiennement témoignant d'un emploi du temps rigoureux. L'importance de la morale restait primordiale et le patriotisme était omniprésent.



Je terminerai ce récit en ajoutant une rédaction retrouvée dans l'un de ces précieux cahiers. Le sujet m'a interpellée car il n'avait alors que 11 ans...



## K COMME KYRIELLE



Une kyrielle, comme chacun sait, est une longue suite de paroles qui se répètent : une litanie, et aussi ce jeu qui consiste à enchaîner des mots à partir de leur dernière syllabe : marabout / bout d'ficelle... Par extension, le mot désigne une longue série d'êtres ou de choses. On sait moins que ce terme provient du « *Kyrie eleison* » de la liturgie chrétienne, qu'on peut traduire par « Seigneur, prends pitié ».

Ces différents sens s'appliquent parfaitement, hélas, aux quatorze enfants de Jaquette Blanchard, meunière au Pin (1731-1804), dont j'ai été amenée il y a deux ans à écrire la biographie romancée, sur la proposition de ma voisine et amie Noëlle Pouplin, ancien maire du Pin et historienne avertie.

Jaquette est l'aînée des sept filles du moulin de Chantereine, sur la rivière l'Argent. Ses parents, François Blanchard et Perrine Gabard, font partie de la grande confrérie des meuniers : ceux de Claveau, La Voie, Prouette ou Puy Gazard. On s'y marie souvent entre soi ; c'est ainsi qu'en août 1749, Jaquette épouse Louis Baudry, 26 ans, meunier à L'Étang. J'ai souvent imaginé Louis et son farinier François Paquereau, passant avec leur âne devant ma barrière, alors qu'ils vont livrer leurs « pochées ». Au carrefour, vers 1750, a été construite la Chapelle des Meuniers : à sa base sont sculptées les ailes des moulins voisins. D'après la légende, un diable s'était établi en ce lieu : il terrorisait les bêtes de somme, qui refusaient d'avancer ou jetaient à bas leur chargement de farine. Cet édifice le neutralisa.



La chapelle

Le jeune couple a deux filles : Perrine, baptisée le 26 janvier 1751, morte sans doute peu après ; et Marie Modeste, baptisée le 14 janvier 1753. Deux mois après cette naissance, Louis Baudry décède subitement ; il a 30 ans. Il est enterré le 27 mars. Voici donc Jaquette veuve à 22 ans, avec au moins une enfant en bas âge.

On imagine que la pression familiale et villageoise a été immédiate. La production du moulin est vitale pour la communauté, or comment une femme seule pourrait-elle l'assurer ? Il est encore plus impensable qu'une jeune veuve continue à vivre sous le même toit qu'un employé célibataire. Espérons que Jaquette et François Paquereau n'avaient pas d'antipathie l'un pour l'autre : toujours est-il que le 24 juillet de la même année, ils s'unissent en justes noces.

Cette décision semble avoir été la bonne : leur vie, durant des années, semble calme et équilibrée. Le moulin tourne rond, et leur couple donne naissance, de 1754 à 1774, à douze enfants, dont voici la kyrielle. Comme pour les deux filles nées précédemment, les dates figurant sur les registres paroissiaux sont celles des baptêmes et des sépultures :

- François (1754 ; le registre du Pin B 1754 manque) ;
- Jeanne Jaquette (27 janvier 1756) ; sans doute morte en bas âge ;
- Pierre (21 février 1758) ; on trouve sa trace jusqu'en 1772, mais il meurt certainement avant 1779 ;
- Jean Baptiste (13 août 1759- 19 avril 1760) ;
- Madeleine (1760 ?) ; naissance non mentionnée sur le registre ;
- Jean Vestitut (7 novembre 1762) ;
- Rose Françoise (2 mars 1765) ;
- Jaquette Thérèse (31 mars 1766- 19 octobre 1767) ; le patronyme Paquereau, sous la plume du vicaire Denfer, devient Pascreaud, puis Pascreau, et enfin Pacreau ;
- Marie Adélaïde, appelée plus tard Michelle Adélaïde (26 juin 1767) ;
- Marie Véronique (22 novembre 1768-12 décembre 1768) ;
- Marie Véronique (9 septembre 1772) ;
- Céleste Rose (24 mars 1774).

Le lecteur n'est pas sans remarquer que sur ces douze naissances, cinq enfants meurent ; avec Perrine Baudry, cela fait six décès sur quatorze naissances. Moisson terrible, mais peu étonnante en ce XVIII<sup>e</sup> siècle où les conditions d'hygiène restent précaires, les disettes fréquentes et la médecine approximative. Ce pourcentage, pour douloureux qu'il soit, n'est pas scandaleux à l'époque.

Arrive, en 1779, l'épidémie qui va faire basculer une fois de plus la vie de Jaquette : la dysenterie, dont les ravages vont s'exercer sur toute la façade atlantique.

Ce fléau a déjà sévi en 1707, 1719 et 1741. Cette fois, il vient de Bretagne. À La Séguinière, près de Cholet, il a causé 70 morts en moins de quinze jours. Au Pin, du 3 septembre à la fin octobre, on relève 17 décès ; d'ordinaire, on en compte un ou deux par mois. On ne sait pas soigner cette maladie, alors que dans la plupart des cas, il suffirait de lutter contre la déshydratation. Les médecins préconisent de rester chez soi (confinement, déjà !), de tenir les malades aussi propres que possible, de brûler ou d'enterrer leurs déjections. Il est à craindre que ces prescriptions ne restent souvent lettre morte.

Pourquoi le moulin de l'Étang est-il particulièrement touché ? Sa position encaissée, dans l'ombre humide du ravin de l'Argent, est sans doute propice à l'accumulation de miasmes de toutes sortes. Toujours est-il qu'en dix jours, six personnes y succombent : le père et cinq de ses enfants.

- 17 septembre : Rose, 14 ans, enterrée le 20. Le registre précise : « *décédée de la dysenterie* » ;
- 19 septembre, enterrés le 20 : François, 25 ans, « *muni des sacrements* », et Céleste, 5 ans ;
- 22 septembre, enterrés le 23 : François, 50 ans, et Madeleine, 19 ans, « *munis des sacrements* » ;
- 27 septembre : Véronique, 8 ans, enterrée le 28.

Il faut y ajouter, le 2 octobre, Jeanne Blanchard, sœur de Jaquette ; le 3 octobre, le voisin Jean Denis, meunier à Claveau ; le 31 octobre, Pierre Bernier, cousin des enfants Pacreau. Durant ces jours terribles, c'est le vieux François Blanchard, « *ayeul* », qui vient déclarer les décès. Chaque fois il signe. Il a perdu une fille, un gendre, et six petits-enfants.

On se demande par quel miracle Jaquette a échappé à l'hécatombe, de même que ses trois enfants restants : Modeste, 26 ans, Jean, 17 ans, et Michelle, 12 ans. On se demande aussi comment ils ont pu se remettre d'une telle épreuve. Et pourtant, ce fut le cas.

Modeste semble être la première à remonter la pente : elle épouse, le 19 septembre 1780, Alexis Tisseau, meunier à Chantereine. Il leur faut deux dispenses : la première pour empêchement du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> degré, puisque Alexis est veuf de Françoise Blanchard, sœur de Jaquette, donc l'oncle par alliance de Marie. La seconde pour empêchement d'affinité spirituelle : Marie, non contente d'être la nièce d'Alexis, est aussi la marraine de son fils. Leur acte de mariage précise : « *Nous leur avons donné la bénédiction nuptiale en vertu d'une dispense de l'empêchement du premier au second degré d'affinité, avec un autre empêchement d'affinité spirituelle, accordé par notre Saint Père le Pape, dûment fulminé et entériné au Tribunal de l'officialité de La Rochelle.* »

Jaquette, aidée par son fils Jean, reprend la gestion du moulin. Elle fait certainement partie des notables. Peu à peu, elle devient chef d'entreprise : à l'Assemblée du Pin, elle discute d'égal à égal avec ses confrères masculins. Le dimanche qui suit la Notre Dame d'août, on porte les rentes de blé sous le balet de l'église ; une grande partie se vend sur place. Enjeu d'importance, puisque le prix du blé se fixe là pour toute la région. Par ailleurs, on demande souvent Jaquette pour marraine ; c'est le signe de l'estime qu'on lui porte. Le 22 janvier 1788, Jean épouse Marie Jeanne Delasalle, de Nueil-sous-les-Aubiens : la vie semble de nouveau couler dans le bon sens.

Mais c'est compter sans la grande Histoire : voici la Révolution. Le Pin, situé en pleine Vendée militaire, sur la route de Bressuire à Châtillon, participe activement aux luttes de 1793 ; beaucoup de jeunes gens y perdent la vie, y compris pendant la Virée de Galerne. Puis, le 25 janvier 1794, la paroisse est ravagée par la colonne infernale de Grignon : un massacre a lieu devant l'église, le bourg est incendié ainsi que de nombreux villages.



L'église du Pin

Cet épisode, pour terrible qu'il soit, ne touche pas la famille Pacreau dans sa chair. Mais le moulin de Chantereine, comme tant d'autres, est la proie des flammes. On peut supposer que Jaquette héberge à L'Étang la famille Tisseau, et sans doute d'autres voisins : tant de malheureux en sont réduits, durant des mois, à se cacher dans les genêts ou les souterrains refuges ! Il faudra, une fois de plus, réinventer la vie.

Le 14 septembre 1795, Michelle épouse le métayer Louis Favrelière. De son côté, Jean fait reconstruire Chantereine : les travaux terminés, il s'y installe avec sa famille en 1797. L'Argent, de nouveau, fredonne une chanson douce. À 75 ans, c'est là que Jaquette s'éteindra ; elle sera enterrée le 26 juillet 1804. La descendance des trois enfants Pacreau se compte actuellement par milliers ; kyrielle joyeuse de Pacreau, Favrelière, Bernier, Grolleau, Fuseau, Roy, Murzeau, Régnier, Guéry ou Lhommedet, sans compter les 700 Poiroux d'Alabama et les 400 Bazin du Manitoba. Mais en regard de cette farandole, ne pas oublier les onze enfants morts... Kyrie eleison.

**Monique GUERIN**  
**auteure de *Jaquette Blanchard, meunière au Pin***

## L COMME LÉGITIMES

Au fil de mes recherches sur ma branche maternelle, je suis tombée sur une histoire peu banale de Marie Charon ou Charton, fille d'un boucher de Chinon qui vécut à Niort et Dœuil-sur-le-Mignon (Charente-Maritime) entre 1650 et 1672.

Elle vécut en concubinage pendant 22 ans avec François Fourré de Dampierre, jusqu'au 17 mai 1672, lorsqu'ils décidèrent de se marier après avoir passé un contrat devant notaire (30 avril 1672), ce qui fut l'occasion de reconnaître huit de leurs seize enfants (huit étant déjà décédés) !

François Fourré de Dampierre, descendant des propriétaires du château de Dampierre-sur-Boutonne, seigneur de Beaulieu (fief près d'Aulnay), était abbé des prieurés de Dœuil-sur-le-Mignon et de Dampierre-sur-Boutonne. Il bénéficiait des bénéfices de ces deux prieurés. Il semble qu'il ait été auparavant abbé de Saint-Hilaire-de-la-Celle à Poitiers.

François et Marie vécurent alternativement au prieuré de Dœuil-sur-le-Mignon et à Niort où François avait acheté une maison au nom de Marie Charon.

Au lendemain de son mariage, Marie Charon accoucha d'un enfant, et décéda 12 jours après. Elle a été inhumée dans l'église de Dœuil comme femme du Sieur de Beaulieu.

Les frères et sœurs de François intentèrent un procès contre lui au Parlement de Paris, afin de faire annuler la reconnaissance des enfants et ainsi de les évincer de tout droit d'héritage. Ce procès fut très important, et ce fut François Fourré de Dampierre qui le gagna, après une très âpre lutte, permettant ainsi à ses enfants d'être reconnus et de porter le nom de Fourré de Dampierre.

Sa petite-fille Marie Viaud avait épousé Pierre Servant, petit-fils de mes ancêtres François Baillit X Françoise Geneau, qui sont les grands-parents de mon ancêtre Marie MILLORY qui avait fait l'objet de mon article du Challenge AZ 2020 « U comme Usseau, Ussolière, Uxellois, Uxelloise... ». C'est ainsi que je suis remontée jusqu'à François Fourré de Dampierre.

J'ai pu retrouver, par hasard, grâce aux recherches documentaires de Geneanet, un texte du [Journal du Palais de septembre 1675](#) de plusieurs pages sur ce procès : il s'agit de l'arrêt qui confirme le mariage du Sieur de Beaulieu et l'état de ses enfants légitimés par ce mariage.

Cet arrêt précise :

- Les deux domiciles du couple, Niort et Dœuil, étaient établis par des rôles des tailles de Niort et de Dœuil dans lesquels le sieur de Beaulieu était compris au nombre des exempts. L'évêque de Saintes dont dépendait la paroisse de Dœuil voulait poursuivre le sieur de Beaulieu, comme un concubinaire notoire. Le domicile de Niort, distant de quatre lieues de Dœuil et dépendant du diocèse de Poitiers, avait été choisi par le sieur de Beaulieu car il le mettait hors de la juridiction de l'évêque qui le menaçait !

- Le contenu du contrat de mariage du 30 avril 1672 : Le sieur de Beaulieu et Marie Charton font un contrat de mariage par devant notaires où ils déclarent les enfants qu'ils ont eus et veulent qu'ils leur succèdent comme enfants légitimes. »

- Le contenu de l'acte de mariage du 17 mai 1672 à Dœuil-sur-le-Mignon : Le 17 mai 1672, ils s'épousent en face à l'église après trois publications de bans ; leurs enfants au nombre de huit qui restaient des seize sont mis sous le poêle & quelques-uns d'entre eux signent le certificat de célébration. »

- L'accouchement et le décès de Marie Charton : le lendemain du mariage, Marie Charton accouche d'un enfant et douze jours après, elle décède des douleurs de son accouchement. Elle est inhumée dans l'église de Dœuil en tant que femme du sieur de Beaulieu. »

Les frères, sœurs et neveux du sieur de Beaulieu saisirent le ministère de l'official de Saintes ; ce dernier, sous prétexte de discipline ecclésiastique et de réprimer l'abus de marier des personnes d'un diocèse étranger sans permission de l'évêque, cita le curé de Dœuil et l'interrogea sur le mariage du sieur de Beaulieu. Ce curé dit « que le jour même du mariage, cette femme se trouva mal sur le soir et qu'elle et le sieur de Beaulieu avaient accoutumé de se confesser à Niort à la Fête de Pâques ».

Deux conséquences en furent tirées : la 1<sup>ère</sup>, pour la maladie de Marie Charton, le jour même de son mariage, et la 2<sup>e</sup> pour le domicile dans la ville de Niort.

La sœur et la nièce de Marie Charton ainsi que les frères, sœurs et neveux du sieur de Beaulieu appelèrent alors comme « d'abus de la célébration de mariage ».

Lors de l'audience de la Grande Chambre, quatre questions furent débattues :

- La 1<sup>ère</sup> : *Le domicile des Dame et Sieur de Beaulieu lors de la célébration de leur mariage ;*
- La 2<sup>e</sup> : *Si le mariage d'une femme enceinte et morte de son accouchement treize jours après est nul comme fait « in extremis » ;*
- La 3<sup>e</sup> : *Si les enfants naturels d'une concubine, qui ne sont point baptisés sous le nom de celui qui l'entretient, peuvent être par lui reconnus lors de son mariage avec cette concubine ;*
- La 4<sup>e</sup> : *Si les enfans d'un bénéficiaire et d'une concubine libre, peuvent être légitimés par un mariage subséquent.*

La première question n'est qu'une question de fait non détaillée dans le Journal du Palais. Les réponses à la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> question sont précisées ci-après, pour la dernière question, plus complexe, je vous invite à prendre connaissance des extraits du journal du Palais.

### Réponse question 2 :

« Le sieur de Beaulieu prétendait que la grossesse de Marie Charton sa femme n'ayant point été une maladie, leur mariage n'est point censé avoir été célébré in extremis ».

### Réponse question 3 :

« Quelle meilleure preuve peut-on avoir, que la cohabitation d'un homme avec une femme pendant plusieurs années, un mariage qui a suivi et la reconnaissance du père, dont le silence affecté n'avait que trop de raisons pour ne se pas déclarer, lui qui était pourvu de deux bénéfices considérables ? »

...



« Les menaces de l'Evêque de Saintes et le changement de domicile qu'on attribue au sieur de Beaulieu pour demeurer plus librement avec Marie Charton sont des preuves mêmes que les enfans qui sont nez de cette femme, n'ont point d'autres pères que lui ».

...

« Pour ces raisons le sieur de Beaulieu prétendait être bien fondé à reconnaître les enfans nez avant son mariage. »

#### Conclusion de l'arrêt :

« Sur toutes ces différentes questions, Arrêt est intervenu à la Grand'Chambre au rapport de Monsieur Rougeault le cinquième septembre 1675, qui déclare la procédure de l'Official de Xaintes abusive, confirme le mariage du Sieur de Beaulieu et l'état de ses enfans légitimés par ce mariage ».

#### Mettre un enfant sous le poêle :

Ce sujet fut l'occasion, pour moi, de découvrir un autre rituel précisé dans l'acte de mariage de Marie Charton avec le sieur de Beaulieu : "**Mettre un enfant sous le poêle (drap)** », se dit en parlant d'un enfant né avant le mariage qu'on a reconnu et légitimé, et sur lequel on étend le poêle à la cérémonie du mariage.

Sous l'ancien régime, les enfants naturels étaient légitimés lors du mariage des parents. Cette légitimation prenait la forme symbolique de la « mise sous le voile » de l'enfant lors de la cérémonie du mariage. « Avant l'Agnus Dei, on étend un voile sur les nouveaux époux (...) un lien qui attache et joint ensemble les nouveaux mariés (...) Dans son origine, ce voile ou poile comme on l'appelle communément (du mot latin « pallium » désignant une pièce de tissu rectangulaire), n'était autre chose qu'une espèce de bandelette, vitta, un ruban large, qui servait à unir et lier ensemble les deux époux, qu'on mettait ainsi en quelque sorte sous le même joug (...) Dans la suite l'étole prit la place de la bandelette. Enfin, le voile ou poile a été à son tour substitué à l'étole (...) Dans quelques diocèses, on est même dans l'usage de mettre avec les nouveaux époux sous le drap (...) des enfans qu'ils ont eu ensemble avant la célébration du mariage pour marque qu'ils les reconnaissent. \*\*».

L'expression, qui varie suivant les régions : mise sous le drap, sous la pabelle, sous l'arbrisseau, sous le poêle... trouve ainsi son origine dans l'histoire des règles liturgiques du mariage. Il faut rappeler que le mariage chrétien est une invention du Moyen-âge. Jusqu'au XIe siècle, deux grands rites de mariage cohabitent. Le premier, le rite romain prend place au cours d'une messe, dont l'essentiel est la bénédiction des époux sous un même voile, souvent drapé sur la tête de l'épouse et les épaules du mari. Le second, le rite gaulois et wisigothique de la bénédiction des époux dans la chambre nuptiale est quant à lui précédé de certains rites familiaux comme l'engagement de l'époux et la remise de l'épouse par son père à l'époux en échange de cadeaux de la part de celui-ci. Progressivement, dès la fin du XIe siècle, dans les pays anglo-normands tout d'abord, les rites domestiques vont s'accomplir devant l'église, au sens propre physique. Un siècle plus tard, le mariage relève juridiquement du seul droit canon qui va peu à peu imposer un certain nombre de gestes et de mots pour le rendre valide. C'est ainsi que l'Église propose une synthèse des coutumes des mariages romain et germain qui se greffe sur un fonds populaire riche de comportements rituels comme l'échange des anneaux, la couronne et le voile.

#### Sources :

- [Antoine BANIER : Histoire générale des cérémonies, mœurs, et coutumes religieuses de tous](#)
- [Passion Généalogie, histoires de Normandie et d'ailleurs : Fils mis sous le voile pendant la bénédiction du mariage](#)



Mariage de Monsieur le duc de Bourbon et de Mademoiselle de Nantes dans la chapelle royale de Versailles le 24 juillet

## M COMME MOMENT D'ENFANCE... MOMENT INTENSE !

La petite fille est là, debout, elle regarde et écoute sans comprendre ce qu'il se passe.

Ses cousins sont venus la chercher à l'école communale de La Couarde avant l'heure de la sortie à midi, ils ont leurs deux garçons, un peu plus jeunes qu'elle avec eux.

Avec ses grands-parents et sa grand-tante Agathe, ils sont regroupés non loin du fumier dans l'ouche qu'elle connaît si bien, où elle joue et récite ses leçons sous le grand marronnier qui tend déjà ses grappes au printemps prometteur.

La préoccupation n'est pas comme d'habitude, ce n'est ni le fumier, ni les récoltes qui les animent ; alors pourquoi ces rires non habituels, pourquoi ces pleurs mêlés aux trémolos de leurs voix ?!

Elle reste là, au même endroit, ses petits pieds chaussés de sandalettes que ses sœurs ont déjà bien modulées, sont bien plantés au sol sur l'herbe qui aurait besoin d'être coupée au dail. Ses mains, la gauche est dans sa poche de blouse à carreaux, la droite caresse les cheveux blonds de son petit cousin qui comme elle ne bouge pas...

Tous ses sens sont en éveil mais c'est surtout ce qu'elle voit et ce qu'elle entend qui la frappe.

C'est tellement nouveau, tellement inattendu, alors elle capte, capte comme elle a toujours fait depuis sa naissance, un peu comme une éponge qui absorbe tout. La différence réside dans le fait que cet « avant », elle n'en a pas conscience... mais là, ce moment est si fort qu'il en devient fondateur !

Son regard se porte sur ses grands-parents et sa tante « Titine » comme tout le monde l'appelle. Comme ils ne la regardent pas, elle peut à son aise détailler leurs visages, leurs comportements.

Eux, si discrets, si mesurés dans leurs paroles et dans leurs gestes, se mettent à gesticuler jusqu'à en sauter de joie... leurs yeux disent mieux que des mots toute la délivrance, tout leur espoir et la joie qui va renaître. Leurs mains s'agitent au bout de leurs bras qui deviennent démesurés et forment de grands cercles dans l'espace, comme s'ils voulaient englober leurs passés, leurs peines et tout balayer, tout envoyer « valser » dans un tourbillon frénétique...

Au bruit de cette petite cacophonie dont elle comprend juste « *finie* » viennent s'ajouter un bruit plus lointain de cloches qui d'ordinaire n'est pas vraiment perçu dans ce petit village. Ce sont bien celles de La Mothe-Saint-Héray qui, se mêlant à tous les clochers environnants, permettent aux sons de venir jusqu'à eux, passant au-dessus de la forêt de l'Hermitain.

Enfin délivrée, la petite fille de 6 ans et demi sort de sa bulle et entend toute la phrase : « **la guerre est finie, la guerre est finie** » répétée à l'infini pour elle !

Nous sommes le **8 mai 1945**, la France avait gagné contre les Allemands et se préparait un avenir nouveau !



Photo, source familiale

Mais la petite fille ne pourra décrire la suite, elle se souvient juste de la fête du 14 juillet, du bal qui a suivi et du théâtre le lendemain, dimanche 15.

Sa scolarité va continuer, la semaine chez ses grands-parents, le samedi, dimanche et jeudi chez ses parents à l'Hermitain, son lieu de naissance.

Une vie toute autre, son père exploitant forestier travaillait beaucoup et était souvent absent, sa mère s'occupait de l'intendance d'une famille de quatre enfants dont elle était la plus jeune, nourrissait du personnel, recevait les clients et tirait aussi quelques vaches et chèvres qui permettaient de faire de si bons fromages et « tartes à la bouillie » inimitables... Cette mère ne montrait jamais sa fatigue et les enfants bien que dissipés restaient obéissants, alors cette petite dernière vivait sa vie tranquille... scandée par le bruit de la scie, les sauts dans le tas de sciure et la pêche au gardon dans la mare qui prolongeait la source et le lavoir !

La guerre finie, le plan Marshall ayant relancé l'économie, les années cinquante s'envolèrent en même temps que chaque enfant de son nid.

Cette petite fille devenue une grande jeune fille fit comme tout le monde à la campagne à cette époque où peu de filles travaillaient : elles se mariaient, avaient des enfants et étaient de bonnes ménagères. Quelques-unes devenaient couturières, une par village.

Les années passant, famille, enfants, travail, réussite ou non, vint ensuite après la perte des grands-parents celle des parents, le questionnement et les découvertes dans les archives familiales puis départementales. Arrivée à la retraite, la petite fille vint lui demander des comptes. Elle voulait comprendre ce qu'avaient vécu ses parents et tous ses ancêtres, quelles avaient été leurs peurs, leurs souffrances dont elle gardait seulement leurs regards tristes et leurs tenues de satinette noire, leurs pantalons de grosse serge, toujours les mêmes...

Elle sut alors que son père avait perdu un frère aîné, disparu à Verdun dont la photo l'avait quelque peu hantée, alors que la mère avait déjà perdu son père et un frère morts en creusant un puits en 1900 lors d'une sécheresse. Elle comprit qu'un grand-oncle maternel avait survécu seulement quelques années après cette horrible guerre de 1914-1918, il avait brillamment servi en tant que brancardier.

Au cours de la deuxième guerre de 1939-1945, elle sut également que son père avait fait travailler des STO qui ne souhaitaient pas partir en Allemagne ; il aurait pu se faire arrêter et sa famille avec, elle entendit même dire que sa sœur avait mission de les emmener à la fontaine si les Allemands arrivaient...

Riche de toutes ces informations, elle réalisa pourquoi dans sa famille on parlait peu, pourquoi on ne faisait pas la fête, juste des repas de famille.

Elle comprit pourquoi ces souffrances non dites devaient préserver l'innocence de leur progéniture, elle comprit leurs silences, seulement quelquefois des chuchotements lors des préparatifs pour faire les conserves.

Quelques années plus tard, l'évidence se fit jour comme une obligation, une exigence de transmettre ce qu'elle avait trouvé, découvert et compris.

Alors elle se mit à écrire.

Écrire afin de mettre de l'ordre dans ses idées et de figer celles-ci sur le papier pour ne rien oublier en vieillissant.

Écrire afin ensuite de partager avec tous ceux qui seraient intéressés.

Écrire comme un hymne et en hommage à tous ses ancêtres.

Retrouver son pays natal, ce sol, ce lieu, cette forêt dont elle est issue...c'est comme si un aimant l'attirait encore et toujours !

La petite fille qui reste toujours tapie au fond de son être souhaite ardemment vous encourager à retrouver des moments aussi riches et fondateurs !

**Ginette SAVARIAUX**

## N COMME NAISSANCE ET ARRANGEMENT L'ENFANT ILLÉGITIME DE GABRIEL BOUSSY ET MARIE BARRON

L'enfance peut dès le départ être compromise par l'illégitimité. Beaucoup d'enfants illégitimes ont fini par des avortements, des infanticides ou des abandons. Mais le cas ici présent nous amène à un arrangement en bonne et due forme chez le notaire. Marie Barron, domestique chez Gabriel Boussy a défendu ses droits et a tenu à défendre ses intérêts et ceux de l'enfant à naître.

Dans un premier temps, voici l'acte notarié figurant dans le registre paroissial de Saint-Martin-de-Mâcon, baptêmes, mariages et sépultures pour la période 1750-1779, vues 147 et suivantes.

*Aujourd'hui treizième jour de septembre 1775 avant midi.*

*Par devant nous, Jean Nallis, notaire en la sénéchaussée royale de Saumur et arpenteur juré, seul en résidence des paroisses de Mascon, Montbrun, Louzy et Sainte Verge, soussigné.*

*A comparu Marie Barron, fille demeurant en qualité de domestiques en la maison de Gabriel Boussy, garçon laboureur demeurant à Mayé, paroisse de Mascon.*

*Laquelle a par ses présentes, volontairement déclaré que le dit Boussy profitant de l'ascendance qu'il avait sur elle et de sa faiblesse d'esprit en qualité de maître que par l'âge qu'il a au-dessus d'elle ; lequel étant âgé au moins de 29 ans, la comparante n'en ayant que 28, il l'aurait par ses caresses amoureuses réitérées et sous de vaines promesses qu'il ne l'abandonnerait jamais, séduit en sorte qu'elle se trouve enceinte de ses œuvres par le commerce charnel qu'elle a eu avec lui quelques temps après les fêtes de Noël dernières.*

*Cette séduction, l'état malheureux en lequel elle se trouve et les édits et déclarations du roi, l'oblige et la force de faire la présente déclaration qu'elle affirme devant nous, dit notaire, être très sincère et véritable et n'avoir eu commis l'œuvre de chair avec d'autre qu'avec le dit Boussy, laquelle dite déclaration, affirmation et serment elle offre en cas de besoin réitéré par devant tout juges qu'il appartiendra et pour être dans le cas de se pourvoir contre lui comme étant son séducteur et l'auteur de sa grossesse et pour le faire condamner par les voies ordinaires aux frais de ses couches et à se charger de l'enfant qui naîtra d'elle et aux dommages et intérêts qu'ils résultent de sa séduction et gravitation, et enfin pour lui avoir ravi son honneur et sa réputation, ce qu'elle proteste incessamment faire, pour quoi fait expresses réserves de tous ses dus, droits, actions et demandes contre le dit Boussy, son ravisseur.*

*A l'instant est intervenu le dit Gabriel Boussy, lequel après lecture et communication à lui, par nous dit notaire, faite de la déclaration ci-dessus, a déclaré la bien savoir et entendre et de bonne foi reconnu qu'elle était sincère conséquemment qu'il était l'auteur de sa grossesse de la dite Marie Barron et que cette dernière se trouvait enceinte de ses œuvres, que cependant s'était sans force ni violence et même d'un commun accord qu'ils avaient commis l'action charnelle ensemble, ce qui fait et eu égard leurs âges, qualités et facultés, qu'elle ne peut exiger de dommages et intérêts contre lui par ce moyen ou il ferait actionné pour cela, de sa part, il proteste s'en défendre en temps et lieu.*

*Les parties ayant considéré que les procès souvente fois causent la ruine de ceux qui les entreprennent et de leur postérité pour lequel évite, et à tous frais et contestations, elles sont convenues et demeurées d'accord de ce qui suit, savoir est que ladite Marie Barron promet et s'oblige se charger de l'enfant à naître d'elle, de le nourrir, soigner et entretenir et l'élever en la région catholique, apostolique et romaine et de le mettre en état de gagner sa vie suivant sa condition.*

*Laquelle se décharge dès à présent, comme dès lors, à pur et à plein le dit Gabriel Boussy, ainsi que de ses frais de couches et de dommages et intérêts, et renonce à jamais lui en faire aucunes questions ni demandes. Ce fait et sans tirer à conséquence, pour et moyennant le prix et la somme de trois cents livres et trois douzaines de bleds froment, mesure de Thouars, à quoi a été amiablement composé, que le dit Gabriel Boussy a promis et s'est obligé à lui bailler et payer en trois termes, à savoir, cent livres et la douzaine de bleds froment, immédiatement après son accouchement, cent autres livres, six mois après et les cents livres restants, vu an et après les dits six mois, au moyen de quoi, et en faisant les dits paiements, le dit Boussy demeurera totalement quitte envers la dite Barron.*

*Ce qui a été respectivement voulu, consenti, stipulé et accepté par les dites parties, lesquelles pour l'entière exécution et accomplissement obligent tous leurs biens présents et futurs renonçant à toute chose à ses présentes contraires dont relève consentement, volonté et requêtes, les avons jugés et condamnés par le jugement et la condamnation de notre cour au pouvoir et juridiction de laquelle elles se sont soumises.*

*Fait et passé en notre étude du village de Chenne, paroisse de Montbrun, le dit jour et an de l'autre part, en présence de Michel L'Herbet, vigneron au dit Chenne, sise paroisse de Montbrun, et Jacques Chauvin, maréchal, demeurant au bourg et paroisse de Mascon. Témoins requis et appelés, lecture faite, nous ont déclaré, lesdits parties et témoins ne savoir signer, de ce interpellés et enquis, fort les dites Boussy et Chauvin qui se sont avec nous soussignés.*

*Constat s'oblige que le dit Boussy de fournir en vue expédition des présentes à ses frais et en parchemant à ladite Barron dans huitaine prochaine, comme aussi convenus que les quittances qu'il conviendra donner des paiements qui seront faits de la somme et des bleds mentionnés en ses dites présentes seront aux frais du dit Boussy, ainsi que tout le coût et expédition comme dit des susdites présentes, jugés comme dessus.*

*La minute est signée Gabriel Boussy et Chauvin et Nallis, notaire royal soussigné vers qui elle est restée icelle contrôlée à Thouars, le vingt-sept septembre 1775, reçu vingt-deux sols et cinq deniers pour la déclaration, plus deux livres seize sols pour l'obligation, signé Demege, chargé d'écrire de la Contre, renonçant, signer le tout pour valoir.*

*Un mot rayé nul.*

Situons un peu les protagonistes principaux de cette affaire :

- Gabriel Boussy est né le 23 février 1746 à Saint-Martin-de-Mâcon, il est le fils de Barthélémy Boussy et de Jeanne Sorin. Les Boussy sont une famille de propriétaires terriens sur Saint-Cyr-la-Lande et Saint-Martin-de-Mâcon, Michelle Bassereau, la mère de Barthélémy, rend l'aveu d'une des parties du fief de la Touche de Saint-Martin-de-Mâcon en 1724. Il décède le 5 décembre 1807 à Saint-Martin-de-Mâcon.  
- Marie Barron/Baron est née le 24 juillet 1746 à Saint-Martin-de-Mâcon et est la fille de Denis Baron et de Martine Depoy. (On notera au passage que l'ascendance d'âge de Gabriel sur Marie est quasiment inexistante n'étant que de quelques mois). Famille de cultivateurs, journaliers principalement. Elle décède le 23 janvier 1785 à Oiron.

Il existait apparemment une assez grande différence de classe sociale entre Gabriel Boussy et Marie Baron, au moins assez grande pour qu'un mariage précipité ne résolve pas la question. En effet, Gabriel Boussy épousera le 8 janvier 1781 à Thouars, Marguerite Nallis (famille éloignée du notaire mais laboureurs) dont descendance, et Marie Baron épousera le 30 juin 1778 à Saint Martin de Mâcon, Jean Fortuné veuf de Vincende Courtois (apparemment sans descendance).

L'arrangement prévoit 300 livres de dédommagement et 12 de bleds froment. Même si on suppose la bonne situation de Gabriel Boussy, ce n'est pas rien non plus. Aujourd'hui cette somme de 300 livres avoisinerait les 4 500 euros et les 12 de bleds froment que je suppose être des sétiers, cela variait selon les régions mais pouvait correspondre jusqu'à plus de 1 800 litres. À cela s'ajoute tous les frais notariés à la charge de Gabriel Boussy.

On notera que l'arrangement divisa la somme en trois parties selon la vie de l'enfant, ce qui, vu la mortalité infantile assez haute, pouvait conduire à une somme moindre pour Gabriel Boussy.

Mais qu'est devenu cet enfant ? Gabriel(le), naît le 22 septembre 1775, fille naturelle de ses père et mère qui renvoient à l'acte notarié retranscrit ci-dessus. La vie de Gabrielle durera quelques jours et elle sera enterrée le 4 octobre 1775.

La vie de la paroisse fut assez tumultueuse à cette époque puisque, quelques années plus tôt, le curé Demondion, exposa la situation d'une autre paroissienne Marie Thubineau qui était enceinte de Louis Jounault, maître en conseil (voir vue 140 du même registre) où une solution devait être trouvée pour éviter la mauvaise réputation.

**Xavier CHOQUET**

## O COMME OCCUPATION

Je suis née en 1936. J'habite le bourg de Boismé à 8 kilomètres de Bressuire.

En juin 1940, alors que je suis dans l'impasse qui conduit à l'arrière de notre maison, je vois défiler en bon ordre et au pas cadencé un détachement de militaires allemands qui remontent la rue neuve ! C'est impressionnant !

Puis ils s'installent dans le pré de la cure exploité par mon père qui y a sa "mouche" de bois (son tas de fagots de bois). Il veut aller en chercher mais "nein" "raoust", c'est ce que l'on lui répond et se sentant menacé, il préfère abandonner.



*L'église de Boismé, source AD79, 40 FI 11038*

Comment vit-on quand on est enfant pendant l'Occupation ?

En campagne, on ne souffre pas trop des restrictions. Oui, c'est difficile d'avoir du café, du sucre, j'ai vu mon père essayer de faire du sucre avec des betteraves, mais je ne pense pas que l'on soit malheureux.

En 1940, sont arrivés les réfugiés des Ardennes, et sans doute accueillis avec méfiance ! J'ai surpris des conversations de grands-mères qui se plaignaient ensuite que le linge avait changé de place dans les armoires ou que des draps avaient disparus ! Ma grand'mère paternelle avait prêté une des deux pièces qu'elle habitait à une famille de quatre personnes : les parents et deux adolescents. Nous sommes en photos avec eux, il devait y avoir aussi de la convivialité !

Reprenons le fil conducteur des années 40-45. Pour moi, pas d'autre souvenir de guerre en 1940.

En octobre, je rentre à l'école enfantine qu'on appelle "l'asile" tenue par une sœur. On me donne une méthode de lecture syllabique composée de deux livrets. Je pense que maman doit me faire lire le soir tant et si bien qu'à Noël, j'ai assimilé toute la méthode et je reçois le premier livre de lecture courante, je n'ai pas cinq ans.

Pour 1941, pas de souvenir de guerre ! En octobre, je rentre à la grande école qui accueille les enfants à partir de cinq ans. J'ai un beau plumier neuf, noir, en carton bouilli avec une belle image décorative sur le couvercle ! Pendant que la maîtresse s'occupe des plus grandes, nous faisons des pages d'écriture sur des cahiers tout préparés à cet usage. À la récréation, tout le monde se retrouve dans la cour et, à l'appel, nous rentrons en classe en chantant les tables de multiplication.

En octobre 1942, je change de division, j'ai six ans et demi, je reçois des livres : Géographie, Histoire de France, Histoire sainte... Ces deux derniers livres me passionnent. Je peux toujours réciter de mémoire le premier résumé sur la France et les Gaulois et le nom de Nabuchodonosor, six syllabes, me fait rêver !...

Mais quand arrive décembre, je me plains d'une jambe, on ne voit rien. Et, alors qu'il y a un baptême à Boismé et que les enfants du bourg courent à la fin de la cérémonie devant le parvis de l'église pour attraper quelques friandises lancées par les parrain et marraine, maman s'étonne que je reste à la maison. Je lui réponds : "j'ai mal aux jambes". Dans les jours qui suivent, en voulant rattacher mes lacets de pantoufles, je rate mon coup et ma jambe glisse le long du banc ! Ça ne va plus, j'ai très mal, ma jambe gonfle, la température monte... je suppose que le médecin vient me voir, je passe une mauvaise nuit et le lendemain : direction l'hôpital de Bressuire ! Les jours sont courts vers le 21, 22 décembre, la route n'est pas goudronnée, il faut trouver un moyen de transport. Ce sera la voiture à cheval d'un oncle, conduite par un autre oncle alors que maman m'accompagne, enveloppée dans une couverture ! Il fait nuit.

Reçue par le docteur Ichon, chirurgien de l'hôpital, celui-ci détecte une ostéomyélite et me garde. Le docteur Ichon qui est résistant sera arrêté en 1943, envoyé en camp de concentration et y décèdera.

Je garde un souvenir ému de cet homme bienveillant qui me parle alors qu'il me plâtre et que je pleure !

On me garde à l'hôpital, et je suis installée dans la "salle commune", il y a au moins six lits tous occupés. Mais c'était la guerre, il faut apporter le sucre, le beurre qui ne peuvent être fournis. Je ne me rappelle pas des repas sauf en dessert de petits ramequins de confiture que je trouvais trop sucrée et sans doute sucrée à la saccharine !...

L'hôpital est tenu par des religieuses et, comme je sais lire, que j'ai déjà le gros catéchisme du diocèse de Poitiers, les sœurs me font lire tous les soirs la grande prière avec plusieurs oraisons, les actes de Foi, d'Espérance, de Charité, de contritions, les litanies de la Vierge !...

Je veux revenir chez moi pour Noël, mais pas question, alors je suis très gâtée, les cadeaux arrivant de toute la famille dont une poupée de guerre, bourrée de sciure et un très beau livre de chansons enfantines avec paroles et musique et un xylophone incorporé ! Les jours passent, j'ai maintenant une petite voisine de lit qui doit avoir des problèmes pulmonaires.

Autre fait de ce temps, je me rappelle que les sœurs nous apportaient les linges fins, gazes, bandes, qui à cette époque étaient lavées, réemployées et que l'on devait défriper et plier ou enrouler !

Je rentre chez moi vers la mi-février 1943 et en octobre de la même année, on m'envoie en pension avec une de mes cousines à Chinon où j'ai une tante religieuse. J'y resterai deux ans, c'est pour m'éviter de me fatiguer ! Je serai sur place pour l'école alors qu'à Boismé, j'en suis à cent mètres !... Je suis devenue une petite citadine, aussi j'ai droit au chocolat sur ma carte d'alimentation, les enfants du monde rural n'y ont pas droit ! Au goûter, on me donne des tartines de confiture, comme ça, quand je reviens aux vacances, je rapporte le chocolat ! À la récréation du matin, on nous donne des biscuits vitaminés.

En 1943, on peut encore prendre le train à Bressuire, mais ensuite, le pont viaduc de Saint-Jean-de-Thouars sera coupé et à partir de 1944, mon père fera le trajet de Boismé à Thouars en vélo, moi sur le porte-bagage et la valise devant le guidon ! Quel périple quand on sait qu'on ne peut avoir ni pneus, ni chambres à air neufs ! Je me souviens qu'une fois, une roue du vélo a percé. Nous nous sommes arrêtés de nuit dans une maison qui a bien voulu nous accueillir, le temps de la réparation.

Au printemps 1944, il y a de plus en plus d'alertes au bombardement. Des classes, nous descendons dans les caves et si c'est la nuit, nous nous levons, emportant une couverture sur le dos ! Papa dit qu'il faut venir nous chercher, ma cousine et moi, mais ma tante ne sent pas le danger et lorsque les événements se précipitent, c'est la débâcle, mon père dit qu'il ne peut plus s'aventurer sur les routes, qu'il se ferait ramasser ! Alors deux tantes vont se mettre en route dont la mère de ma cousine. Bien sûr, elles doivent faire le trajet jusqu'à Thouars en vélo, prendre le train pour Chinon, et retour de la même façon. Comme il n'est pas possible de faire l'aller-retour dans la journée, nous couchons à Thouars à la pharmacie Rigaud dont les pharmaciens sont les propriétaires de la ferme qu'exploitent mes grands-parents maternels. Ensuite, nous reprenons la route et tout à coup, au loin, nous apercevons un convoi militaire ! Nous nous cachons dans un champ de céréales. Moi, curieuse, je relève la tête et je vois passer un convoi d'Allemands avec deux d'entre eux, mitrailleuse prête à tirer ! Pour moi, ce sont les grandes vacances et fin août, c'est la Libération. Alors pour commémorer cet événement, je me souviens seulement d'une cérémonie d'actions de grâce à l'église. J'y vais avec ma grand'mère paternelle. Dans la nef principale défilent les résistants, fusils à l'épaule. À Boismé, il y a un noyau de résistants qui se cachent dans les bois de Clisson, aidés par les propriétaires du château. Parmi eux, le frère de mon père, ma grand'mère pleure ! Pleure-t-elle de joie de revoir son fils sain et sauf ou de peine, se rappelant qu'elle a perdu son mari au " Chemin des Dames " en avril 1917, la laissant veuve avec deux enfants de six et huit ans ?

Un autre fait me marque après la libération de notre région. Nous allons chez un voisin qui distribue aux adultes le tissu d'un parachute, tissu très apprécié en ces temps de disette : c'est du tissu écru et dans ma mémoire, c'est un tissu soyeux, mais est-ce vrai ?... Il y a eu de nombreux parachutages dans les environs de Boismé !

J'ai aussi une autre voisine dont le fils est cheminot à Thouars, il est sans doute résistant, il sera arrêté, torturé et mourra, enterré vivant... c'est ce qui est dit... cela donne froid dans le dos !

En octobre 1944, je repars à Chinon seule, et en mai 1945, nous célébrons l'armistice en ville, après un Te Deum à l'église Saint-Maurice. Pour la première fois, je mange un cornet de glace, offert par notre

"chef de chœur" de l'église qui est professeur de musique à l'école normale de Tours. Elle vient régulièrement nous faire chanter à l'Institution Sainte-Jeanne-d'Arc et m'a engagée dans la chorale de l'église car ma voix lui convient.

À la fête de l'école, en cette année 1945, nous chantons des chants patriotiques, habillées en bleu, blanc et rouge et faisons évoluer dans nos mains des petits drapeaux tricolores !

Avec les grandes vacances 1945, je me rappelle que nous fabriquons des cocardes tricolores en laine avec des pièces de monnaie percées (les sous) que nous affichons sur notre poitrine !

Je ne repartirai pas à Chinon en octobre 1945, et je lis très jeune *le journal d'Anne Franck*.

Jeannette CHESSE

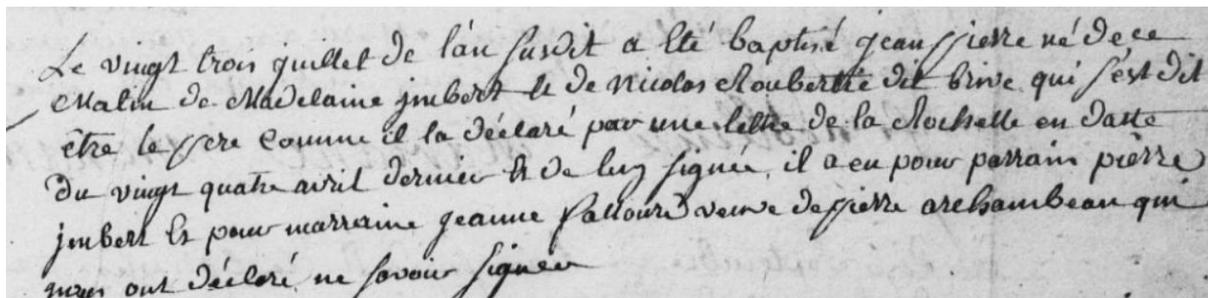
## P COMME PATRONYMES IMPROBABLES

Mes patronymes improbables ont été donnés à des enfants naturels, tous élevés par leur mère, avec parfois même un père connu, mais n'ayant porté le nom ni de l'une ni de l'autre.

Pourquoi ce jour-là ai-je cherché le nom de ROUBERTIE dans le moteur de recherche de GENE79, alors que je savais bien qu'il n'y avait qu'un fils ROUBERTIE ayant vécu dans les Deux-Sèvres à Ensigné et Niort ? Tout n'étant pas indexé, j'ai bien retrouvé les actes d'Ensigné comme prévu, mais il y avait un acte en plus, une naissance à Noirterre en 1797. Ça ne pouvait pas être de ma famille puisque mon ancêtre Nicolas né à Toulouse arrivait justement cette année-là à La Rochelle où il se maria l'année suivante.

Que dit la fiche ? Naissance de Jean-Pierre ROUBERTIE fils de Nicolas !!!

Allons voir l'acte. Il s'agit en fait d'un acte de catholicité, le baptême de Jean Pierre, fils de Nicolas ROUBERTIE dit BRIVE qui s'est dit être le père comme il l'a déclaré par une lettre de La Rochelle en date du 24 avril 1797.



Archives des Deux-Sèvres BMS Registres de catholicité Noirterre 1791-1797 côte 1 J 272 vue 45/46

Où est le patronyme improbable me direz-vous ? C'est que l'acte de naissance à Noirterre a été reconstitué sous forme de tableau avec le nom de l'enfant anonyme : Jean Pierre (dit BRIVE), le nom du père : inconnu, et le nom de la mère : Madelaine JOUBERT.

Donc, lors de son mariage, Jean Pierre est appelé Jean Pierre dit BRIVE, et ses cinq enfants seront BRIVE. Son seul fils est devenu menuisier comme Nicolas, qui faisant sans doute son tour de France de compagnon s'est arrêté à Noirterre ou Bressuire, puis à La Rochelle, cette fois définitivement. Je ne doute pas que ce Nicolas soit mon ancêtre car il était le seul porteur de ce nom à La Rochelle. Pourquoi avoir pris le surnom de Brive alors qu'il venait de Toulouse ? Sans doute a-t-il repris le surnom de son père, originaire des environs de Brive, qui s'est arrêté et marié à Toulouse après la naissance de trois enfants naturels légitimés par le mariage, le premier étant Nicolas dont l'acte de baptême ne mentionnait pas le nom des parents.

Avec son épouse, Nicolas a eu 10 enfants dont 9 garçons mais seul le dernier a perpétué le nom jusqu'à nos jours, nom qui dans le Marais Poitevin est devenu ROUBERTY. Quand ça ne veut pas !

Merci à la personne qui a dépouillé les registres de catholicité de Noirterre. J'ai fait une belle découverte grâce à elle.

L'épouse de Nicolas, Marie Jeanne LAMBERT n'avait qu'un frère plus jeune, Marie-Denis qui a prénommé son premier enfant, Pierre Orange Bollivar en 1836. Je me suis longtemps demandé

pourquoi, jusqu'à ce que je découvre qu'il avait existé bien antérieurement un Orange Balivard LAMBERT, fils d'une cousine germaine de Marie Jeanne et Marie Denis.

Rosalie LAMBERT a eu cinq enfants naturels avec le négociant rochelais François Léon VEXIAU qui avant de mourir épousera Rosalie et légitimera les trois enfants survivants.

Les deux premiers, Orange Balivard LAMBERT et Cadet Balivard LAMBERT ont été déclarés de père inconnu et ont porté le nom de leur mère. Les trois suivants ont été reconnus par leur père, mais ont pris le nom de BALIVARD : Léon BALIVARD, Charles Léon BALIVARD et Pierre Camille BALIVARD. Les trois survivants légitimés sont devenus Orange Balivard VEXIAU, Charles Léon VEXIAU et Pierre Camille VEXIAU.

Pourquoi BALIVARD ? Orange Balivard étant né le 17 décembre 1797, la seule explication que j'ai trouvée est que le 7 octobre 1797 avait eu lieu la première représentation d'une pièce de théâtre intitulée « Le sot intrigant ou la manie d'être quelque chose » et le principal personnage de cette pièce était M. Balivard. Peut-être le négociant VEXIAU avait-il vu et aimé cette pièce ? Avait-il de l'humour (noir ?) pour donner à ses enfants le nom d'un sot intrigant ?

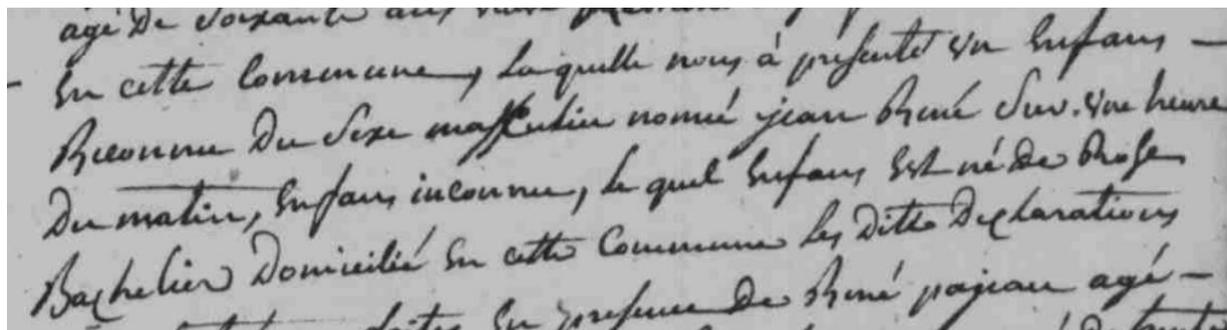
Partons dans le Marais poitevin. Mon ancêtre Marie Rose BACHELIER qui ne s'est jamais mariée, y a mis au monde deux enfants naturels :

- Jeanne née en 1793.

À son mariage en 1816 avec un vétéran des guerres napoléoniennes, elle est appelée Jeanne BACHELIER. À la naissance de ses deux premiers enfants en 1816 et 1818, elle est toujours Jeanne BACHELIER. À la naissance des enfants suivants de 1821 à 1831, elle n'est plus que Jeanne, sans nom de famille. À partir de 1850 dans les actes de mariage de certains de ses enfants, elle devient Jeanne MAGNE. Elle décède en 1874 sous le nom de Jeanne MAGNÉ, fille de défunte Jeanne (erreur dans le prénom) BACHELIER et de père inconnu. Pourquoi MAGNÉ ? Je l'ignore. C'est à la fois un nom de village et un nom de famille. Y aurait-il un rapport avec le père supposé ?

- Jean René né en 1807.

Il est dit Jean René, enfant inconnu, lequel enfant est né de Rose BACHELIER.



Archives de Vendée NMD L'île d'Elle an X-1809 cote AD2E 111/3 vue 189/259

À son mariage, il est Jean RENÉ, fils de Rose BACHELIER et de père inconnu. Il décède sous le nom de René BACHELIER. Il a deux fils.

Le premier fils est Jean, fils de Jean RENÉ. Il se mariera et décédera sous le nom de Jean RENE. Il ne transmettra pas le nom de RENÉ car il n'aura qu'une fille décédée en très bas âge.

Le deuxième fils est René Philippe fils de Jean René BACHELIER. Il portera toujours le nom de BACHELIER et sera connu comme Félix BACHELIER. Mais sur son acte de mariage, il signe Félix RENÉ. À la naissance de son premier enfant, il signe Félix BACHELIER, puis déclare ne pas savoir signer, avant de se réapproprier le nom de BACHELIER. Alors que presque toute la famille est restée dans le même village, le seul garçon BACHELIER a fait sa vie à Casablanca.

Je précise que Jeanne et Jean René ont été élevés par leur mère, ont toute leur vie vécu au même endroit, ensemble, et ont certainement été reconnus par leur mère puisqu'ils figurent comme héritiers sur sa déclaration de succession.

Avec ce cas, il semble qu'il y avait une volonté de ne surtout pas donner le nom de la mère à un enfant naturel. Et j'avoue que Jeanne qui se retrouve sans nom, et Jean RENÉ, enfant lui bien légitime de la génération suivante, qui porte le fardeau d'avoir un prénom en guise de nom, m'ont fait de la peine.

**Marie-Isabelle FEMENIA**

## Q COMME QUENTIN

Pauvre Quentin ! Quand il avait fallu choisir dans l'équipe des copains celui qui allait lire en fin d'année de sixième, le poème qu'avec son groupe d'amis ils avaient écrit, il avait bien cru que c'est lui qui aurait l'honneur de la déclamation devant le parterre de professeurs du lycée de Niort. Était également annoncée la présence du proviseur, du censeur des études et peut-être même de Monsieur Guilaudeau l'inspecteur d'académie.

En toute logique, mais Quentin était fâché avec la logique lui préférant un mode de travail – et même de vie – tout entier d'inspiration – il aurait dû faire contre mauvaise fortune bon cœur, se ranger avec ses camarades derrière Robert qui, lui, avait été choisi ; en fait, il avait été tiré au sort, pour prononcer devant l'aréopage des personnalités l'inoubliable « Ode à Marie » une suite de douze alexandrins qui allaient, pensaient-ils tous, rester dans les archives, sans doute même dans les annales du lycée.

Mais Quentin ne se tenait pas pour battu. Assis dans la salle d'études entre Paul et Robert qui ânonnait à mi-voix le poème qu'il allait bientôt réciter, il réfléchissait. C'est lui qui avait eu l'idée de ce poème, il en avait choisi le thème : *l'ode à Marie* était son cri du cœur à cette fille dont il espérait conquérir le cœur en récitant un texte si largement de sa composition. Il savait que Marie serait dans la salle et il avait prévu de déclamer son poème en la regardant, en lui souriant, de son bon sourire ingénu, quand il arriverait à la huitième strophe, celle où il lui déclarerait son amour, bien certain qu'elle comprendrait :

*Le soir à la chandelle, je cite ton nom, Marie  
Je caresse tes cheveux aussi blonds que les blés  
Pourquoi baisses-tu les yeux si beaux quand tu souris  
N'es-tu donc qu'un rêve qui berce mes nuitées ?*

Il avait bien vu que certaines rimes étaient bancales mais peu lui chaudait. L'important était que Marie comprît. S'il avait pu lui-même prononcer le poème qu'il avait si largement composé, il était sûr de lui. Le cœur de la petite Marie lui appartiendrait vite. Mais c'est Robert qui allait prononcer ces paroles auxquelles il ne comprenait rien. Oh ! Certes Quentin ne risquait rien avec Robert. Peu de chances que Marie aux cheveux si blonds et au regard si pudique tombe sous le charme de ce gros garçon si joufflu, si gras qu'on aurait dit un tonnelet. Comment pourrait-elle imaginer que le délicat quatrain qu'on vient de découvrir était la déclaration d'amour de Robert ?

Puisque l'exercice d'art oratoire auquel il s'était si bien préparé lui était interdit, Quentin eut soudain l'idée qui allait dénouer ce fichu nœud gordien qui lui triturait les intestins et lui donnait la colique. Ses neurones avaient dégagé un petit interstice dans lequel il allait se glisser. S'il ne serait pas celui qui prononcerait le texte, il fallait que toute l'assemblée des professeurs, le proviseur, le censeur, l'inspecteur d'académie, les élèves réunis pour la remise des prix de fin d'année aux élèves de sixième, mais surtout car elle était la seule qui comptait à ses yeux, que Marie donc sache qui était l'auteur de ce poème inoubliable et dont elle serait sans doute la seule à comprendre que c'était à elle qu'il était destiné. Quentin estimait avoir un vrai droit d'auteur sur le texte et il fallait qu'il l'impose à ceux qui avaient de ci-de là émis une idée ou rédigé deux bouts de phrase qu'il lui avait fallu corriger tant elles étaient mal écrites.

Les discussions furent pénibles, non pas avec les six camarades avec lesquels il avait travaillé, souvent à la veillée, pour écrire les douze strophes mais avec le septième. Car Robert avait décidé de faire de la résistance ! Quentin avait réuni le groupe d'amis et avait exposé calmement sa demande. Il lui semblait logique que son nom apparaisse au « générique » du morceau d'anthologie que Robert allait prononcer. Il avait eu l'idée de cette ode et il en avait écrit l'essentiel. « J'y ai mis, vous le savez bien toute mon émotion, tous mes sentiments, tout mon amour même pour cette belle inconnue dont nous avons fini par tous tomber amoureux. Cette Marie imaginaire, je vous l'ai inscrite dans vos cœurs, j'en suis sûr ». Imaginaire ? Quelle blague ! Pour les autres sans doute, pour lui, elle n'avait rien d'imaginaire. Mais Robert ne voulait rien laisser à Quentin. Non pas qu'il ait compris à qui s'adressait cette ode mais parce qu'il avait tiré le gros lot et qu'il ne voulait pas en laisser une miette à un camarade.

La situation était bloquée. Les six autres jeunes enfants avaient fini par se désintéresser de la question. Quelle importance pour eux qu'on sache que c'était Quentin qui avait écrit le texte ? Ils avaient fait ce que le maître leur avait demandé de faire et maintenant basta !

C'est alors que Quentin eut l'idée qui permit de sortir de cette situation qui avait fini par lui gâcher ses nuits. Il connaissait son Robert par cœur. Il savait à quoi il était sensible : les gadgets ! Ses parents avaient rapporté du mont Saint-Michel des kaléidoscopes, ces petits appareils qui par des clics et des clacs permettaient de voir apparaître des photos. Sa mère les avait rangés dans la grande armoire sans plus de précautions. Quentin en choisit deux qui avaient des reflets lumineux et les montra à Robert. Celui-ci n'en revenait pas.

- Ils sont pour moi ? Je savais bien que tu étais un pote.

Il n'arrêtait pas de porter un appareil devant ses yeux et faisait défiler les photos. Quand Quentin lui mit le marché en mains, Robert était épanoui. Ces appareils contre un nom sur le feuillet qu'il allait déclamer trois jours plus tard. Mais c'était d'accord, bien sûr !

Le samedi suivant, la salle du Patronage laïque de la rue Terraudière n'avait jamais été aussi pleine. L'aréopage de personnalités avait pris place sur l'estrade. Quand Robert s'avança pour prononcer *l'Ode à Marie*, Quentin chercha dans la foule celle à qui la huitième strophe était dédiée. Il fouillait du regard dans le moindre coin, se leva même à un moment (*ce qui mit en accents circonflexes les sourcils du surveillant général*) et revint, le pas un peu lourd à sa place. Il devait se rendre à la triste évidence. Marie n'était pas là.

Un malheur n'arrive que rarement seul. Le lendemain, sa mère avait constaté le vol des beaux kaléidoscopes et Quentin avait dû lui avouer son minable forfait. Au lieu du beau centre aéré au bord de la Sèvre où il devait passer les quinze premiers jours de vacances, c'est dans sa chambre qu'il allait méditer tout à loisir sur Marie et ses blonds cheveux.

Jean-Jacques GRETEAU

## R COMME REGISTRE DE PLACEMENT

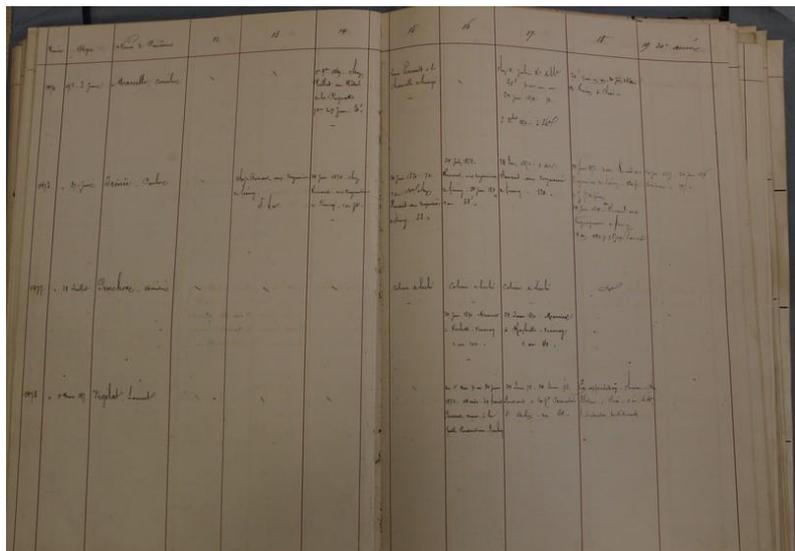
*En amical souvenir de Pierre Arches (†)*

Parmi les documents conservés aux archives municipales de Parthenay se trouve un registre de placement des enfants trouvés en provenance de l'ancien hôpital-hospice, qui fut longtemps entreposé dans le grenier du pavillon Bertin, rue de la Citadelle.

Ce registre intéresse particulièrement notre public généalogiste. Il comporte 123 folios reliés de format 39X26 cm. Chaque double page en vis-à-vis forme un tableau à 12 colonnes :

n° d'ordre ; date de naissance ; noms et prénoms ; et une colonne par année de la 12<sup>e</sup> à la 20<sup>e</sup> où est indiqué la personne et le lieu auprès duquel l'enfant se trouve placé par l'hospice des enfants trouvés. À partir de sa majorité civile (21 ans), l'enfant trouvé n'est plus aux charges de l'hospice et on ne sait pas ce qu'il devient.

Les données concernent les enfants placés nés de 1840 à 1865. Il est certain qu'il a été confectionné bien après 1840, à la fin du Second Empire. En effet, pour les enfants nés en 1840, seuls les placements



des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> années sont renseignés, on ne sait rien des placements antérieurs. Au contraire, les enfants nés en 1865 voient leur parcours de placement enregistré dès leur douzième année au sein du registre. On y observe au moins trois écritures manuscrites différentes successives.

Aux archives municipales, nous recevons régulièrement des demandes de consultation ou de recherche d'informations dans ce registre de placement. En effet, lorsque des généalogistes découvrent à travers les actes de naissance de Parthenay l'existence d'un enfant trouvé parmi leurs ancêtres, ils cherchent assez souvent à en savoir plus, soit par curiosité, soit parce qu'ils espèrent pouvoir découvrir par des recherches complémentaires les parents de l'enfant (par définition, la présence d'un enfant trouvé plonge dans le néant tout un pan de leur ascendance).

La présentation de ce registre nécessite quelques rappels sur le sort des enfants trouvés au XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, l'hôpital-hospice de Parthenay compte parmi ses obligations légales l'accueil des enfants trouvés : en effet, le décret impérial de 1811 a prévu la création d'un hospice-dépositaire des enfants trouvés dans chaque arrondissement. Un « tour » fut alors mis en place afin de permettre l'exposition et donc l'abandon d'un enfant sans être vu ; si ce dispositif nous paraît aujourd'hui barbare, il s'agit en réalité d'un progrès par rapport aux pratiques antérieures des expositions « sauvages ». Le nombre d'abandons se révèle très important : on compte, selon Guillaume Kalb, 413 abandons pour la seule décennie 1841-1850. Ce chiffre s'explique par la détresse matérielle et morale des parents pauvres. Je ne reviens pas sur les noms qui ont pu être donnés à ces enfants trouvés, un aspect déjà étudié par Guillaume Kalb et Pierre Arches (voir la bibliographie).

Dans les premières années de leur vie, les enfants trouvés sont confiés à des nourrices (une charge qui revient au conseil général). Ils doivent dans l'idéal, selon le décret de 1811, quitter leurs parents nourriciers après 12 ans ; selon sa constitution physique ou son état de santé, ils peuvent alors soit retourner à l'hospice, soit apprendre un métier. C'est pour assurer le suivi administratif et comptable de ces placements après 12 ans que le registre a été constitué. Il mentionne donc rarement un maintien au domicile des « parents nourriciers » : néanmoins, on apprend par exemple que Louise Triboire, née en 1855, habite encore chez les nourriciers Gauthier, à la Petite Roche de Pompaire.

Nous avons effectué un sondage concernant les enfants nés en 1846 : sur 16 enfants dont le placement est enregistré, 14 d'entre eux sont bien des enfants trouvés de provenance locale, c'est-à-dire dont la naissance est enregistrée à Parthenay. Deux autres (Marie Fouquet et Hélène Marie) ne sont pas nés à Parthenay : il s'agit sans doute d'enfants provenant d'autres hospices, une procédure de déplacement des enfants entre établissements ayant été mise en place. La situation inverse est également signalée : des enfants nés à Parthenay migrent dans des hospices plus ou moins éloignés, ainsi Marie Marguerite Gelin, née en 1860, se trouve placée à l'hospice de Rochefort dans sa vingtième année.

Comme nous le rappelle Pierre Arches dans son article sur le sujet, « les garçons sont placés en général dans les exploitations agricoles, plus rarement chez un artisan. Les filles sont vouées à devenir servantes, même si certaines apprennent le métier de couturière, de lingère par exemple ». Pour les familles d'accueil, l'apport de ces enfants trouvés n'est pas négligeable : ils constituent une main d'œuvre enfantine disponible à bon compte. Même si les données du registre restent succinctes, elles permettent de retracer des parcours de vie de ces enfants placés.

La très grande majorité des placements se situe dans les communes rurales de Gâtine, plus rarement du Bocage bressuirais. Plusieurs enfants sont domiciliés à la colonie agricole de Luché-Thouarsais sur laquelle je reviendrai. On trouve plusieurs placements comme serviteurs/servantes ou apprentis dans les villes de Parthenay, Bressuire ou Niort. Mais je relève peu de placements plus éloignés géographiquement : cinq déplacements au sein d'institutions religieuses ou hospitalières de villes du centre-ouest (Bon Pasteur d'Angers et Poitiers, asile Sainte-Anne et hôpital de Poitiers, couvent de religieuses à Saint-Jean-d'Angély), une employée d'une institutrice à Melle, un domestique à Saint-Hilaire des-Loges (Vendée) ...

L'emploi occupé de manière prédominante par les enfants placés reste bien sûr celui de domestique ou travailleur agricole. Ils sont habituellement gagés lors des foires de la Saint-Jean : ainsi, le 24 juin 1873, Bertrand Claudion, né en 1860, est placé pour un an chez Henry, à la Maison Neuve de Châtillon-

sur-Thouet, pour 37 F. Le montant payé progresse évidemment avec l'âge et les conditions matérielles et financières peuvent varier : ainsi, l'année suivante, le même Claudion est engagé pour trois années par les mêmes patrons mais il est précisé qu'il sera entretenu de tout par ces derniers, qui, à l'expiration de la troisième année, mettrons pour lui 100 F à la Caisse d'Épargne.

D'autres enfants sont recrutés comme serviteur ou servante au domicile d'un notable, par exemple Marie Brune employée chez un bourgeois de Parthenay à 17 ans puis un capitaine du dépôt de Saint-Maixent à 20 ans. Deux garçons, François Josué, né en 1841, ou Théodore Peuplier, né en 1845, deviennent successivement domestiques du curé à Saint-Aubin-le-Cloud ; la décence ne permettait sans doute pas l'entretien de jeunes filles chez des ecclésiastiques !

Certains enfants sont déclarés « en apprentissage » sans autre précision mais dans d'autres cas, la profession du patron se trouve heureusement indiquée. Peu d'enfants sont employés dans un contexte industriel : Guillaume Jacob, né en 1840, se trouve placé à la fabrique de gilets Guilloteau à Parthenay ; né en 1858, Émile Guibert figure en tant que fileur à l'usine de Pompairain dès sa treizième année. Mais, dans la plupart des cas, les enfants effectuent leur apprentissage chez de petits commerçants et artisans, aussi bien à la campagne qu'à la ville. Nées en 1842, Candide Abella et Marie-Louise Valon deviennent pâtissière à Bressuire et lingère à Clessé. Parmi les professions relevées : un cordonnier, un charron, un tisserand, un bourrelier, un cordier, plusieurs couturières, sabotiers, maçons ou maréchaux-ferrants. Deux filles nées en 1849 sont mises en apprentissage à la salle d'Asile de Parthenay. Deux garçons apparaissent en « voyage » comme Compagnons, pour leur « Tour de France » : Honoré Pie, né en 1841, menuisier, et Ferdinand Marsini, né en 1863, boulanger.

Certains patrons prennent successivement à leur service plusieurs enfants : ainsi la famille Meunier, domiciliée à La Rochette de Viennay, emploie Amédée Sergius né en 1856, Perpétue Urbana, née en 1860, et Amédée Pinchère né en 1870.

Les parcours ne sont pas toujours stables et linéaires : René Mathurin, boulanger à Parthenay à 17 ans, se trouve infirmier à l'hospice de Poitiers à 20 ans. Certains garçons finissent à l'armée ; Barthélémy Bréda termine « engagé dans la marine marchande ».

Exceptionnellement, le registre mentionne des enfants restitués à leur ascendants : « remise à sa mère » (pour Constance Eulalie Dodot, née en 1847, lors de sa 14<sup>e</sup> année ; Marie Pauline Pelier, née en 1849, lors de sa 13<sup>e</sup> année) ou « à ses parents » (pour Julie Hortense Verger, née en 1862, suivant une décision préfectorale, en 1876 ; Euphrosine Benjamin, née en 1856, lors de sa 12<sup>e</sup> année ; Armantine Noguét née en 1854, lors de sa 14<sup>e</sup> année). Nous n'avons pas trouvé d'informations précises sur la manière dont ils ont pu être reconnus par leurs parents et restitués.

Je n'ai noté que deux problèmes de discipline ou de délinquance mentionnés dans le registre. Elisabeth Tabula, née en 1860, termine sa vingtième année à l'hospice de Niort, un déplacement inscrit comme une « punition ». Mélanie Alexandre est condamnée à 15 jours de prison le 2 mars 1863 pour vol et placée le 26 mars au Bon Pasteur de Poitiers jusqu'à sa majorité.



*La colonie de Luché*

À plusieurs reprises, le registre fait état du placement d'enfants à la « colonie » ou « ferme-école » de Luché. Il s'agit de la colonie Saint-Hilaire de Luché-Thouarsais : née en 1850 de l'idée charitable d'un prêtre, elle rassemblait des enfants délaissés confiés au curé Jean-Louis Rousseau (1807-1880). Dans son presbytère, il leur enseignait des rudiments de lecture et d'écriture tout en les occupant à des travaux de jardinage. Bientôt, il dut demander l'aide de la Société des Frères de Saint-François d'Assise dits « Frères agriculteurs » qui transformèrent l'établissement en colonie agricole ouverte aux enfants abandonnés. En 1867, la Société

de Marie (Marianistes) devient propriétaire et construit à l'écart du village un immense bâtiment qui n'accueillera jamais plus d'une vingtaine d'enfants âgés de 11 à 19 ans mais aussi des étables, des écuries, une forge, une boulangerie, etc. La discipline et le travail de la terre y formaient le socle de l'éducation.

Pour terminer cette petite étude, on peut rappeler qu'Ernest Pérochon a évoqué le sort des enfants pris en charge par l'assistance publique en Deux-Sèvres à travers le personnage émouvant de Francine Riant, une des héroïnes de son roman *Les Gardiennes*, adapté récemment au cinéma par Xavier Beauvois.

### Bibliographie :

-Pierre ARCHES, « Enfants abandonnés à Parthenay dans le tour de l'hospice de 1816 à 1861 », Société historique de Parthenay et du pays de Gâtine, n° 5, 2009, p. 3-29.

-Guillaume KALB, « Les enfants trouvés de Parthenay ». Publié sur le blog CGW79 : <http://cgw79.free.fr/blog79/>, 2015.

Remerciements à Jean-Pierre Camuzard et Dominique Lenne pour les renseignements fournis sur la colonie de Luché-Thouarsais. Photo Pascal Alonso.

Raphaël SUPIOT, archiviste à la ville de Parthenay

## S COMME SECRETS BIEN PRÉSERVÉS

Dans les 400 dossiers de l'Assistance publique dépouillés entre 1904 et 1944<sup>3</sup>, nombreux sont les pupilles qui écrivent à l'inspecteur. Qu'ils aient été choyés ou délaissés, voire maltraités par leur famille nourricière, à leur majorité une question existentielle qui pour certains va constituer la trame de leur vie, revient sans cesse « pourquoi ai-je été abandonné, qui est cette mère qui m'a laissé » ? La législation scelle le secret des origines. Cette hérédité de l'enfant inquiète aussi les adoptants ainsi que de futurs beaux-parents.

En 1953, Yvette, majeure depuis deux ans, certaine de son bon droit module tout de même sa demande « Auriez-vous Monsieur l'inspecteur la bonté de bien vouloir me renseigner sur ma famille car ayant la majorité, j'estime que l'on doit savoir un peu ce que c'est sa famille ». La réponse est sans appel : « Il ne m'est pas possible de te donner le moindre renseignement sur ta mère qui à aucun moment de ta minorité m'a demandé de tes nouvelles. Je ne puis que te demander de ne pas poursuivre tes recherches qui ne manqueraient pas d'être infructueuses<sup>4</sup> ». Sa mère cachant cette seconde grossesse illégitime a refusé qu'une enquête soit effectuée afin de percevoir les secours. Ne pouvant plus payer la nourrice, elle est contrainte d'effectuer un choix entre le déshonneur, la répudiation de ses parents et l'abandon de sa fillette. Ce droit à connaître ses origines comme tout citoyen est évoqué par Louis. Agé de 40 ans, Il réitère sa demande après deux tentatives où il lui fut répondu : « Vu les circonstances particulières, aucun renseignement ne peut vous être donné ». « Monsieur l'inspecteur, j'aimerais savoir quelles sont ces



<sup>3</sup> LENNE Marie-Danièle, « Filles-mères » et Assistance publique en Deux-Sèvres, 1904-1944, La Geste, Presses Universitaire Nouvelle Aquitaine, 2021, 265 p.

<sup>4</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 31, 1932, Echanges de courriers entre Yvette et l'inspecteur ? en 1954.

*circonstances particulières car étant un citoyen libre d'un pays libre, je peux prétendre à connaître tout ce qui me touche* ». Bien qu'étant adulte, Louis constate ne pas bénéficier des mêmes droits. Il ne mentionne pas s'il adhère aux associations d'anciens pupilles créées après la Seconde Guerre mondiale qui revendiquent le droit à connaître leur filiation mais il se sent solidaire de ses camarades d'infortune et tente de faire appel à la compassion de l'inspecteur. « *Voyez-vous, pour nous, cette chose est toujours à nous tourmenter plus ou moins suivant les moments ; le manque de vérité est un boulet* »<sup>5</sup>. Il devra attendre 1983, soit 72 ans pour avoir une réponse claire et précise de l'inspectrice. La mère de Louis a déposé son enfant au bureau ouvert de l'hospice comme le prévoit la loi du 27 juin 1904 sans faire connaître son identité. Louis est donc immatriculé sous le statut d'enfant sous la tutelle de l'Etat dans la catégorie « Trouvé ». Henri engagé dans l'armée entretient une correspondance amicale avec l'inspecteur. Il évoque aussi combien cette quête des origines « *me donne toujours à réfléchir* » et qu'il est « *arrivé à l'âge de savoir ce qui est dans mon dossier* ». Il espère une réponse favorable car de manière très subtile, il démontre qu'il est économe en préservant son livret de caisse d'épargne et méritant puisqu'il est passé caporal. Malgré toutes ces qualités fondamentales pour l'Assistance publique, l'inspecteur touché par « *la peine que cela te procure* » lui répond « *en lui serrant affectueusement la main [...] qu'il ne faut plus penser à tes parents qui t'ont délaissé, ta véritable famille c'est l'Assistance publique qui a veillé sur toi depuis ta plus tendre enfance et tes parents nourriciers qui t'affectionnent comme un fils* »<sup>6</sup>. Mais surtout il fait référence au secret professionnel inscrit dans la loi du 27 juin 1904 « L'article 378 du code pénal, relatif au secret professionnel, est applicable à toute personne engagée dans le service des enfants assistés. [...] Cette notion de mérite qui ouvrirait droit à une récompense telle que l'accès à leur dossier, nous la retrouvons dans les courriers des pupilles d'anciens combattants, lors de leurs demandes pour l'obtention de leur carte.

En 1941, Constance après deux tentatives infructueuses de renseignements effectués six années auparavant, insiste à nouveau auprès de l'inspecteur afin de rencontrer son frère abandonné à la naissance, devenu majeur et indépendant de l'Assistance publique. « *Puisqu'à présent il est libre, s'il veut ou non connaître sa famille, qu'il sache que son frère aîné comme moi serions heureux de le connaître [...], de l'accueillir* ». La majorité constitue non seulement une rupture avec l'Assistance publique mais aussi l'entrée dans la vie adulte et par conséquent la responsabilité des choix qui peuvent être effectués. Pour Constance, une réponse négative de l'inspecteur signifierait qu'elle doit aussi porter voire payer la « faute » de sa mère : « *Nous attendons sa réponse car ce n'est point de notre faute si sa mère l'avait abandonné* »<sup>7</sup>. Cette notion de faute qui serait héréditaire est cruciale pour l'Assistance publique. Le pupille ne peut comme tout citoyen accéder à son état-civil. Il doit pour tout acte de la vie solliciter l'inspecteur qui lui remet un certificat d'origine. « *Dans tous les cas où la loi ou des règlements exigent la production de l'acte de naissance, il pourra y être suppléé si le préfet estime qu'il y a lieu d'observer le secret, par un certificat d'origine, dressé par l'inspecteur et visé par le préfet* »<sup>8</sup>. Ce qui ne manque pas d'agacer fortement Robert : « *Vous aurez à cœur de m'envoyer une réponse autre que celle d'un certificat d'origine que je connais fort bien* »<sup>9</sup>. Cette rupture avec la famille biologique même si la mère a reconnu son enfant est préconisée afin que le pupille s'intègre au sein de son placement nourricier à la campagne dans un objectif de régénérescence. Ce qui prévaut avant tout est qu'il ne soit pas contaminé socialement voire physiologiquement par l'alcoolisme, la syphilis et/ou la tuberculose. Cette crainte d'une reproduction sociale de la misère et de l'immoralité, le pupille ne pouvant qu'être porteur des vices de sa mère est au cœur du courrier de Madame X. Elle s'inquiète d'un possible mariage de sa fille marraine de guerre : « *Les relations ont changé et celui-ci lui parle mariage. Pourriez-vous me dire si sa mère était fille-mère, s'il a été enlevé aux parents ou si il a été abandonné dès sa naissance, s'il est de parents connus ou inconnus* »<sup>10</sup>. L'inspecteur informe Madame X que l'enfant a bien été immatriculé dans son service et qu'il a donné toute satisfaction durant sa minorité. Cette question de tares héréditaires transmises à l'enfant transpire dans les dossiers d'adoption. En 1943, l'inspecteur note : « *De bonne souche, voir s'il peut être proposé en vue d'une*

---

<sup>5</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 70, 1912, Échanges de courriers entre Louis et l'inspecteur ? en 1951.

<sup>6</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 70, 1912, Échanges de courriers entre Henri et l'inspecteur Gagnerie en 1933.

<sup>7</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 32, 1920, Échanges de courriers entre Constance et l'inspecteur Serre en 1941.

<sup>8</sup> Loi du 27 juin 1904.

<sup>9</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 81, 1944, Échanges de courriers entre Robert et l'inspecteur ? en 1975.

<sup>10</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 19, 1922, Échanges de courriers entre Madame X et l'inspecteur Serre en 1946.

*adoption, la mère n'a pas eu d'examen de sang, mais c'est une femme solide et d'aspect très sain »<sup>11</sup>. Des parents adoptifs précisent leur demande : « Nous voudrions une enfant, n'ayant plus aucune parenté, de bonne constitution et provenant d'un milieu non taré »<sup>12</sup>. D'autres adoptants préfèrent déménager « les époux Y désirent vivement laisser ignorer dans leur nouvelle résidence l'origine de leur future fillette <sup>13</sup>».*

En temps de guerre, la crainte de l'hérédité est encore plus prégnante. Outre les mères de « mauvaise vie », s'ajoute la crainte du péril syphilitique, de l'enfant éventuel de l'ennemi, voire d'un indigène de l'empire quand ce n'est pas, en pleine répression antisémite, l'enfant d'une union juive.<sup>14</sup> Aussi une législation particulière est mise en place. Réfugiée des Ardennes en 1915, Adélaïde demande à abandonner son enfant fruit d'un viol allemand. Doutant de la réalité du viol, l'inspecteur s'interroge sur l'application de la circulaire du 24 mars 1915<sup>15</sup>. De nombreux débats entourant cette circulaire ont lieu. Certains sont partisans de l'avortement voire de l'infanticide car, outre cette conception inacceptable, les enfants nés de viols allemands seraient inassimilables. De par leurs gènes, ils représenteraient un danger mortel pour la « race française ». D'autres craignent que la première fécondation d'une femme nullipare imprègne les autres enfants à venir même conçus de père français. À l'opposé, les tenants populationnistes ou religieux s'opposent ouvertement à l'avortement, ralliés par les partisans de l'amour maternel. La femme bafouée saurait dépasser l'outrage subi et élever son enfant en bon français, ce qui serait une revanche sur leur barbare géniteur<sup>16</sup>.

Durant la Seconde Guerre mondiale, le département des Deux-Sèvres multiplie par trois le nombre de naissances illégitimes. L'accouchement anonyme et gratuit est favorisé par la loi du 2 septembre 1941 et aucun hôpital ne peut refuser le secret de la maternité exigé par la femme. L'infanticide est encore plus réprimé. Afin de freiner le nombre de naissances illégitimes, l'adultère par la loi du 23 décembre 1942, condamne sévèrement la femme infidèle mais aussi tout homme vivant en concubinage notoire avec une femme de prisonnier, Pétain voulant ainsi protéger l'honneur des hommes prisonniers en Allemagne. En temps de guerre, une femme infidèle ne trahit pas seulement son mari mais la patrie toute entière. À la dépravation morale d'une femme libre répondent en écho une hausse des adoptions déjà favorisées par les lois de 1923 et le décret-loi du 29 juillet 1939. Le secret des origines est encore plus préservé et les réponses aux pupilles sont tranchantes. Pour l'inspecteur, la demande de Guy semble irrecevable. La chance d'avoir été adopté doit annuler la souffrance d'avoir été abandonné. « Je constate d'après le dossier que votre mère n'a jamais demandé de vos nouvelles ce qui confirme qu'elle désire que votre filiation reste inconnue. Vous avez eu la chance d'avoir des parents adoptifs et je vous conseille vivement d'oublier la mère qui vous a elle-même oublié <sup>17</sup>». Dès l'âge de 16 ans, Geneviève à différentes reprises demande ses origines. Quelques informations lui sont données : « Ta mère est rentrée comme anonyme à la maternité [...] mais si tu as eu la malchance d'être élevée par ta mère, tu n'as rien fait pour te créer une vie normale et heureuse qui t'étaient offertes ». Geneviève n'étant pas une jeune fille « gentille et honnête » elle ne peut donc qu'être coupable et responsable de son abandon. Dès sa majorité, elle réitère sa demande et fait part de son histoire de

---

<sup>11</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 64, 1944, Lettre de l'inspecteur Serre à Mme X pour adoption.

<sup>12</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 28, 1940, Lettre de M et Mme X à l'inspecteur Serre. s.d.

<sup>13</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 52, 1944, Échanges de courriers entre Madame X et l'inspecteur Serre en 1944.

<sup>14</sup> Fabrice VIRGILI, *Naître de l'ennemi, Les enfants de couples franco-allemands nés pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Payot, 2009, p. 138.

<sup>15</sup> Pour protéger le secret de la naissance, l'enquête et l'inscription sur les listes d'assistance qui sont habituellement obligatoires sont supprimées. Seul le maire ou le Préfet indique que la mère est bien originaire des départements envahis. Les enfants doivent être obligatoirement déposés à l'hospice des enfants assistés de la rue Denfert Rochereau à Paris afin d'éviter qu'ils ne soient victimes de représailles de la part de la population ayant connaissance de la naissance. Ni le personnel, ni les nourriciers et encore moins les enfants ne pourront connaître le secret des origines. Les enfants ne doivent pas être dotés de deux prénoms mais d'un nom (qui n'est pas celui de la mère) et prénom et ils sont classés dans la catégorie « trouvé » c'est-à-dire « nés de père et mère inconnus ». Le lieu de naissance est aussi inconnu puisqu'il doit être seulement noté « inscrit à Paris 14<sup>e</sup> ».

<sup>16</sup> Antoine RIVIÈRE, *La misère et la faute, Abandon d'enfants et mères abandonneuses à Paris (1876-1923)*, Thèse d'Histoire moderne et contemporaine, sous la dir. de Jean-Noël Luc, La Sorbonne, 2012, p. 339.

<sup>17</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 15, 1944, Lettre de l'inspectrice X à Y s.d.

vie imaginée : « *Peut-être que mes parents ont été tués pendant la guerre, mais qui étaient-ils ?* ». La réponse étant laconique, Geneviève riposte un mois plus tard : « *j'aimerais avoir quelques précisions car je n'ai tout de même pas été remise comme un paquet ou alors d'où vient le nom que je porte [...] il me semble que pour abandonner il faut remplir certains papiers, vous n'avez sans doute pas été sans faire de démarches...* ». Une phrase lancinante sur son identité « *qui je suis ?* » revient dans tous ses courriers empreints d'une grande souffrance. Cette fois-ci, des détails lui sont donnés sur l'abandon anonyme mais il lui est bien précisé comme lot de consolation que son abandon est légal et que la loi a été créée afin que de « *jeunes enfants que l'on pourrait faire disparaître dans des conditions délictuelles lorsque la mère est obligée de cacher sa grossesse et la naissance puissent être accueillis* ». Autre consolation, de nombreux pupilles sont dans son cas. Afin de remédier « *à ce douloureux problème* » il lui est conseillé de l'oublier et de penser à son avenir<sup>18</sup>.

N'ayant pas accès à leurs origines, les anciens pupilles déjà stigmatisés dans leur enfance sont de nouveau relégués à une place infamante. Nul droit, même si les années passant, l'inspecteur(trice) transmet un peu plus de renseignements. La création de la C.N.A.O.P<sup>19</sup> a permis en 2002 d'atténuer leur souffrance. Néanmoins, l'abrogation de la loi de 1941 toujours en vigueur en France est revendiqué par les diverses associations d'enfants nés sous X. Les descendants des pupilles sont aussi hantés par le secret de leurs origines. À nouveau se pose la question « *qui est cette mère ?* » Le père dans son « *instinct paternel* » n'est jamais recherché... En 2021, les femmes resteraient toujours les principales responsables de la parentalité...

**Marie-Danièle LENNE**

**Auteure de « *Filles mères et Assistance publique en Deux-Sèvres (1904-1944)* »**

## **T COMME TABARIE VICTOR LES SECRETS DU TAILLEUR D'HABITS**

Il y a bien longtemps, l'ancien moulin dans lequel je vis aujourd'hui fut occupé par un homme et sa famille dont l'histoire suscite l'admiration de ses descendants. Exemple de résilience, Victor Tabarie commença sa vie comme enfant trouvé à Luçon avant d'être recueilli par l'hospice de Fontenay-le-Comte. Il ne fréquenta jamais l'école, ne sut jamais écrire mais, sans doute placé chez un meunier, il en apprit le métier. Devenu adulte, il se maria et eut dix enfants qu'il éleva au moulin de la Lunardière, puis à Borliat dont il devint locataire avant d'en racheter les terres. Peu à peu il agrandit sa propriété et permit à ses enfants de s'installer et de réussir comme agriculteurs dans toute la région.



*Marie, Baptiste, Victor, Auguste, Ernest, François, Pascal, Louise et Alexandrine. (Joséphine, l'aînée des filles est morte à l'âge de 9 ans)  
Les enfants de Victor Tabarie (photo 1920/1930)*

Si les grandes lignes de son trajet de vie n'ont pas été très difficiles à retracer, il n'en est pas de même des conditions dans lesquelles il a été confié à ce qui ne s'appelait pas encore l'Assistance publique, car son acte de naissance laisse planer beaucoup d'incertitudes quant à la véracité des faits qui y sont relatés.

<sup>18</sup> A.D. Deux-Sèvres, 47 W 42, 1941, Échanges de courriers entre Geneviève et l'inspectrice en 1962.

<sup>19</sup> La loi du 22 janvier 2002 crée le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles.

\*

À 9 h 30, le 7 février 1833, Pierre A., tailleur de son état, âgé de soixante-sept ans, marié, deux enfants, se présente à la mairie de Luçon. Il vient y déclarer un enfant qu'il dit avoir recueilli la veille au soir, vers 6 heures, dans le tour d'abandon de l'Hôpital. L'officier d'état-civil recueille la déposition de Pierre A. mais il ne semble pas s'étonner de quelques détails.

Le tour d'abandon consistait en une boîte tournante dans le mur de l'hôpital. La mère y plaçait son enfant puis elle faisait tourner la boîte et sonnait une cloche pour avertir le personnel de l'établissement. L'enfant passait ainsi de l'extérieur à l'intérieur et était pris en charge par le veilleur de l'hôpital. La mère confiait ainsi rapidement et discrètement son enfant à la société. Le tailleur d'habits raconte avoir trouvé cet enfant la veille à six heures du soir dans le tour de l'Hôpital. Ainsi, un peu avant, une femme aurait déposé son bébé dans le tour et elle ne l'aurait pas fait tourner ? Elle n'aurait pas non plus sonné la cloche pour avertir le veilleur de la présence du petit ? Et, si elle l'a fait, le veilleur n'aurait pas entendu ? Et l'enfant serait resté à l'extérieur ? La mère serait partie en laissant son enfant exposé aux passants ?

Pierre A. serait alors passé par là. Voyant cet enfant dans le tour, lui non plus n'aurait pas sonné la cloche ? Ni frappé à la porte de l'Hôpital ? Ou bien une fois encore le veilleur n'aurait rien entendu ? Le tailleur aurait pris l'enfant pour le ramener chez lui ? Avant de se raviser le lendemain matin et l'apporter à la mairie ?

La version que donne Pierre A. est difficilement crédible. S'il n'a pas trouvé le petit dans le tour la veille au soir comme il l'affirme, si sa version est fautive, quelle est la vérité ? Que cherche-t-il à cacher ? D'où vient ce bébé ?

Lorsque les mères « déposaient » leur enfant c'était la plupart du temps une décision contrainte par la misère ou par la honte d'une grossesse hors mariage. La description du trousseau de l'enfant peut alors donner quelques indications sur ses origines. Comme il en a l'obligation, l'officier d'état-civil en fait donc la liste : *trois langes, deux de boulanger gris, un de tricot blanc tous trois très mauvais, un drapeau, une chemise, une brassière de cotonnade bleue, une pointe de mousseline bleu et rouge, une culotte d'indienne rouge et blanche rayée de fleurs jaunes et garnie de dentelle*. Certes, le trousseau est en mauvais état ce qui peut conforter la thèse d'un milieu très pauvre, mais la présence de mousseline, d'indienne, de dentelle implique un accès à ces étoffes. La mère était-elle vraiment une simple et pauvre femme poussée par la nécessité ?

Un autre détail soulève une nouvelle question : les mères qui déposaient leur enfant dans le tour étaient autorisées à laisser une « remarque », c'est à dire un indice qui leur permettrait, si les jours devaient s'avérer meilleurs, de s'identifier auprès de leur enfant. Ainsi de nombreux petits étaient-ils laissés avec des rubans, des médailles ou des petits billets déchirés en deux. La première moitié du billet était glissée dans le lange du bébé tandis que la mère gardait l'autre moitié afin de pouvoir le reconstituer. Or, ce n'est pas le cas de cet enfant. Pas de prénom, pas de message, pas d'indice. La mère a-t-elle voulu ne laisser aucune trace d'elle ? Les « remarques » ont-elles été enlevées ? Le petit a-t-il été déposé à l'insu de sa mère ? Une main étrangère aurait-elle joué un rôle dans cet abandon ?

Ainsi en ce matin d'hiver, si l'on en croit sa déposition, Pierre A. quitte son domicile peu avant 9 heures. Le jour vient de se lever et la mairie va ouvrir ses portes. La ville s'éveille et il y a du monde dans les rues. Que dirait-on si on le voyait sortir de sa maison avec un bébé dans les bras ? Ne risquerait-on pas de penser que l'enfant appartient à l'une de ses deux filles ou à sa servante ? Autant pour protéger le petit du froid que pour le cacher des regards suspicieux, il le camoufle sans doute dans son « tabard » comme on appelle, dans le Sud-Ouest, ces grands manteaux longs. Lorsqu'il s'agira de nommer l'enfant, l'officier de l'état-civil sera-t-il inspiré par ce terme qu'il transformera en Tabarie ?

\*

Je ne suis pas seule à questionner cet acte de naissance et à extrapoler ainsi sur des détails, des horaires, des morceaux de tissu, un nom de famille. Depuis longtemps, les descendants de Victor Tabarie se sont interrogés sur le récit du tailleur et leurs questionnements sont encore sans réponses :

pourquoi, par qui et dans quelles circonstances cet enfant, leur père, grand-père, arrière-grand-père a-t-il été confié aux soins de l'état ce 7 février 1833 ?

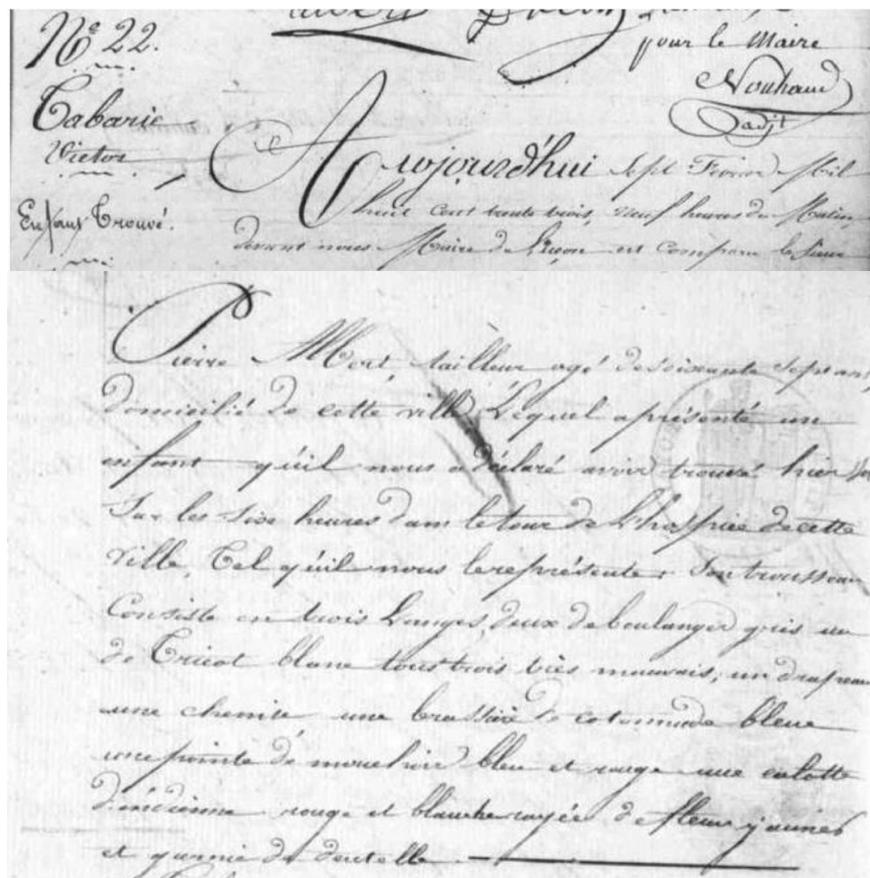
Plusieurs scénarios sont possibles.

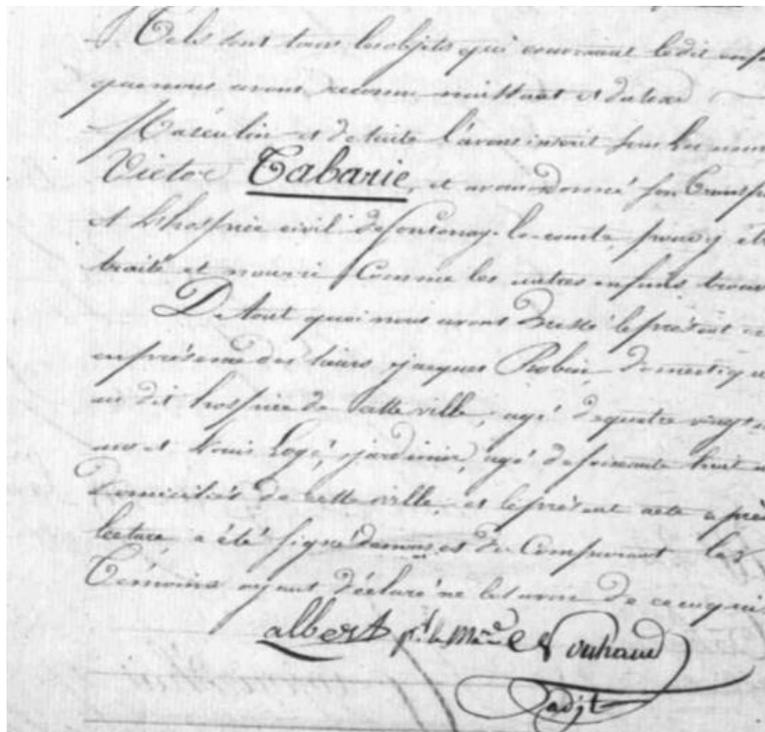
Le plus simple, c'est celui auquel a cru l'officier d'état-civil : une jeune femme a déposé son enfant, elle n'a pas fait tourner le tour mais elle a sonné et s'est enfuie sans attendre. Peut-être était-elle placée dans une famille bourgeoise et aurait-elle confectionné les vêtements de l'enfant avec des chutes de tissu de ses employeurs. Bien décidée à oublier cette grossesse mal venue, elle n'aurait en effet laissé aucune trace d'elle sur l'enfant. Pierre A. serait passé par là quelques minutes plus tard, aurait vu l'enfant, sonné puis frappé à la porte de l'hôpital. Personne n'ayant ouvert, il n'aurait pas voulu laisser le petit dans la froid et l'aurait ramené chez lui pour la nuit, puis conduit à la mairie le lendemain matin.

Une autre version plus sombre peut aussi s'imaginer : Pierre A., le tailleur, a deux filles. L'une d'elle serait tombée enceinte. Elle aurait confectionné le trousseau de son petit avec des chutes de tissu de son père et aurait été envoyée à la campagne pour y terminer sa grossesse. Lorsqu'elle serait revenue chez ses parents avec le bébé, le père l'aurait contrainte à abandonner son enfant, et comme elle aurait refusé, il s'en serait occupé lui-même. Il aurait détruit les indices cachés dans les langes du bébé et, ce matin du 7 février 1833, aurait déclaré l'enfant à la mairie comme enfant « trouvé ».

Pour choisir entre ces versions, en imaginer d'autres (une cliente à laquelle le tailleur aurait rendu service, l'enfant de sa servante dont il serait le père... ?) et peut-être trouver la vérité, il faut se pencher sur le principal acteur de l'affaire : Pierre A. Qui était-il ? Que savait-il de cet enfant et de sa mère ? A-t-il parlé à ses proches de cet événement ? Il est le plus proche témoin comme on dit dans les romans policiers, et pour l'instant, nous savons très peu de choses sur lui.

Mais l'enquête est en cours !





AD de Vendée. Luçon 1832-1833 - AD2E128/16-NM D-Vue 155/303

Dany Le Du

Merci à Guillaume Le Du pour la documentation

## U COMME URBAIN DESTIN

Un prénom accolé à un patronyme, pour rassembler sous une identité fictive, deux enfants-soldats, dont les destins similairement tragiques, se lisent encore sur les plaques de nos rues niortaises où je les ai croisés à la faveur d'un embouteillage.

Cette fin de matinée-là, le centre-ville est particulièrement encombré, en raison de travaux de voiries qui visent, ironie du sort, à fluidifier la circulation. Accessible par la seule rue Paul François Proust, la rue Viala que j'avais programmée, est fermée par une tranchée, mais il subsiste au pied d'un immeuble, ce panneau directionnel qui indique *la Brèche*, et mon GPS persiste dans ses ordres impossibles :

- Tournez à gauche !

Puisque la rue est coupée, je n'ai bien sûr, d'autre choix que de désobéir pour aller tout droit, mais je suis stoppée net par le feu qui, de l'orange, vient de virer au rouge.

- Tournez à gauche,

S'entête l'abominable bête, incapable de reconnaître la couleur de l'interdit et de détecter l'inaccessibilité par la gauche, de l'avenue de Limoges. Je la traverse donc le moment venu, emprunte enfin la première rue sur ma gauche qui, par le haut de *la Brèche*, me ramènera vers l'église Saint-Hilaire où je pourrai me stationner, peut-être. La première à gauche est carrément bloquée !

Tandis qu'en pianotant sur mon volant, j'attends impatiemment de pouvoir avancer de quelques centimètres, un groupe d'adolescents émergeant du collège Fontanes, s'assied à même le trottoir et entame une partie de cartes. Ce n'est pas leur position insolite en ce lieu, ni même leur jeu qui m'intrigue, mais la plaque bleue de la rue, fixée au mur, juste au-dessus de leurs têtes. Elle porte un nom et deux dates extrêmes : Rue Barrat 1780 – 1793, soit un adolescent pour nommer une rue empruntée, chaque jour, par des adolescents, indifférents au sort tragique du premier. Voilà le parallèle qui m'interpelle et me renvoie aux balbutiements de notre République. De Viala à Barrat, il n'y a pour moi, ce matin-là, que quelques pas très ralentis.

Mon pianotage énervé change son orientation : par mon téléphone portable et ses diverses applications, les blogs, Facebook, Instagram et autres réseaux sociaux, le jeune Bara m'apprend : Je suis né à Palaiseau, le 30 juillet 1779, neuvième enfant de Marie-Anne Le Roy qui en a eu dix. Elle est domestique chez les Desmarres et mon père, de son vivant, garde-chasse du seigneur de Palaiseau. C'est pour aider ma pauvre mère qui est veuve et dans le besoin, que je m'engage volontairement, à 13 ans, au 8<sup>e</sup> régiment de hussards où je suis affecté à la division de Bressuire, à cause du commandant Desmarres devenu mon protecteur. Je ne suis pas mort au combat comme on le prétend parfois. J'ai été tué, près de Cholet, par des voleurs de chevaux, le 17 frimaire de l'an II. J'ai défendu mon tambour et les chevaux de la République autant que je l'ai pu, mais les balles royalistes m'ont terrassé. J'ai quand même eu le temps de leur crier au nez : *Vive la République !*

Mes faits de bravoure ont failli me faire entrer au Panthéon, mais le projet n'a pas abouti. En revanche, j'ai été immortalisé en sculpture et en peinture, jusque sur les images d'Épinal, et ma mémoire s'est perpétuée à travers les livres de l'école primaire jusque dans les années 1970. Une trentaine de communes françaises dont Paris, Agen, Angers, Palaiseau, Saint-Étienne, ont une rue, une avenue, un boulevard ou une école qui porte mon nom.

Ainsi Bara, tambour de la République, ne sait pas qu'à Niort une rue porte son nom !

Les voies numériques de la communication sont heureusement plus fluides que les urbaines. Alors, à défaut de pouvoir éclaircir la circulation niortaise, je tente d'élucider cette histoire de tambour qui me chagrine : qui de Viala ou de Bara était tambour de la République ? À peine quelques secondes plus tard, un nouveau contact est établi. C'est Joseph Agricol qui s'exprime :

Je suis né à Avignon le 22 février 1778. Avant de devenir le *héros de la Durance*, je suis entré dans la Garde Nationale où j'ai commandé l'*Espérance de la Patrie*, un bataillon d'enfants qui défile lors des fêtes civiques. C'est mon oncle, Agricol Mourau, autrement appelé le *sans-culotte du midi* qui m'a entraîné dans l'aventure, faisant ainsi de moi le premier enfant-soldat qui a donné sa vie pour la patrie, avant même Bara. Lui, on le connaît par son tambour et ses chevaux, moi on me représente plus guerrier, je suis armé d'une hache sur mon épaule. Avec elle, j'ai coupé les cordages qui retenaient le bac de Bonpas sur la Durance. Enfin, j'ai essayé, parce que les balles royalistes ont été les plus rapides. Je suis tombé et l'ennemi m'a transpercé à coups de baïonnette. Il a jeté mon corps à la rivière. C'était le 8 juillet 1793. Ma tentative n'a pu empêcher les insurgés de traverser, mais, grâce à mon intervention, les républicains ont eu le temps de faire une retraite honorable. Je suis mort pour la patrie ! C'est ma mère qui l'a dit !

De moi, on connaît, une gravure distribuée dans les écoles et mon nom est inscrit sur l'Arc de triomphe à Paris, sur la 18<sup>e</sup> colonne du pilier est. Comme mon compatriote Bara, j'ai inspiré quelques peintres et graveurs. Mais ma plus belle reconnaissance, je la dois à Victor Hugo qui se souvient de moi en 1872, lorsqu'il écrit son poème *La barricade*, où il évoque l'enfance dans la violence pour dénoncer la répression sanglante de la *Commune*.

*... Mais le rire cessa, car soudain l'enfant pâle,  
Brusquement reparu, fier comme Viala,  
Vint s'adosser au mur et leur dit : Me voilà !  
La mort stupide eut honte et l'officier fit grâce.*

Depuis que Marie-Joseph Chénier nous a associés dans le *Chant du départ*, Joseph Bara et Joseph Agricol Viala vont rarement l'un sans l'autre.

*De Barra, de Viala le sort nous fait envie ;  
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.  
Le lâche, accablé d'ans n'a point connu la vie :  
Qui meurt pour le peuple a vécu !*

Deux Joseph pour un tambour qui appartient à Bara, tandis que Viala défend la République avec sa hache ! À présent tout est à sa place !

De clic en clic, j'apprends que la littérature scolaire et l'historiographie ont contribué au retour de ces deux figures sous la Troisième République. C'est bien dans ce contexte que Niort leur attribue à chacun une rue : un arrêté municipal de janvier 1888, débaptise la rue Bérulle, ouverte en 1861, lors de la construction du lycée de garçons, au profit de Joseph Bara et la rue Sainte-Macrine ouverte à la même époque, au profit de Joseph Agricola Viala.

L'encombrement urbain aura au moins permis de combler une brèche dans le mur de mon ignorance, parce que mes connaissances se sont enrichies en même temps que la circulation niortaise s'est éclaircie. J'avance enfin de plusieurs mètres, laissant quelques adolescents du XXI<sup>e</sup> siècle, profiter de leur insouciance et, si je l'écris aujourd'hui, c'est pour que de là où ils se trouvent, nos deux enfants-soldats de la république sachent bien qu'à Niort on n'a pas oublié leur sacrifice. Je me dis qu'au moins l'urbain destin de ces deux-là, n'aura pas été vain.



Joseph Bara et son tambour



Joseph Agricola Viala et sa hache

Danièle BIZET-BILLAUEAU

## V COMME VIVE L'ÉCOLE À VERRUYES ! DU TEMPS DES ROIS À CELUI DES PREMIERS HUSSARDS DE LA RÉPUBLIQUE

*Cette année, le thème choisi pour le #ChallengeAZ collaboratif organisé par #Généa79 est l'enfance. Pendant la mienne, j'ai passé un bon nombre de vacances, dans la maison en face de l'école du hameau de l'Aujardière à Verruyes, en plein pays de gâtine poitevine. Mais bon sang, c'est bien sûr ! L'école, les écoliers ... et Verruyes !*

*Et pour éviter un trop long texte, l'article s'arrête aux débuts de la III<sup>e</sup> République... À suivre, donc !*



L'école ? C'est Charlemagne ! Mais Carolus Magnus, c'est en l'an 800 environ et l'école ne sera pas - avant longtemps - pour tous et encore moins pour toutes. Si, au temps des châteaux-forts, à partir de 1179, les évêques ont l'obligation d'entretenir une école au chef-lieu de leur diocèse, ce n'est qu'au XVe siècle que sont développées les écoles non plus seulement en ville mais aussi dans les campagnes et c'est à partir de 1680 qu'apparaissent les premières écoles gratuites, tenus par les curés.

### Croyant et maître d'école ou instructeur - Ancien Régime

Verruyes ne déroge pas à la règle et il est fort possible que sa commanderie de Saint-Rémy soutenait des classes ou des écoles des environs, gérées par les curés, les vicaires ou encore des « *maîtres d'école* »<sup>20</sup>.

Le 11 décembre 1733 décède ainsi à Verruyes, Jean Roy, âgé de 61 ans, maître d'école. Il est mon Sosa

<sup>20</sup>Naissance de la République aux portes de la Vendée, Georges Bobin, 1990 – Hérault Éditions

1006 et, sans source encore certaine, peut-être issu d'une famille protestante convertie au catholicisme à la fin du siècle précédent. La forte proportion de protestants dans la région quelques décennies plus tôt a certainement contribué à ce développement précoce, même balbutiant, de l'instruction publique : la lecture de la Bible est le fondement de la pratique de la *Religion prétendue Réformée*, et a permis probablement le bon niveau d'instruction des générations suivantes.

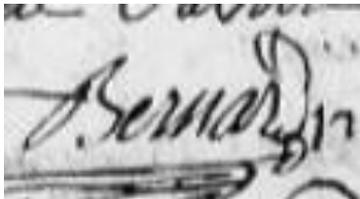
En 1786, dans un testament passé devant Maître Jean Bonnanfant, l'un des témoins, René Sauzeau, est déclaré comme étant instructeur de jeunes gens et sacristain. Au sein de la communauté, le maître d'école est doté d'un rôle, d'un statut et d'un prestige fort, souvent en lien avec la religion.

### **Les balbutiements d'une école laïque et gratuite – Période révolutionnaire**

En 1790, deux tiers des Français ne savent encore ni lire ni écrire. À Verruyes, idem ! Mais c'est lors de cette époque révolutionnaire que les choses commencent - timidement - à changer. À partir du 30 mars 1793, les communes de plus de 400 habitants ont l'obligation d'ouvrir une école, et en septembre, les ecclésiastiques sont interdits d'enseignement. Le 19 décembre de la même année, l'école primaire devient obligatoire et gratuite pour les filles et les garçons. Mais dans cette période troublée, retours en arrière et contradictions sont de mise, et le 25 octobre 1795, l'école redevient payante<sup>21</sup>. Bref... accéder à l'école, gratuite ou non, reste encore compliqué, et à la charge des communes ou des parents.

### **Pierre Bernard, l'instituteur pionnier de Verruyes - Directoire et premier Empire**

En 1797, l'article 4 du décret de la Convention du 29 frimaire an II de la République stipule que « *les citoyens et citoyennes qui se vouent à l'instruction ou à l'enseignement de quelque art ou science que ce soit seront désignés sous le nom d'instituteurs ou institutrices* ».



À Verruyes, le 13 Germinal An V (2 avril 1797), Pierre Bernard présente ainsi la commission d'instituteur que lui a attribuée le jury d'instruction qui a vérifié ses capacités et ses compétences. Et si le Baron Dupin écrit en 1801 que « **les écoles du premier degré sont en petit nombre et très mal organisées. À défaut de citoyens instruits qui voulussent se charger de cette honorable mais pénible fonction [d'instituteur], on a été obligé de la confier à des hommes dont le très grand nombre sait tout au plus tracer passablement des lettres.** »<sup>22</sup>, le nouvel instituteur semble avoir cependant toutes les compétences et deviendra maire de Verruyes quelques années plus tard.

**À cette époque, ils sont tout au plus 24 instituteurs dans l'arrondissement de Parthenay pour seulement 600 élèves et encore les mois d'hiver uniquement !**

Verruyes, qui est une commune importante en Gâtine avec ses 1 450 habitants, est choisie le 13 floréal an XIII (le 3 mai 1805) pour être le siège d'une école primaire communale et c'est tout naturellement Pierre Bernard, le seul instituteur du canton, qui, dès sa création, y assure l'enseignement. L'école doit aussi accueillir les élèves de Saint-Georges-de-Noisné (1 280 habitants), Clavé (560 habitants) et Saint-Lin (405 habitants), trois communes avoisinantes<sup>23</sup>. En 1809, Pierre Bernard est décrit comme « *un homme zélé, ayant peu de moyens. Il enseigne alors à 15 élèves pour un salaire très modique de 100 Francs.* »<sup>24</sup>

Mais où enseignait-il à cet auditoire plus que restreint et qui de plus, devait rarement être au complet, entre les chemins impraticables l'hiver et les moissons à faire l'été ? Il semble que la toute nouvelle mairie et l'école occupaient des dépendances du presbytère. Mais les conditions d'enseignement y sont difficiles, le local s'apparente à une cave, manquant d'air et de lumière<sup>25</sup>. Peut-être est-ce déjà le serre-bois de la cure dont on propose la réparation en 1832 ?

<sup>21</sup>Contexte, Thierry Sabot, 2007 – Éditions Thisa 2017

<sup>22</sup>Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, Etienne Dupin, An 9- Imprimerie des sourds-muets

<sup>23</sup>L'école primaire dans les Deux-sèvres depuis ses origines jusqu'à aujourd'hui, Pierre Dauthuille, 1904 – Imprimerie Th. Martin, Niort

<sup>24</sup>Histoire de la Gâtine poitevine et de Parthenay – Albéric Verdon

<sup>25</sup>Le patrimoine de Gâtine, Stéphanie Tézère – Association Atemporelle

## À Verruyes, comment obéir à la loi Guizot - Monarchie de Juillet

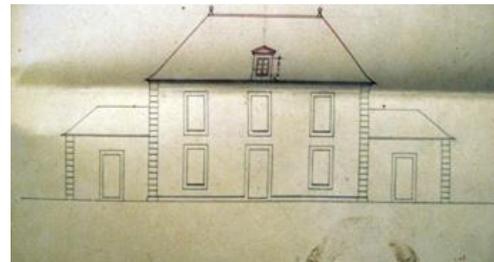
En 1832, François Guizot, nommé récemment ministre de l'Instruction publique, prépare une loi en faveur de l'instruction primaire adoptée le 28 juin 1833. Entre autres mesures, il y a celle qui oblige toutes les communes de plus de 500 habitants à avoir une école de garçons... Bon, les filles, on verra plus tard !

En Gâtine, « la commune de Mazières était la seule de tout le canton qui fût » très bien disposée pour l'école ». Trois autres étaient « assez bien disposées ». Cinq étaient « peu disposées ». Une était « mal disposée ». Une autre demandait à réunir ses élèves à ceux d'une commune voisine. La commune de Verruyes enfin s'offrait à réparer le serre-bois de la cure qui pourrait tenir lieu de local scolaire, dès que le curé aurait accepté de s'en priver temporairement.<sup>26</sup> » On sent de la part de nos Verruycois la volonté de ne pas trop en faire, peut-être parce qu'ils en avaient déjà fait plus que les autres auparavant ?

Les instituteurs commencent à se succéder : en 1834, c'est désormais Louis Largeau qui occupe le poste. De 1833 à 1848, le nombre des écoles primaires en France passe de 10 000 à 23 000 et elles accueillent désormais près de 50 000 élèves, soit 1 % de la population scolaire.

## École laïque versus école religieuse, les débuts à Verruyes – second Empire

En 1853, l'Empereur ouvre des crédits d'un montant de deux millions de Francs pour encourager les communes à engager des travaux et venir ainsi en aide aux ouvriers privés de travail. A Mazières, on évoque alors la construction d'une école. A Verruyes, ce ne sera qu'en 1863 que l'école disposera (enfin !) d'un bâtiment adéquat pour accueillir plus d'une centaine de garçons.



plan d'un projet d'école à Verruyes -  
©Alberic Verdon

Peut-être le projet s'est-il accéléré parce qu'en 1859 la congrégation de l'Immaculée Conception avait déposé un projet d'implantation d'école religieuse. Il faut aussi rappeler que la loi Falloux, en 1850, sous la présidence du prince Napoléon, reconnaît deux types d'écoles, privées et publiques, demande aux communes de plus de 800 habitants d'ouvrir une école de filles et permet aux congrégations d'ouvrir des établissements d'enseignement catholique.

## Enfin ! L'école laïque, obligatoire et gratuite pour tous à Verruyes - IIIe République

En 1871 en France, 78 % des hommes et 66 % des femmes savent désormais signer leur acte de mariage.

Et c'est en 1874 qu'est créé le diplôme de la fierté scolaire, le certificat d'études primaires qui sera, pendant des décennies, le Saint Graal de tout enfant et de sa famille.

C'est surtout plus pragmatiquement, la fin des études et le début d'une vie active, précoce, très souvent non choisie.

À Verruyes, le projet d'école religieuse pour filles préparé par la Congrégation des filles de la Croix de La Puye dans la Vienne est en cours depuis 1873. Désormais cohabiteront pendant des décennies à Verruyes écoles religieuse et laïque avec des hauts et des bas comme sur le reste du territoire.

Car un véritable big bang est lancé par Jules Ferry avec ses lois sur l'instruction publique : dès 1880, laïcisation des manuels scolaires, suppression des aides de l'État aux écoles catholiques et débuts de l'instruction morale et civique. Et en 1882, la loi Ferry instaure l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans.



<sup>26</sup>Mon village, ses hommes, ses routes, son école -1848-1914 ; Roger Thabault – Les presses de sciences politiques

À Verruyes, les choses vont rapidement évoluer... Deux écoles mixtes en sus de celle du bourg vont être créées, dans les villages de la Millancherie et de l'Aujardière.

À suivre...

Caroline CESBRON

Blog [La drôlesse](#)

## W, LA LETTRE ABSENTE

J'ai reçu en héritage un petit cadre vitré protégeant une broderie aux couleurs fanées, que j'ai accroché dans un coin sombre. Il y figure un alphabet, une suite de nombres de 1 à 11, deux petites vignettes et enfin le nom de la brodeuse et la date : FAIT PAR MARIE MOINET EN 1838. Qui donc était cette Marie Moinet ? C'est bien souvent ainsi que commence l'aventure généalogique. Je savais que cet objet provenait de la famille de ma grand-mère paternelle, Marie Marguerite Bourreau.



En remontant l'ascendance par les registres de l'état civil, j'ai identifié ma brodeuse comme étant la grand-mère de ma propre grand-mère : Marie Louise Moinet, née le 6 décembre 1828, à Niort. Elle avait donc 9 ans  $\frac{1}{2}$  lorsqu'elle réalisa ce modeste ouvrage, très certainement à l'école, où les travaux d'aiguille faisaient partie du programme de l'enseignement dispensé aux filles. Il n'y avait pas d'école primaire communale pour les filles à cette époque à Niort, et neuf institutions ou pensions privées pouvaient en recevoir<sup>27</sup>. Je ne peux donc savoir à quelle école Marie Louise Moinet a réalisé son ouvrage.

Deux petites vignettes illustrent la broderie, l'une représentant une brouette, un arrosoir et un arbuste en pot, l'autre deux oiseaux perchés sur une branche au-dessus d'une cage ouverte. S'agissait-il d'un choix imposé ou libre ? Je pencherais volontiers pour la seconde hypothèse, la première illustration représentant des outils de jardinage, alors que Marie-Louise est issue d'une famille de jardiniers. Jacques Moinet, son père, était jardinier et avait épousé Louise Chateigner, fille de jardinier. Marie-Louise sera elle-même jardinière et transmettra cette profession à sa descendance, dont un fils épousera lui-même une fille de jardinier. Ces alliances, peut-être dues à la fréquentation des gens d'un même milieu, l'étaient aussi très certainement dans une logique patrimoniale de préservation d'un outil de travail. Ces jardiniers – on en comptait 450 à Niort en 1855<sup>28</sup> – étaient des horticulteurs, propriétaires des terres ceinturant la ville de Niort, dont ils alimentaient les habitants en fruits, légumes et végétaux d'ornement. Marie-Louise est née dans la maison familiale, avenue de Paris, où j'ai moi-même passé mon adolescence. Elle a assurément traîné dans la boutique qui existait alors, au milieu des légumes, des fruits et des fleurs proposés aux chalands. Il est également vraisemblable qu'elle a joué dans les jardins et les pépinières symboliquement représentés sur sa broderie. La seconde image brodée représente deux oiseaux libérés d'une cage, faut-il y voir un désir d'émancipation, bien précoce à son jeune âge ?

<sup>27</sup> *Niort de 1848 à 1914* : ouvrage d'André Texier, Éditions du terroir, Niort, 1982

<sup>28</sup> *Histoire de Niort*, p. 369 : ouvrage collectif édité par Projet éditions, Poitiers, 1987.

L'alphabet en tête de la broderie m'a intrigué : A... U, V, X, Y, Z. Le W est absent. S'agit-il d'une omission ? J'ai ouvert un dictionnaire de 1840<sup>29</sup> de ma bibliothèque : le W y figure, mais les mots mentionnés y sont peu nombreux et la lettre est présentée comme servant pour des mots étrangers venant du Nord mais n'appartenant point à l'alphabet français. D'après Wikipédia, le petit Larousse n'aurait accepté le W comme lettre de l'alphabet qu'en 1948. En 1838, Marie-Louise a eu raison de l'ignorer.

Michel GRIMAUT

## X COMME SÉRIE X ENFANTS ABANDONNÉS OU NÉS DE PÈRE INCONNU FAMILLES DESRÉ OU DERAY

Dans la série X des Archives départementales des Deux-Sèvres, parmi les enfants abandonnés ou nés de père inconnu les patronymes **Deray ou Derray** (les orthographes varient au gré des déclarations) ont suscité mon intérêt.

Voici quelques cas d'enfants étudiés sans préjugés, ni jugement moral. Seule la curiosité m'a conduit dans ma recherche.

### Mélina DESRÉ ainsi que ses enfants

**Mélina Marie Louise** est née à Secondigny de Marie Louise Pineau et de père inconnu, le 2 mars 1857. La déclaration a été faite par Marie Fallourd, sage-femme. Elle est inscrite dans l'acte sous le nom de Pineau.

Sa mère se marie le 24 janvier 1859 à Secondigny avec Pierre Jean Desré. À l'occasion de ce mariage, l'époux et l'épouse reconnaissent Mélina Marie Louise comme leur propre fille.

Mélina prend donc le nom de Desré (Deré). Les parents habitent à la Chevauchère de Secondigny.

Mélina donne naissance à plusieurs enfants, nés de pères inconnus.

- **Le 23 décembre 1878**, la veuve Thibeault de Parthenay demande l'admission de Marie Louise, née le 22 décembre, fille de Mélina, célibataire, alors âgée de 21 ans, fille de Jean Deray (Deré) et Louise Pineau. La dame Thibeault a fourni quatre certificats, celui de naissance de l'enfant, son baptême, celui d'indigence et le dernier celui d'abandon. Mélina ne peut élever sa fille (**Réf. Numéro matricule 1928**).

- **Le 16 octobre 1882**, Mélina se présente devant l'hospice de Parthenay. Elle demande l'admission de sa fille Marie Thérèse, née à Parthenay, le 13 octobre 1882. Mélina a fourni les quatre certificats, nécessaires à l'admission. Mélina n'est pas mariée et déclare ne pas pouvoir élever sa fille, à cause de son indigence. (**Réf. Numéro matricule 1992**).

Cette enfant sera confiée par l'hospice de Niort à la famille Poussard, demeurant à la Poussardière de Saint-Aubin-le-Cloud. Elle décède chez ses parents nourriciers le 27 février 1883, à l'âge de 4 mois.

- **En 1887, le 6 mars**, à nouveau, Mélina, âgée de 29 ans, se présente devant le bureau d'admission de l'hospice de Parthenay. Elle déclare ne pouvoir élever son fils, Casimir Derray (Deré ou Desré), né le 4 mars à Parthenay. Après avoir fourni les quatre certificats, elle déclare faire la démarche en son nom personnel (**Réf. Numéro matricule 2068**). Casimir est né à la maternité de l'hospice de Parthenay. Le receveur économe de l'hospice, Aristide Cornuau, a fait la déclaration de naissance.

- **Le 9 octobre 1888**, Mélina donne naissance à Alfred, né de père inconnu. Cette fois c'est le père de Mélina qui vient faire la demande d'admission à l'hospice. Parmi les raisons invoquées par son père, Mélina est atteinte « d'idiotisme ».

---

<sup>29</sup> *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français* : Napoléon Landais, Paris, 1840.

- **Mélina** a un denier enfant, né de père inconnu, le **23 juillet 1892**.

Sans doute, si Mélina était atteinte d'idiotisme, donc une femme un peu simplette, on peut penser que certains hommes abusaient de sa situation. Le 18 février 1902, après un interrogatoire conduit par le tribunal d'instance de Parthenay, Mélina sera déclarée « **interdite de l'administration de sa personne** » suite à de nombreux conflits familiaux. On lui donnera un tuteur pour gérer ses affaires. (Réf. **3 U 4 / 140**).

Mélina Deray ou Desré est décédée à Vernoux-en-Gâtine, à l'âge de 74 ans, le 20 mai 1932. Dans la table de successions de 1936, on précise qu'elle dépendait de l'assistance publique.

**Remarque : la grand-mère de Mélina, Louise Paul, était elle-même, née de père inconnue.**

### Marie Germaine DERAY

Acte n° 51. Le 12 décembre 1868, naissance de père inconnu à Saint-Aubin-le-Cloud de Marie Germaine. La déclaration a été faite par Jeanne Saivre, âgée de 48 ans, « qui a assisté à l'accouchement ». La mère de l'enfant est Marie Deray, âgée de 18 ans, servante à la Filature, hameau de Saint-Aubin. La mention marginale précise, le 14 décembre, que la mère déclare reconnaître l'enfant.

Le 15 juin 1869, la femme Écale du Tallud, sans doute la nourrice, demande l'admission à l'hospice de Parthenay de Marie. La nourrice déclare ne pas pouvoir conserver l'enfant. Elle est incapable de remettre l'enfant à sa mère dont la demeure lui est inconnue. Marie Deray est admise provisoirement à l'hospice de Parthenay.

En fait la mère de Marie a abandonné l'enfant. Dans les registres de secours, on note que la mère âgée de 18 ans était orpheline de père et mère, sans ressources et sans asile. Elle était obligée de se gager pour gagner sa vie et avait quitté le pays. Elle avait donc été contrainte de confier son enfant à une nourrice mais cette dernière l'avait portée à l'hospice car elle affirmait ne plus pouvoir s'en occuper.

L'enfant est placée à Azay-sur-Thouet dans la famille Bouchet où elle décède le 21 juillet 1869. La déclaration de son décès a été fait par Frédéric Bouchet, 51 ans, demeurant à la Mothe.

Frédéric Bouchet et son épouse Madeleine Drillaud avaient, selon les recensements de 1872, deux enfants Henri âgé de 8 ans et Victorine, âgée de 6 ans, plus une enfant de l'hospice, née à Niort, Christine, confiée à leur soin comme l'avait été Marie Deray.

### Pierre Auguste DERÉ

Pierre Auguste naît le 20 mars 1878 à Saint-Lin de père inconnu et de Adeline Deré. La mère âgée de 22 ans, servante indigente est orpheline de père, a dû quitter son métier de servante. Sa seule ressource est de se retirer chez sa mère. Mais cette dernière ne possède rien et a 5 enfants, elle ne peut venir à son secours.

Le père d'Adeline, Jean Deray, tisserand, décédé à l'âge de 56 ans, le 17 mai 1876 à Saint-Lin ne possédait rien à son décès puisque le 17 décembre 1789, un certificat d'indigence a été fourni pour la succession au bureau de Parthenay.

Dans le registre d'inscription des enfants secourus provisoirement, il reçoit le numéro 2581.

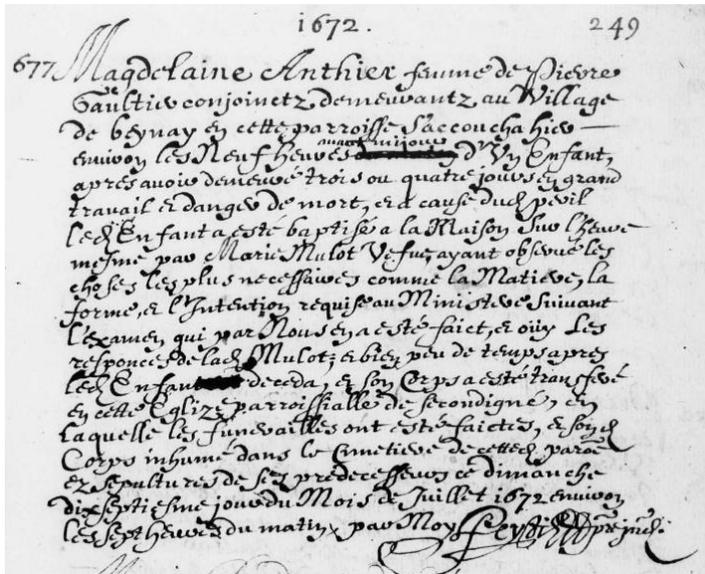
Sa mère obtiendra une aide de 9 francs pour la 1<sup>re</sup> année, 7 francs la 2<sup>e</sup> année jusqu'à 3 ans. Puis l'aide financière diminuera : 6 francs pour la 4<sup>e</sup> année et ensuite 4 francs.

On peut penser que les mères de ces enfants, obligées de se gager comme le dit l'une d'elles, étaient des victimes d'hommes qui abusaient de leur ignorance et de leur naïveté.

**Marc BOUCHET**

## Y COMME embrYologie sacrée BAPTÊME PAR UNE SAGE-FEMME

Toujours lors mes recherches sur mes ancêtres de Secondigné-sur-Belle et des paroisses voisines, j'ai trouvé un acte de baptême/décès du 17 juillet 1672, rédigé d'une façon sortant de l'ordinaire par le prêtre P. Feyti, prêtre à la si belle écriture, dont j'ai déjà parlé dans l'article « Anniversaires à ne pas oublier » sur le blog du Cercle généalogique des Deux-Sèvres :



[Registre Secondigné BMS 1649-1710, vue 142/261](#)

"Magdeleine Anthier femme de Pierre Gaultier conjoint demeurant au village de Beynay en cette paroisse s'accoucha hier environ les neuf heures avant mijours d'un enfant après avoir demeuré trois ou quatre jours en grand travail et danger de mort et à cause dudit péril le dit enfant a este baptisé à la maison sur l'heure mesme par Marie Mulot Veufve ayant observé les choses les plus nécessaires comme la matière, la forme et l'intention requise au Ministère suivant l'examen qui par nous en a este fait et oüy les réponses de la dite Mulot et bien peu de temps après l'enfant décéda et son corps a este transféré en cette église paroissiale de Secondigné, en laquelle les funérailles ont este faictes & son dit corps inhumé dans le cimetière de cette

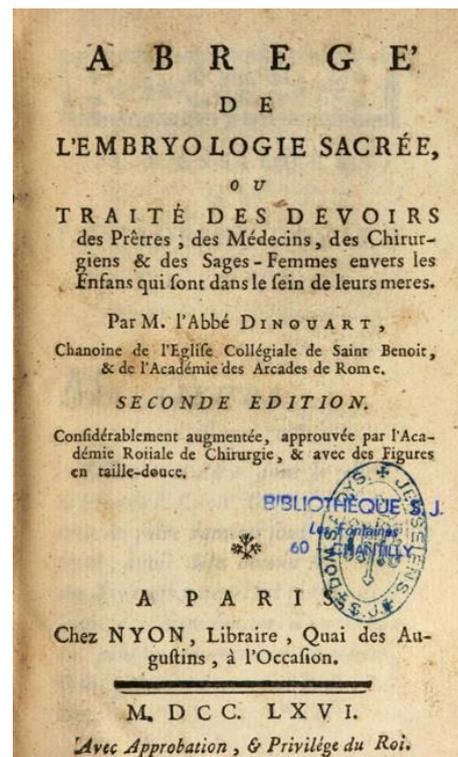
dite paroisse et en les sépultures de ces prédécesseurs ce dimanche dix septième jour du mois de juillet 1672, environ les sept heures du matin par moy P Feyti prestre"

La phrase "ayant observé les choses les plus nécessaires comme la matière, la forme et l'intention requis au Ministère suivant l'examen qui par nous en a este fait et oüy les réponses de la dite Mulot" m'a interpellée, mes cours de catéchisme remontant à un certain temps!

J'ai donc fait des recherches :

- J'ai commencé par regarder le Rituel du Diocèse de Poitiers : s'il m'a apporté des éclaircissements sur "la forme" et "la matière", je n'ai rien trouvé sur "l'intention".

- J'ai continué mes recherches et j'ai trouvé un e-book "Abrégé de l'embryologie sacrée, ou Traité des devoirs des prêtres, des médecins, des chirurgiens et des sages-femmes envers les Enfants qui sont dans le sein de leur mère" datant de 1766 qui apporte des réponses aux trois points ci-dessus.



**Attention, âmes sensibles s'abstenir, le sujet est un peu "morbide".**

Les pages 276 et suivantes de l'ouvrage précisent les conditions dans lesquelles une sage-femme peut baptiser un enfant :

## Chapitre IV

### De l'attention des Curés à instruire les Sages-femmes. Examen des Sages-Femmes.

#### ARTICLES

Sur lesquels il faut examiner les sages-femmes.

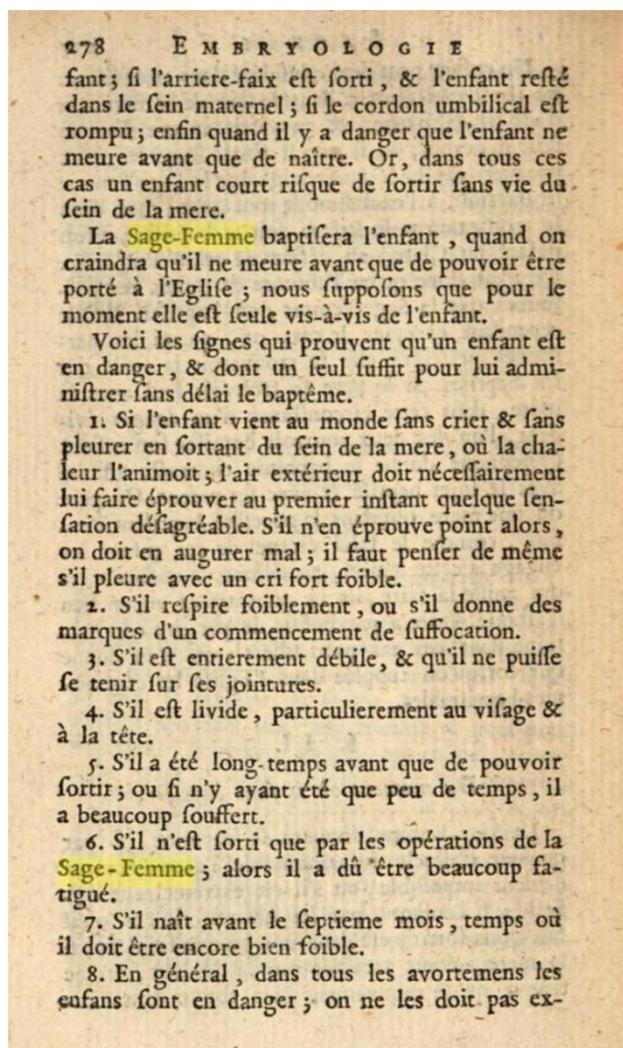
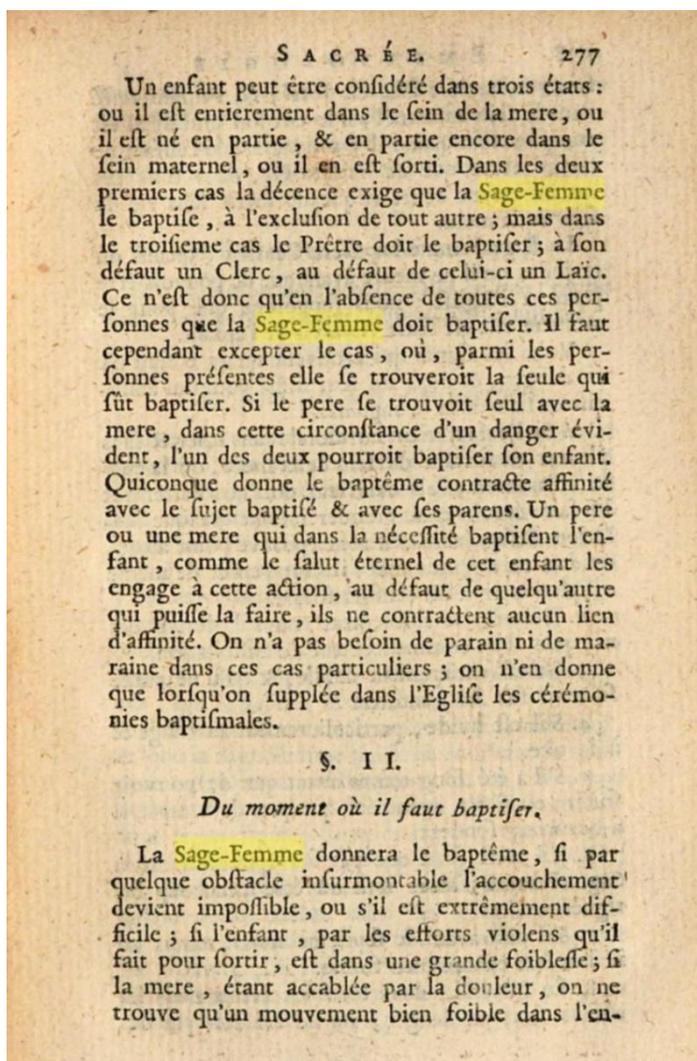
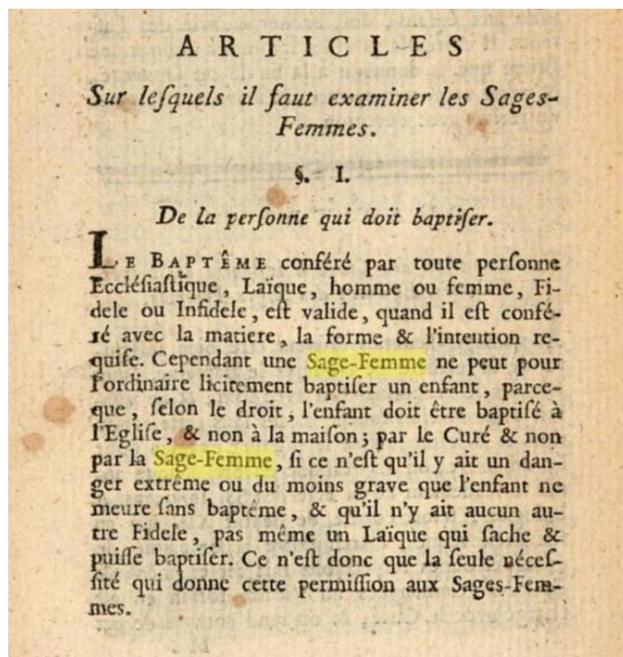
Article I. De la personne qui doit baptiser.

Le baptême conféré par toute personne Ecclésiastique, Laïque, homme ou femme, Fidèle ou Infidèle, est valide, quand il est conféré avec la matière, la forme & l'intention requise.

La sage-femme n'est autorisée à baptiser que dans certaines conditions !

Article II.

Du moment où il faut baptiser.

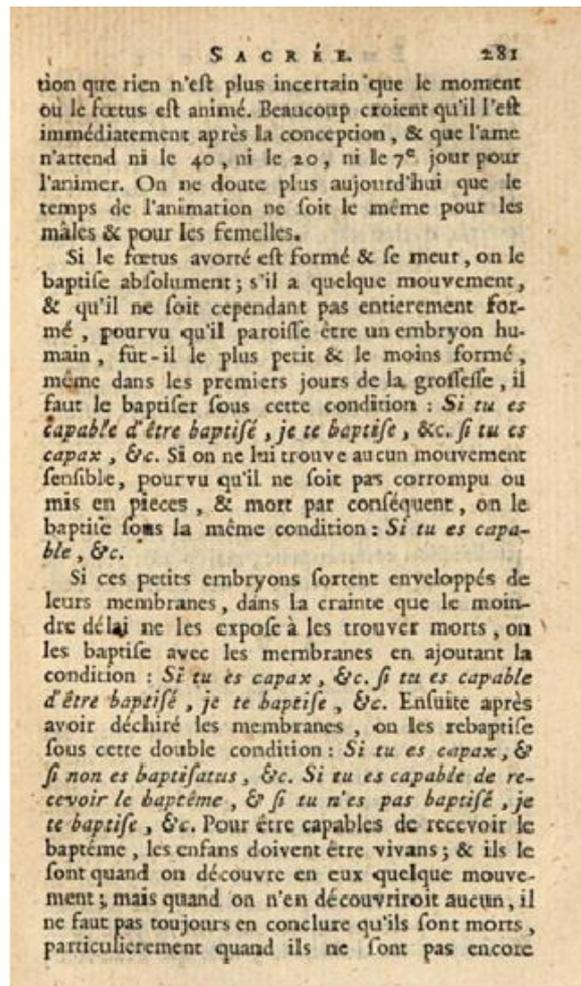
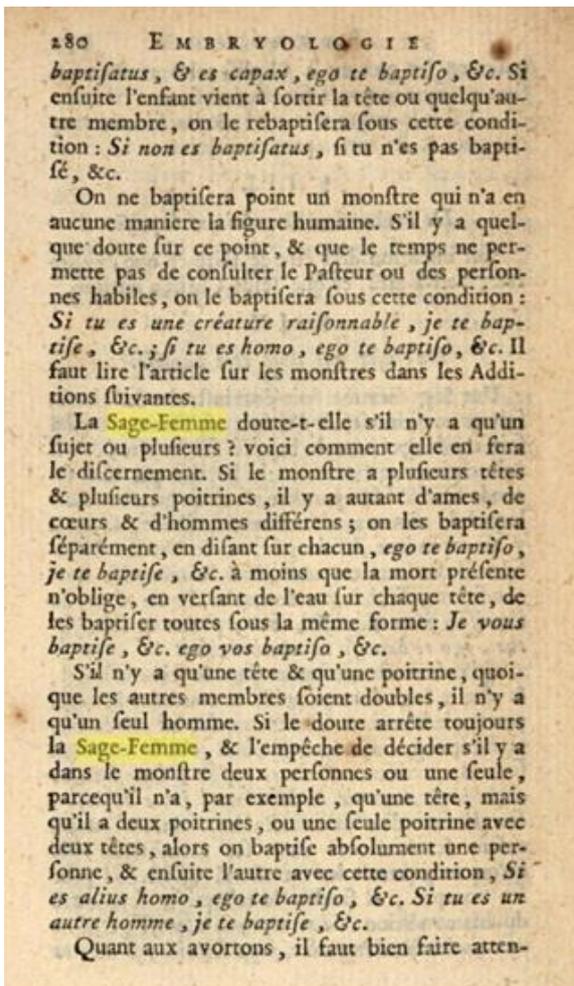
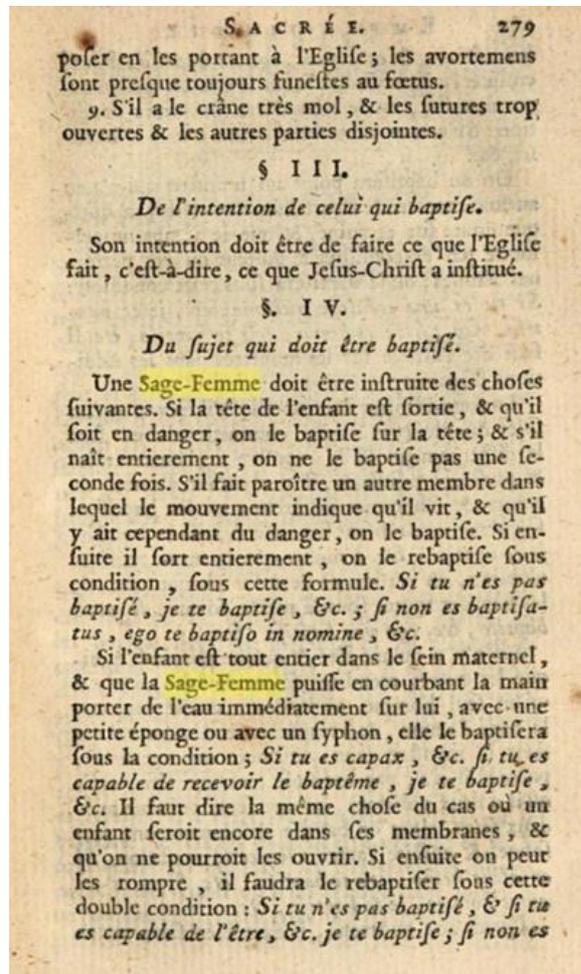


Article III. De L'intention de celui qui baptise.

« *Son intention doit être de faire ce que l'église fait, c'est-à-dire, ce que Jésus-Christ a institué* ».

Article IV. Du sujet qui doit être baptisé.

Cet article précise les différents cas possibles (enfant sorti, encore dans le ventre de sa mère ...) et en fonction de ces situations, comment la sage-femme doit réaliser le baptême.



Article V. De la matière du Baptême

« *La matière est l'ablution avec l'eau naturelle, c'est-à-dire l'eau de pluie, de mer, d'un fleuve, d'une fontaine, d'un puits...* »

Article VI. De la forme.

« *La forme de ce sacrement consiste dans ces paroles : je te baptise au nom du Père, & du fils, & du Saint-Esprit : ego te baptizo in nomine Patris, & Filii, & Spiritus Sancti* »

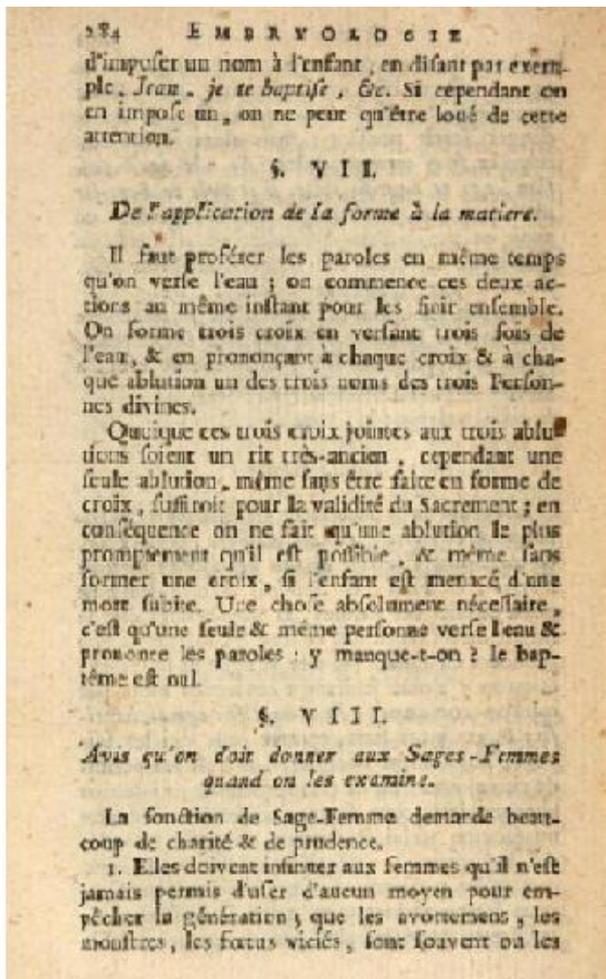
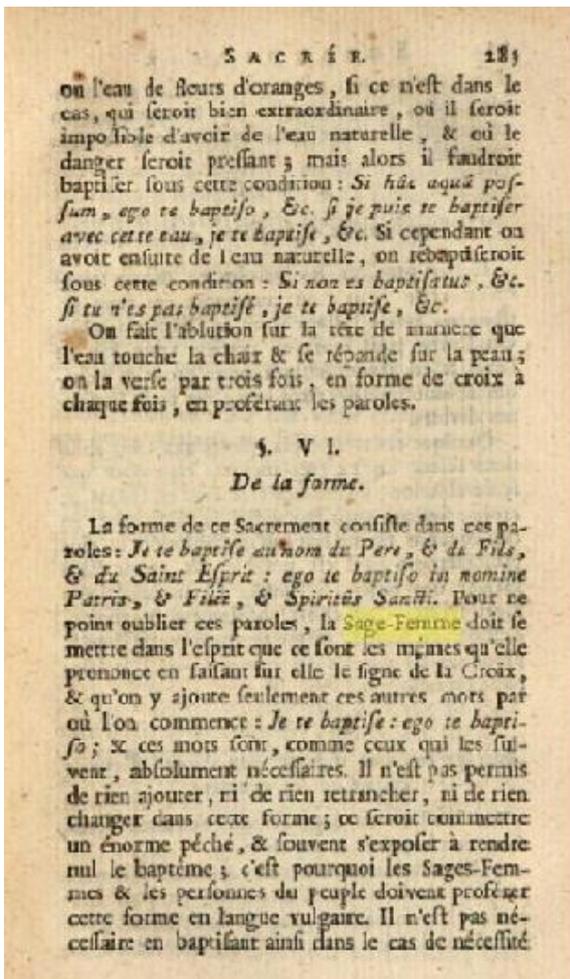
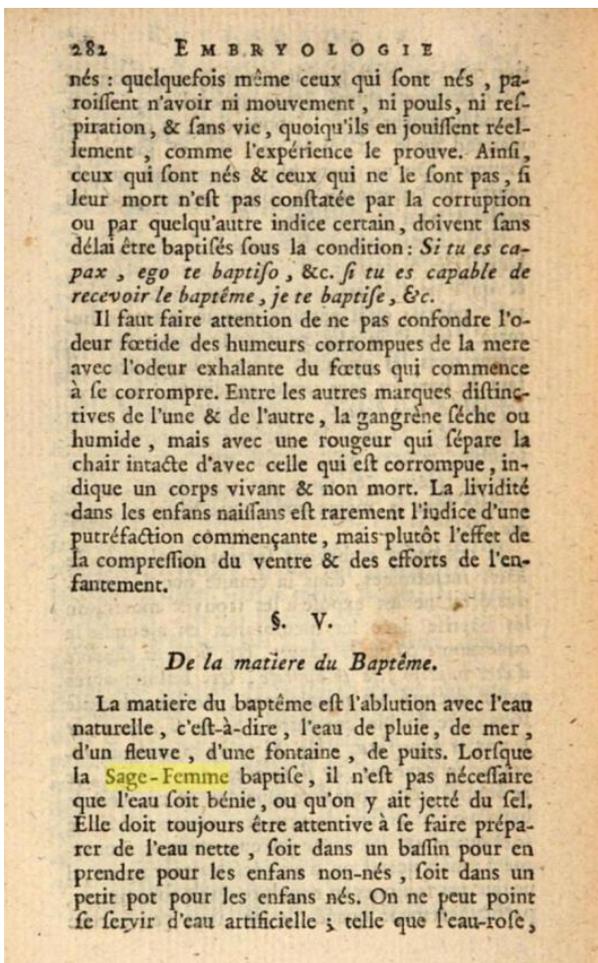
Article VII. De l'application de la forme à la matière.

« *Il faut proférer les paroles en même temps qu'on verse l'eau ...* »

Article VIII. Avis qu'on doit donner aux sages-femmes quand on les examine.

« *La fonction de sage-femme demande beaucoup de charité et de prudence ...* »

À la lecture de ces pages, nous comprenons les difficultés auxquelles étaient confrontées les sages-femmes ! Et une fois de plus, je constate que le prêtre Pierre Feyti a scrupuleusement respecté le rituel et l'a formalisé dans l'acte qu'il a rédigé le 17 juillet 1672.



## Z COMME LES Z'ÉCOLIERS DE TERVES

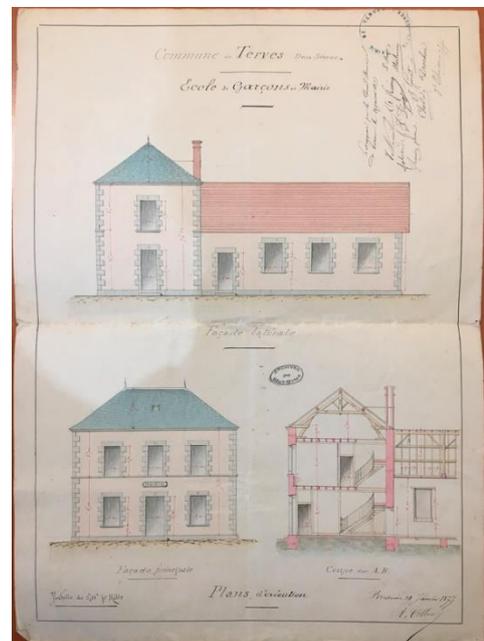
Je ne pouvais imaginer parler de l'enfance en généalogie autrement que par le prisme de l'école primaire qui a occupé une grande partie de ma vie en tant qu'élève puis en tant qu'enseignant. J'ai choisi de parler de l'école et des écoliers de Terves, la commune qui a vu grandir tant de mes ancêtres.



Carte postale ancienne

À Terves, autrefois, si on était un garçon, on allait forcément à l'école publique et, si on était une fille, on allait le plus souvent à l'école « libre ». Cela n'a pas empêché certains garçons de devenir curés et certaines filles d'oublier leur catéchisme.

La 1<sup>re</sup> école municipale de garçons semble apparaître en 1834, tenue par un nommé Tissot qui reçoit un traitement annuel de 200 francs. Le conseil municipal suit à partir de cette date régulièrement les affaires scolaires, améliorant le traitement de l'enseignant, fixant la rétribution que doivent donner les écoliers, achetant du matériel, mais traînant des pieds pour faire construire une vraie maison d'école. En 1840, il fallait verser 1 franc 50 par mois pour apprendre à lire et à écrire, 2 francs pour le calcul et la grammaire en plus. L'école ne concerne que les garçons et elle est tenue par un instituteur laïque. Ceux qui se succèdent à ce poste sont souvent des jeunes gens issus du sud du département de culture plus laïque que dans le Bocage. Cela n'empêche pas certains de s'intégrer très bien puisque j'en retrouve mêlés à [une belle et triste histoire d'amour](#). Avec les lois Ferry, l'école devient obligatoire. Ce n'est qu'en 1877-1878 qu'est construite une nouvelle école et qu'est demandé et obtenu le poste d'instituteur adjoint. Il fallait que les enfants soient bien sages ou les maîtres autoritaires car les classes pourtant toutes neuves sont très vite bien remplies. Une étude statistique nationale de 1884 dit qu'il y a 2 classes et 2 maîtres, 95 élèves inscrits et 89 présents. 4 ont de 5 à 6 ans, 90 entre 6 et 13 ans et 4 plus de 13 ans. Il y a même un cours d'adultes avec 11 élèves. Les classes sont chauffées grâce à un poêle à bois. Il manque des bancs et des tables. La bibliothèque possède 235 volumes. La caisse des écoles bénéficie de dotation communale. Les fournitures ne sont données gratuitement qu'aux familles indigentes.



Plan de l'école

Parallèlement, les filles sont scolarisées dans une école libre depuis 1841, suite à la donation d'une paroissienne aisée, Mme Torterue de Langardière. Elle est tenue par la congrégation des Filles de la Charité du Sacré-Cœur. Certaines règles fixées sont strictes : « Cette donation ne servira qu'à l'enseignement des jeunes filles, sans que les garçons puissent en profiter. Cette école ne pourra être tenue que par des maîtresses appartenant à une congrégation religieuse ; ainsi seront exclues à toujours, les maîtresses laïques... Les sœurs devront faire réciter tous les jours aux petites filles de l'école un Pater et un Ave pour le repos des âmes de M. et Mme de Langardière à titre des fondateurs

de cette école. » En 1885, après des années d'obstructions de la part de la mairie pour se conformer à la loi, une école publique de fille se construit et elle ouvre deux ans plus tard mais elle n'aura jamais autant d'élèves que l'école privée. Pour éviter la fermeture de cette dernière en 1902 quand le gouvernement s'en prend aux écoles tenues par des religieux, la mairie autorise alors le port du costume « laïc » pour les enseignantes. Elle ferme toutefois en 1903 mais rouvre peu après sous une autre forme.

Comme beaucoup de mes ancêtres ou de collatéraux de mon arbre, mes parents fréquentèrent donc ces deux écoles, mon père à l'école publique de garçons, ma mère à l'école privée de filles. Papa se souvenait de la déclaration des droits de l'homme affichée dans la classe, de son livre de lecture, *le Tour de France par deux enfants*... Maman se rappelle de son enseignante, une religieuse qui se faisait appeler M<sup>lle</sup> Augustine avant-guerre et sœur Joseph pendant l'Occupation. À la récréation, c'était les jeux d'enfants comme la puce coupée... Je garde précieusement leurs photos de classe.

Pour tous les deux, l'école s'est arrêtée bien tôt, avec pour chacun le Certificat d'études primaires (mention bien pour papa) et en plus pour maman celui des écoles libres (mention très bien). Ils auraient sans doute aimé aller plus loin mais l'époque ne le permettait pas. Ils gardèrent tous les deux foi dans l'instruction, ainsi que reconnaissance et confiance envers les maîtres et maîtresses.



Ils y ont appris à lire, à écrire, à compter, l'histoire, la géographie, les sciences et bien plus encore, mais peut-être pas grand-chose sur leur terroir et leur département. Le manuel de lecture préféré de mon père *le Tour de France des deux enfants* évite malencontreusement notre belle campagne. Dans ceux de géographie, les enfants apprenaient : « Deux-Sèvres, préfecture Niort, sous-préfectures Parthenay, Bressuire... (et Melle » avant 1926) et seuls quelques gros plans sur les différentes cartes de France Vidal-Lablache permettaient aussi de connaître quelques particularités des Deux-Sèvres.



Géologie des Deux-Sèvres



Géographie physique des Deux-Sèvres



Industrie des Deux-Sèvres



Agriculture des Deux-Sèvres

PS : Les 2 photos de classe de mes parents donnent une fausse impression de mixité. Pour celle de mon père, je suppose que les garçons de l'école publique étaient photographiés avec les filles de l'école publique. Pour ma mère, je pense que les classes enfantines (on dirait maternelles aujourd'hui) étaient mixtes à l'école privée.

Merci à Marie-Madeleine ALONSO et aux amis du Patrimoine de Terves.

Raymond DEBORDE  
 Blog [L'arbre de nos ancêtres](#)

Le Roy en son Conseil Monsieur le Cardinal de France a fait  
Monsieur soussigné son Compagnon & by leur  
présence les Charles Tiffineux fils majeur de  
deffuncte Jean Tiffineux marchand, le de  
dame Marie Carré, conjointe, & Estienne Orange  
M<sup>re</sup> Collas dame mari unmaing & byouse, le de  
supant Orange leus fille Marie, leditte femme  
le fille de dit Tiffineux marchand demourant au  
pousser de p<sup>re</sup>sent, demourant. Pour ce que  
dit Charles Tiffineux & Marie d'une part, &  
le fille de dit Tiffineux & Marie Orange de  
autre de leur part ont fait & ont fait de  
leur dire & promises par devant le grand ama  
semblement legitime byouse les quoyes luy d'ung ou  
autre de leur part ont fait & ont fait de  
lequid lesdites parties d'instance par le se &  
Catholique apostolique & Romain par le table de  
obscure, pour le ledit Tiffineux & leditte Marie  
d'une part & le dit Orange d'autre de leur  
à quoy l'ung & l'autre sont par devant le dit  
Compagnon, dans laquelle l'instance luy d'ung  
l'autre de leur part ont fait & ont fait de  
lequoy pour ce que l'instance luy d'ung & l'autre